

DIX-NEUVIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 17 MAI 1972)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG



DIX-NEUVIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 17 MAI 1972)



COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du mercredi 17 mai 1972

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Excuses</i>	8
3. <i>Les prolongements politiques de l'élargissement de la Communauté économique européenne</i>	8
<i>M. Reverdin, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	8
<i>M. Radoux, rédacteur du document de travail de la commission politique du Parlement européen</i> ..	18
<i>M. Sandys, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i>	32
<i>M. Berkhouwer, PE, président du groupe des libéraux et apparentés</i>	36
<i>Lord Gladwyn, AC (Royaume-Uni — Lib.)</i>	42
<i>M. Bousquet, PE (UDE)</i>	45
<i>M. Gratz, AC (Autriche — SPÖ)</i>	50
<i>M. Deniau, membre de la Commission des Communautés européennes</i>	54
<i>M. van der Stoep, PE (Soc.)</i>	64
<i>M. Digby, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i>	69

<i>M. Habib-Deloncle, PE, au nom du groupe de l'UDE</i>	73
<i>M. Czernetz, AC (Autriche — SPÖ)</i>	79
<i>M. Gordon Walker, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i>	83
<i>M. Radoux, PE</i>	87
<i>M. Goëss, AC (Autriche — ÖVP)</i>	87
<i>M. Leonardi, PE (Non-inscrit)</i>	88
<i>M. Ryan, AC (Irlande — Fine Gael)</i>	90
<i>M. Peel, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i>	93
<i>M. Goëss, AC (Autriche — ÖVP)</i>	95
<i>M. Delforge, AC (Belgique — PLP)</i>	97
<i>M. Andersen, AC (Danemark — Lib.)</i>	100
<i>M. Weber J., AC (Suisse — Rad. dém.)</i>	102
<i>M. Jones B., AC (Royaume-Uni — Lab.)</i>	103
<i>M. Karasek, AC (Autriche — ÖVP)</i>	104
<i>M. Walder, AC (Royaume-Uni — Cons.)</i>	106
<i>M. Gislason, AC (Islande — Progr.)</i>	108
<i>M. Treu, AC (Italie — DC)</i>	111
<i>M. Stewart, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i>	113
<i>M. Molloy, AC (Royaume-Uni — Lab.)</i>	115
<i>M. Reverdin, AC</i>	118
4. Clôture de la réunion jointe	121

SÉANCE DU MERCREDI

17 MAI 1972

PRÉSIDENCE DE M. VEDOVATO **Président de l'Assemblée Consultative** **du Conseil de l'Europe**

(La séance est ouverte à 9 h 10)

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la dix-neuvième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je vous rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord par les bureaux des deux Assemblées.

J'invite les délégués qui désirent prendre la parole au cours de cette réunion à bien vouloir se faire inscrire sur la liste des orateurs, au bureau A 93.

Il est d'usage, à l'Assemblée consultative comme au Parlement européen, de limiter à dix minutes les interventions des orateurs, sauf celles des rapporteurs et des porte-paroles des groupes politiques. J'estime qu'il serait judicieux d'adopter cette procédure pour la réunion jointe.

(Assentiment)

La réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres des deux Assemblées, sans qu'il soit procédé à aucun vote.

2. Excuses

M. le Président. — MM. Behrendt, Dewulf, Martens et Meister s'excusent de ne pouvoir assister à cette réunion.

3. Les prolongements politiques de l'élargissement de la Communauté économique européenne

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur « Les prolongements politiques de l'élargissement de la Communauté économique européenne ».

La parole est à M. Reverdin, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Reverdin, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous en sommes donc à la dix-neuvième réunion jointe, qui à l'évidence marque la fin d'une étape. Il est clair que nous aurons à revoir les modalités de la coopération entre nos deux Assemblées, mais je suis convaincu que cette

coopération demeurera nécessaire, car l'élargissement de la Communauté européenne qui est en train de se produire, n'est qu'une étape.

Dans l'euphorie bien naturelle qui a suivi la signature, en janvier dernier, des accords qui auront incessamment pour conséquence l'élargissement des Communautés, nombreux sont ceux qui, de part et d'autre de la Manche, ont cru et proclamé qu'une nouvelle grande puissance était née. Il est toujours dangereux de scruter d'un regard myope et complaisant les perspectives du passé ou de l'avenir. L'élargissement du Marché commun est, certes, un grand événement, mais il ne marque qu'une étape, et une étape qui n'est pas encore décisive, sur la voie de l'unité européenne. Après comme avant, l'Europe demeurera inachevée. Il importe qu'on en soit conscient ; cela peut avoir vertu stimulante, mais une bataille gagnée, c'est une victoire, ce n'est pas « la » victoire.

Dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de l'Assemblée consultative, je me suis efforcé de montrer en quoi l'Europe est inachevée, non pas par ce sentiment qu'on appelle en Allemagne la « *Schadenfreude* », mais parce que je crois qu'il est réaliste de le dire et par conséquent de bien déterminer les points sur lesquels devraient porter désormais nos efforts communs, que nous soyons Dix ou que nous soyons Six.

Les Six n'étaient pas l'Europe, les Dix ne seront pas encore l'Europe. Tout d'abord se pose le problème institutionnel. Ceux qui s'imaginaient, il y a un quart de siècle, qu'en arrachant des bornes — vous vous souvenez de Garry Davis — on supprimerait « les frontières et on effacerait » les traces de l'histoire se faisaient des illusions. Force est de constater que la Communauté élargie ne contiendra géographiquement qu'une partie de l'Europe et qu'il faudra sans doute longtemps encore pour que celle-ci parvienne à se doter d'institutions capables de la représenter efficacement dans toute sa diversité, dans toutes ses nuances de culture, de civilisation, bref dans

son infinie complexité, et la responsabilité commune qui est la nôtre est celle de l'Europe dans sa complexité, dans sa diversité.

Sans doute la Communauté à Dix sera-t-elle la première puissance commerciale du monde. Mais puissance oblige. Si elle ne se dote pas d'institutions politiques adéquates, la Communauté risque de n'être qu'un géant économique, sans tête politique et incapable de se défendre, autrement dit un monstre dont la survie serait problématique. Il y a là des échéances très redoutables. Nombreux sont ceux qui placent d'immenses espoirs dans la conférence au sommet des Dix qui se tiendra cet automne. Je crains que, dans toute cette construction, il ne faille plus de patience que beaucoup ne l'imaginent aujourd'hui. Le rôle qui sera nécessairement celui de la nouvelle Communauté des Dix dans le monde exige qu'elle se dote de moyens d'expression et d'action politique si l'on veut que cette Communauté élargie devienne dans le monde un facteur de stabilité et de paix.

Il est indispensable qu'à l'intérieur de cette Communauté le contrôle démocratique soit mieux assuré que votre Parlement n'a pu le faire jusqu'à présent. Je sais que vous en êtes pleinement conscients. Nous nous rendons compte des dangers que représenteraient pour l'Europe des concentrations de puissances bureaucratiques, technocratiques ou autres, qui n'auraient pas pour contrepoids et pour garant un réel contrôle parlementaire exercé par des hommes désignés par nos peuples pour l'exercer.

Tout cela, nous le savons tous, et nous savons qu'il faudra beaucoup d'imagination créatrice pour doter la Communauté économique d'une tête politique et également des éléments d'une défense. Il n'appartient certes pas au Conseil de l'Europe, dont le statut est précis sur ce point — il lui interdit de se soucier des problèmes de défense — et il appartient encore moins à un représentant d'un pays neutre de parler de ce problème. Néanmoins, on permettra à un homme qui s'efforce simplement de scruter les perspectives de l'histoire d'affirmer

qu'il juge impossible la survie d'un colosse économique qui n'aurait pas pourvu à sa défense, aussi longtemps que dans le monde une paix précaire continuera à dépendre de l'équilibre des potentiels militaires.

Ce qui me paraît être la préoccupation naturelle de l'Assemblée consultative, où sont représentés seize des dix-sept pays membres du Conseil de l'Europe — Chypre n'ayant pas la possibilité actuellement de nous déléguer des parlementaires dont nous puissions valider les pouvoirs — c'est le caractère géographiquement inachevé de la Communauté.

Tout d'abord, il y a, et c'est le plus grave et à mon avis le grand problème politique du moment pour l'Europe, la Méditerranée, et le sort des peuples européens qui vivent sur ses bords, et, à travers la Méditerranée, les relations entre l'Europe et les peuples qui habitent sur la rive méridionale de cette mer.

Hier, à cette tribune, M. Masmoudi, ministre des affaires étrangères de Tunisie, en un langage peut-être un peu excessif, mais exprimant ce qu'il avait sur le cœur, lui, Tunisien, qui désire profondément que son pays entretienne des rapports très étroits avec l'Europe, parlait de l'effacement complet de l'Europe en Méditerranée et du vide effarant qui y était laissé. Il décrivait les flottes américaine et soviétique qui croisent dans cette mer et il constatait l'absence d'un contrôle européen. Il y a quinze jours, à Malte, j'ai entendu tenir exactement le même langage par M. Dom Mintoff, premier ministre.

Je crois que l'élargissement qui se fait actuellement de la Communauté uniquement du côté des mers froides, de l'Atlantique, de la mer du Nord, de la Baltique, pose en termes particulièrement aigus ce problème des relations de l'Europe démocratique continentale du Nord et du Centre avec les pays méditerranéens qui seront désormais peu représentés dans votre Communauté à Dix, par l'Italie tout entière et la France, dont un versant, mais un seul, regarde du côté de la Méditerranée.

Or, nous avons encore la chance d'avoir au Conseil de l'Europe des collègues turcs, des collègues maltais ; Chypre fait partie du Conseil de l'Europe. Et nous constatons que nous sommes placés devant le problème des Européens vivant sur les bords de la Méditerranée.

Alors, permettez-moi de formuler très franchement une observation. Il est entendu que plusieurs des pays qui bordent la Méditerranée sont gouvernés d'une manière qui nous déplaît, que des régimes autoritaires et souvent arbitraires ont pour conséquence que nous les tenons à l'écart. Pourtant, ce sont des peuples de notre famille, et dans une famille où un enfant a commis une faute ou se conduit mal, je crois que la sagesse ne consiste pas à l'en chasser.

Je crois que ces peuples, qui sont des peuples européens tout comme nous, ont droit à ce que nous envisagions les perspectives autrement qu'à travers la myopie de certains partis pris politiques, et que nous songions à la nécessité de les associer, autant que les circonstances le permettent, à ce que nous nous efforçons d'entreprendre ; car que serait une Europe, dont le flanc méditerranéen serait complètement dégarni. En abandonnant les lieux mêmes de sa naissance, car notre naissance est méditerranéenne, l'Europe serait infiniment vulnérable à des forces venues des confins de l'Oural ou des montagnes Rocheuses.

Nous ne saurions en prendre notre parti. Tout en demeurant intraitables sur notre adhésion fondamentale à des régimes démocratiques et parlementaires, nous devons rechercher tous les moyens d'associer ces peuples européens à ce que nous entreprenons. J'estime que c'est là actuellement notre problème politique fondamental pour la construction de la véritable Europe de demain.

Nous avons aussi le problème des trois États neutres. Dans mon rapport, je m'y suis quelque peu étendu, vous pardonneriez à un Suisse d'être assez sensible à ces problèmes. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai écrit dans ce rapport, sinon pour bien

préciser ce qui suit, et je crois que les Suisses peuvent, à cet égard, parler d'expérience, eux qui, au début du XVI^e siècle déjà, avaient à l'intérieur de leur confédération imposé un statut de neutralité au canton de Bâle, qu'ils venaient d'y admettre, dans l'idée qu'il était bon d'avoir des gens qui institutionnellement ne se mêlant pas aux querelles qui pouvaient naître au sein de la Communauté, demeureraient disponibles comme arbitres.

Je crois que ces pays neutres ont pu créer un certain type d'hommes dont l'Europe tout entière a parfois l'emploi.

Je ne pense pas que ce soit par pur hasard que, sur les quatre premiers secrétaires des Nations unies, deux ont été choisis dans des pays européens neutres, et je ne crois pas non plus que ce soit pur hasard qu'on ait choisi de nouveau un Européen neutre pour essayer, en vain, hélas ! jusqu'à présent, de régler les problèmes du Moyen-Orient, ou un citoyen européen neutre pour distribuer les secours des Nations unies au Bengla Desh.

Je pense donc que les neutres peuvent rendre à la Communauté européenne des services spécifiques. En tant que représentant d'un pays neutre, je dois dire combien je me réjouis qu'à Bruxelles, l'esprit de finesse l'ayant emporté sur l'esprit de géométrie, on a su trouver pour la phase actuelle, avec les États européens neutres, des formules assez souples pour pouvoir donner à l'avenir lieu à des développements qui seraient conformes à des possibilités nouvelles du moment.

Puis, il y a l'Islande. Là, je crois que, comme pour Malte, nous avons des devoirs communs en Europe. L'Islande, qui est membre de l'AELE, du pacte de l'Atlantique, du Conseil de l'Europe, dont la seule richesse est formée par les ressources en poissons de son plateau continental, doit pouvoir bénéficier de dispositions un peu analogues à celles que nous prenons pour empêcher que certaines de nos campagnes ne se dépeuplent de plus en plus — dans les montagnes, par exemple, où, l'agriculture faisant défaut, la civilisation recule.

Les États qui n'adhèrent pas à la Communauté maintenant, en dehors de la Turquie, sont de petits États relativement peu peuplés. Les trois États neutres ont un développement technologique qui en fait, comme sur le plan politique, des États comparables, mais nous ne devons pas oublier dans nos constructions qu'un petit État, dans le régime actuel de la société internationale, peut tout d'un coup avoir une puissance redoutable, Malte et M. Mintoff viennent de nous le prouver, et il serait infiniment dangereux, dans la construction européenne, de négliger ces petits États.

Le thème, dont nous débattons, ce sont les conséquences politiques de l'élargissement des Communautés. La première tâche politique, qui est une tâche intérieure européenne, va consister à régler de la meilleure manière les relations entre les Dix et les autres pays qui actuellement, pour des raisons diverses, n'adhèrent pas ou ne peuvent pas encore adhérer.

Hier, M. Masmoudi nous a dit combien il était mécontent du sort réservé à la Tunisie dans le cadre de l'Association. Il y a quinze jours, M. Mintoff me tenait exactement les mêmes propos. Quand on est puissant, on doit prêter une particulière attention aux relations que l'on entretient avec les moins puissants et même avec les plus petits. S'il y a une différence quantitative entre un petit et un grand, qualitativement il n'y a au fond pas de différence réelle.

Nous devons nous interroger sur ce que pourront être dans les phases qui vont suivre de la construction européenne, les tâches des deux Assemblées parlementaires que nous représentons ici.

Je souhaite à cet égard, et cela va me servir de transition, que nous soyons bien conscients d'un risque. On peut, dans la construction de l'Europe, s'inspirer de deux modèles : d'abord il y a le modèle unitaire. La France l'a inventé, l'a mis au point, en a tiré les éléments d'un État admirable d'efficacité jusqu'au moment où ses mécanismes se sont engourdis, alourdis. La France elle-même souffre actuellement des excès de ce régime

unitaire. La régionalisation y reste et restera à l'ordre du jour aussi longtemps que le problème n'aura pas été résolu.

Les pays qui s'étaient inspirés de ce modèle unitaire français s'en détournent.

L'Italie, un peu à la hâte, a procédé à sa régionalisation et peut-être aurez-vous remarqué lors du procès de Burgos, que c'est à l'enseigne de l'Unidad que le régime, et plus particulièrement les Castellans, ont organisé les manifestations de masse destinées à faire pièce aux manifestations de l'autonomisme catalan ou basque.

Ce modèle unitaire, d'aucuns avaient imaginé qu'on pourrait l'appliquer à l'Europe, au début des discussions, après la guerre. Maintenant, plus personne n'y croit ; mais il me paraît dangereux que, dans les solutions partielles, de détail et sectorielles, on s'inspirât d'un tel modèle. Il me semble que, si les règlements, les lois, les textes législatifs et les décisions qui seront pris par les Dix devaient être appliqués selon les formules du modèle unitaire, on irait au-devant de très grandes difficultés.

Je constate en tout cas, en scrutant l'histoire de mon pays, que si l'on avait travaillé selon ce modèle, ce pays n'existerait plus aujourd'hui.

Il importe qu'on trouve des formules capables d'assumer l'Europe dans son extrême diversité.

Je pense que, en fin de compte, l'Europe de demain quand nous aurons achevé de la construire — cela durera encore longtemps — ressemblera davantage au Saint-Empire romain germanique qu'à l'État unitaire de modèle français.

Ce sera une construction très subtile, notamment en ce qui concerne l'application des mesures communes, et il importera que chacun soit en mesure de les appliquer selon son tempérament propre.

A cet égard, il me semble que nous avons, à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et au Conseil de l'Europe, tout un capital d'expérience, acquis peut-être assez difficilement, car nous sommes disparates, puisque nous allons de Chypre à l'Islande, du Cap Nord à Malte, mais enfin un capital qui est valable et qui doit être mis au service de notre construction.

Dans la seconde partie de mon rapport — je ne veux pas y insister maintenant, puisque nous aurons sans doute à en discuter et que j'y reviendrai dans les réponses que je ferai à ceux d'entre vous qui interviendront — je me suis efforcé d'imaginer quelles seraient les zones dans lesquelles nous pourrions collaborer, quelles seraient les activités des uns et des autres, de façon que nous puissions mettre au service de l'Europe le capital d'expérience que représentent nos deux Assemblées.

Nous ne devons pas oublier que nous avons en commun la responsabilité qui revient à un Parlement dans l'Europe en formation, et qu'il est essentiel que notre front soit commun. Nous allons avoir, j'imagine, à suggérer certaines répartitions de travail à nos gouvernements. Il importe que la place du contrôle parlementaire soit affirmée de manière très nette et par vous, membres du Parlement européen, ou, comme aime encore à le dire officiellement le représentant du gouvernement français quand il prend la parole, de l'Assemblée parlementaire européenne, et nous, membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

J'ai essayé de déterminer certains points où nous pourrions travailler ensemble, certaines répartitions des tâches. Je suis persuadé qu'il y a du travail pour tout le monde. Je suis persuadé qu'il y a de nombreux secteurs de coopération pour lesquels il est essentiel que nous allions à une collaboration étroite.

D'autres que l'Assemblée devront nous aider ; partout où il est avantageux de travailler à dix-sept et non pas seulement à dix, le Conseil de l'Europe peut encore jouer un rôle, et je

pense que des réunions conjointes continueront à être utiles pour que, de temps à autre, nous puissions confronter nos expériences, voir quels sont les empiètements des uns sur le domaine des autres, afin d'éviter que cela continue. Je ne veux pas insister sur cet aspect.

J'ai fait quelques propositions, elles n'ont qu'un caractère exploratoire. Il nous faudra mettre en place nos dispositifs et voir à quoi nous aboutirons.

Je suis convaincu que les très grandes ambitions que peut avoir la Communauté de jouer un rôle de premier plan dans le monde, notamment dans le rapprochement entre l'Est et l'Ouest, sont légitimes. Elles n'ont rien d'agressif. Si l'Union soviétique paraît craindre la naissance de cette concentration en Europe, c'est son affaire. Nous n'avons pas à nous en soucier directement. Mais je pense que l'Europe tout entière serait en danger si un fossé, quel qu'il soit, venait à se créer parce que, institutionnellement, on n'aurait pas trouvé des formules assez souples entre les Dix et les autres peuples de l'Europe. Et vous verriez alors comment on utiliserait ces divisions et ces difficultés.

Lundi, a été posée la première pierre du futur Palais de l'Europe. Nos gouvernements ont, en fait, décidé que Strasbourg resterait la capitale parlementaire de l'Europe, qu'elle serait confirmée dans ce rôle. Sinon, ils n'auraient pas fait les frais de ce grand Palais destiné essentiellement à abriter, à côté du Conseil de l'Europe, les activités parlementaires européennes.

Nous voici donc clairement engagés. Nos gouvernements admettent que l'Europe ne saurait se construire sans un contrôle parlementaire, sans des activités parlementaires.

Nos deux Assemblées peuvent avoir chacune leur rôle. L'essentiel, c'est qu'elles travaillent, non pas dans un esprit de concurrence, mais dans un esprit de complémentarité.

A l'époque où, du côté des Six, on a été parfois un peu nerveux pour les raisons que vous savez, du côté des Dix-huit, puis hélas ! des Dix-sept, puisque la Grèce n'est momentanément plus des nôtres, on a été parfois un peu flou. Nous sommes placés maintenant devant d'autres responsabilités qui vont nous obliger à préciser les choses, qui deviennent infiniment plus sérieuses car l'étape de l'élargissement est une étape essentielle, mais ce n'est qu'une étape, et nous avons encore bien des choses à faire en commun.

(Applaudissements)

M. le Président. — Il est significatif qu'après des années de présidence éclairée de cette Assemblée consultative, notre collègue Reverdin, en prenant sa place dans l'hémicycle, ait consacré un rapport à une question extrêmement importante, nous faisant tous bénéficier du capital d'expériences que l'Assemblée consultative et le Conseil de l'Europe ont pu, sous sa conduite, amasser et partiellement mettre à profit.

Je crois me faire l'interprète de toute notre Assemblée — et les applaudissements le confirment — en réitérant encore une fois à notre collègue Reverdin nos vifs remerciements pour les indications qu'il a bien voulu nous donner.

La parole est à M. Radoux, rédacteur du document de travail de la commission politique du Parlement européen.

M. Radoux, rapporteur. — Monsieur le Président, mes chers collègues, personne ne s'étonnera de l'immense satisfaction que nous éprouvons devant le fait politique capital que représente l'adhésion des Britanniques, des Danois, des Irlandais et des Norvégiens au Marché commun. Une coïncidence veut que, cette semaine, on ait procédé à la pose de la première pierre de ce qui sera demain la nouvelle Maison de l'Europe. J'ai vu construire celle qui comprend cet hémicycle et j'entends encore retentir les éclats des débats passionnés des premières heures de l'Europe moderne. C'est dire que mon émotion est grande de nous voir réunis aujourd'hui comme nous

le souhaitions, il y a plus de vingt ans déjà, mais cette émotion, Monsieur le Président, je la réprime. Nous ne sommes plus à l'heure des initiateurs, nous sommes à celle des gestionnaires.

Si j'ai rappelé d'une phrase une page d'histoire, c'est parce qu'une grande idée doit être présente à l'esprit aussi longtemps que l'œuvre qu'elle a fait naître reste inachevée.

Pour aborder l'objet de notre présent débat, il faut éviter de s'embarquer dans la prophétie ou de tomber dans la conjecture. Nos discussions touchent à tant de questions qui intéressent la vie interne de la Communauté européenne et ses relations avec le monde extérieur qu'elles postulent de notre part l'analyse sérieuse et rejettent l'appréciation sommaire.

S'il me fallait encadrer mon propos, je le ferais par trois constatations.

La première, c'est qu'après des succès et des défaites, les auteurs du traité de Rome firent un pari. Ce pari, ils le gagnèrent.

La deuxième constatation, c'est que l'élargissement du Marché commun constitue le second pari des Européens. Il comporte davantage de responsabilités, impose davantage de charges, mais il est plus riche de grandes espérances. Il se joue sur l'avenir même de l'Europe, et, en partie, sur l'avenir du monde.

La troisième constatation est tirée de la précédente : l'Europe à Dix fait disparaître ce que j'ai déjà appelé « l'alibi de l'Europe à Six ». L'alibi consistait à faire ou à ne pas faire quelque chose dans l'attente de l'élargissement. A l'intérieur de l'actuelle Communauté, il était commode de se retrancher derrière l'inconnu. Quant à nos relations extérieures, elles étaient, quoique très importantes, géographiquement encore limitées, donc susceptibles de connaître les aménagements des responsabilités partielles.

Aujourd'hui, l'alibi disparaît. Le pari est ouvert. A la condition que les procédures de ratification se passent comme nous le souhaitons, l'entreprise commencera dans quelques mois.

Monsieur le Président, si le rapport écrit du Parlement européen est le fruit des travaux de sa commission politique, je précise que mon intervention orale n'engage que moi.

Pour faciliter la tâche de mes collègues, je vais parler gestion.

Je commencerai par l'organisation interne de la Communauté à Dix afin de la mieux situer par rapport au monde extérieur.

Parler de la vie interne du Marché commun, c'est d'abord parler de ses institutions. Le détachement favorisant le bon jugement, je citerai ce passage du remarquable document de notre collègue suisse, le président Reverdin, qu'il vient d'ailleurs de répéter. Voici ce qu'il dit :

« Puissance oblige. Si elle ne se dote pas d'institutions politiques adéquates, la Communauté risque de n'être qu'un géant économique sans tête politique et incapable de se défendre, autrement dit un monstre dont la survie serait problématique. »

Pour la Communauté actuelle, le pouvoir politique, c'est d'abord le Conseil de ministres. Les documents qui viennent d'être publiés vont permettre des études sérieuses. J'espère qu'elles commenceront dès l'été avec les pays candidats, et à la fois concernant le Conseil de ministres, la Commission du Marché commun et le Parlement européen.

Dès à présent, une chose me paraît claire. Le Conseil de ministres à Dix deviendra vite une conférence diplomatique si son fonctionnement n'est pas amélioré.

Le traité de Bruxelles, du 22 janvier dernier, concernant l'adhésion des quatre nouveaux membres n'a pas modifié le traité de Rome. Le paragraphe 3 de son article 1 se lit comme suit :

« Les dispositions concernant les droits et obligations des États membres ainsi que les pouvoirs et les compétences des institutions des Communautés telles qu'elles figurent dans les traités visés au paragraphe 1 s'appliquent à l'égard du présent traité. »

J'ajoute que le traité de Rome n'a pas davantage été modifié par le communiqué publié par les ministres à Luxembourg en 1966. Je suis persuadé que ce serait une bonne chose que de retourner à la légalité communautaire en ce qui concerne le système de votation au sein du Conseil de ministres. Je ne suis d'ailleurs pas convaincu que certaines habitudes qui ont, petit à petit, créé une sorte de coutume ne vont pas au-delà de la volonté d'hommes politiques dont l'action est à l'origine du communiqué en question. Quoi qu'il en soit, l'embourbement de l'actuel Conseil deviendra, il faut le craindre, le blocage du nouveau Conseil si les ministres continuent à travailler dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne la Commission, en passant de neuf à quatorze membres, elle devrait être composée, comme ce fut et comme c'est le cas aujourd'hui, de personnalités particulièrement compétentes.

La nouvelle Communauté sera non seulement numériquement plus importante, mais sa nature sera différente. Il faudra ici effectuer un choix : soit attribuer un domaine de responsabilités particulières à chaque membre de la Commission, soit prévoir l'organisation de groupes pour chaque grande catégorie de problèmes suivant la formule de la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier.

On remarquera, en passant, que dans la Communauté des dix États, six pays n'auront qu'un seul représentant dans la Commission.

Quant au Parlement européen, une remarque préliminaire s'impose : le contrôle démocratique, tel qu'il existe actuellement, est nettement insuffisant. Remarque supplémentaire : certains redoutent de l'élargissement la dégénérescence du Parlement, d'autres en espèrent la revitalisation.

Ce que je crois, c'est que ce sont les faits qui vont conduire à prendre les mesures adéquates.

A titre d'exemple, remarquons qu'on n'attribue pas de pouvoirs réels au Parlement parce qu'il n'est pas élu au suffrage universel, et l'on s'interroge sur l'élection directe de ses membres parce qu'il n'a pas encore de pouvoirs.

La vérité, c'est que tout préalable devrait être évité. Il faut s'employer à faire avancer de front ces deux améliorations nécessaires au bon fonctionnement du Parlement.

J'ajoute que des pouvoirs législatifs pourraient, dès à présent, être transmis au Parlement par le Conseil de ministres. Il pourrait alléger ses travaux en se désaisissant de l'examen de certaines questions et décisions législatives à prendre à leur sujet.

Dans l'intérêt général, il serait utile d'examiner, d'ici au 31 décembre, à quelles matières le Conseil pourrait donner cette destination.

Monsieur le Président, en clôturant le chapitre des institutions communautaires vous me permettrez de faire une observation et d'adresser une prière.

L'observation concerne la nature nouvelle des rapports entre les dix États.

Mes chers collègues, pour un État, choisir de faire partie avec d'autres d'une Communauté, c'est renoncer à former avec eux des coalitions. Ceci me paraît capital.

Quant à ma prière, la voici : à l'occasion de l'élargissement de la Communauté, ne recommençons pas à Dix les querelles de doctrine que nous avons eues à Six. Vouloir que fonctionnent convenablement nos institutions est une chose ; discuter théorie en est une autre.

Que nous ont appris quinze années d'existence du Marché commun ? Essentiellement deux choses : premièrement, que la construction européenne est un bel exemple d'application de la méthode empirique ; deuxièmement, que les institutions de l'Europe moderne ne se satisferont pas du prêt-à-porter des schémas juridiques classiques.

La Communauté européenne aura ses institutions inédites parce qu'elle est elle-même un phénomène politique. D'ailleurs, nous n'aurons pas le temps, dès le 1^{er} janvier prochain, de nous consacrer à beaucoup d'autres choses qu'à nous choisir un bon programme. Dans les semaines et les mois à venir — et puisque nous avons déjà pris la bonne habitude de travailler à Dix depuis quelque temps — c'est à cela que nous devons penser, et c'est de ce programme que je vais extraire quelques points qui me paraissent essentiels.

Il n'y aura pas de bon départ de la nouvelle Communauté sans la décision de mettre en œuvre, dès le 1^{er} janvier, l'union économique et monétaire.

Celle-ci sera l'épine dorsale de notre action. Elle va nous placer dans cette position psychologique où l'on se sent capable d'agir sur les événements au lieu de ne pouvoir que réagir aux actions des autres.

Mais encore, et surtout, l'union économique et monétaire, c'est le commencement du deuxième âge du Marché commun, c'est l'engrenage qui conduit à la réalisation des autres politiques communes.

Je suis absolument formel à ce sujet. Le départ de la Communauté élargie serait manqué s'il n'était pas, en même temps, le démarrage de l'union économique et monétaire.

Deuxième point important de notre programme : la politique sociale. Le traité de Rome n'est pas très contraignant à cet égard. Associer les forces patronales et syndicales à la politique de la Communauté est désormais indispensable.

Associer les forces patronales, cela veut dire offrir aux employeurs qui acceptent et appliquent un programme communautaire les avantages du concours qu'ils apportent à sa réalisation.

Associer les forces syndicales, parce qu'une force politique économique communautaire ne peut pas être arrêtée dans de moins bonnes conditions que ne sont arrêtés les programmes économiques nationaux des pays les plus progressistes de la future Communauté.

Troisième action : elle concerne la politique régionale. La logique de l'activité communautaire veut que les frontières politiques ne soient pas un obstacle à la réalisation de plans d'aménagement, de reconversion et de mise en valeur d'une partie de territoire dans la Communauté.

Cette politique régionale préoccupe de plus en plus les États membres, Il y a tout lieu de croire que les faits conduiront la Communauté à prendre souvent le relais des gouvernements pour satisfaire les besoins d'un ou de plusieurs pays intéressés à des projets d'intérêt commun.

Avant de quitter les questions de programme, effleurées d'ailleurs et non pas approfondies, un mot du problème de la défense de l'Europe.

En homme politique conséquent, le président Reverdin a écrit que la nouvelle Communauté devait avoir une politique de défense. Constatons que, par son élargissement, le Marché

commun va compter deux puissances atomiques. Constatons ensuite que la défense de l'Europe ne se conçoit que dans l'indivisibilité de la défense de l'Occident. L'Alliance atlantique remplit aujourd'hui une double fonction : celle de dissuader d'attaquer et celle de persuader de coopérer. C'est le binôme défense-détente. Sa crédibilité ne se conçoit qu'au niveau atlantique.

Remarquons enfin qu'une force atomique ne serait européenne que le jour où existerait un gouvernement de l'Europe. En effet, le problème du doigt sur la gâchette ne relève pas de la science infuse.

Je renvoie mes collègues aux deux rapports d'une qualité exceptionnelle produits en novembre dernier par Lord Gladwyn et M. Boyden devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Tout s'y trouve pour la préparation d'un grand débat. Reste à savoir quand le moment sera venu de l'aborder.

Si on allait tout de suite au gouvernement de l'Europe, le problème se poserait dès aujourd'hui. L'alternative serait claire : *statu quo* ou force européenne.

Si la force européenne était retenue, il y aurait lieu de repenser la position de l'Europe au sein de l'Euro-groupe de l'Alliance atlantique. Je ne cache pas qu'il y ait lieu de faire aujourd'hui davantage que de rappeler l'existence du problème.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la deuxième partie de mon exposé sera consacrée aux relations de la Communauté élargie avec le monde extérieur.

Il n'est pas possible de procéder à un tour d'horizon complet. D'ailleurs, nous avons tous pu lire à ce sujet les rapports du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Je ne ferai, par conséquent, état que de quelques cas particuliers.

Tout d'abord, j'aborderai les relations entre la Communauté et les autres pays de l'Europe occidentale, notamment les pays de l'Association européenne de libre-échange.

J'ai dit, dans le document écrit de la commission politique du Parlement européen, l'exceptionnelle attention que nous portons à nos rapports avec les pays non membres, en particulier ceux que j'ai qualifiés de comparables aux États de la Communauté.

L'élargissement ne peut distendre nos relations. Il doit, au contraire, permettre de régulariser peu à peu une situation, certes difficile, mais précisément la Communauté agrandie offre un éventail de possibilités plus vastes que la Communauté existante.

La note écrite du Parlement européen parle légalement du rôle de pont que certains pays sont destinés à jouer entre l'Est et l'Ouest. J'y reviendrai dans un instant.

Cela dit, l'objectif politique consiste, vis-à-vis des pays qui n'ont pas pu, ou ne désirent pas, faire partie de la Communauté, à conclure les négociations en cours de manière telle que les différents accords puissent entrer en vigueur en même temps que l'accord d'adhésion.

Aucun des pays en cause ne conteste l'approche générale de la Communauté. Tous sont disposés à conclure avec elle des accords séparés portant, pour l'essentiel, sur la libération des échanges industriels, sur les produits agricoles, dans certains cas, et sur l'inclusion d'une clause concernant le caractère évolutif de l'accord.

Cette dernière disposition n'est toutefois pas acceptée par un État tandis qu'un autre souhaite que, dans le dispositif même de l'accord, se trouvent indiqués certains domaines auxquels serait étendue la coopération.

Une situation particulière est créée là où les positions libérées se verraient à nouveau soumises à des droits de douane pour certains pays non adhérents qui jouissent d'un droit zéro dans l'actuelle zone de libre-échange.

J'en viens à la situation des pays non membres de cette association.

Il s'agit de pays qui ont déjà signé un accord avec la Communauté ou qui sont en négociations avec elle.

Personne n'a intérêt à ce que les relations de la Communauté avec ces pays ne soient pas les meilleures possibles et que, en conséquence, tous les aménagements nécessaires soient opérés.

Enfin, je dirai un mot au sujet des adhésions ultérieures souhaitées.

Afin d'éviter toute équivoque, il ne me semble pas dénué d'intérêt de rappeler que l'adhésion à la Communauté européenne exige qu'une condition soit remplie. Cette condition, c'est que l'État candidat soit une démocratie parlementaire de type classique. Point n'est besoin de discourir. Les dispositions du traité de Rome ne sont sujettes à aucune interprétation à cet égard.

Voyons maintenant les relations entre la Communauté européenne, l'Union soviétique et les pays de l'Est : Il n'y a pas lieu de s'étonner, mes chers collègues, de la déclaration faite, le 20 mars dernier, par M. Brejnev devant le quinzième congrès des syndicats de l'URSS. En présence de l'élargissement du Marché commun, cette réaction est dans la tradition de la diplomatie soviétique.

Le 4 avril 1949, le traité qui créait l'Alliance atlantique était signé. Le même jour, Staline mettait fin au blocus de Berlin. Plus tard, parce qu'il reconnaissait que le communisme ne pouvait pas s'imposer partout par la violence, M. Khrouchtchev inventa la co-existence pacifique. Aujourd'hui, devant le succès de l'entreprise d'union des pays de l'Europe occidentale, les Russes reconnaissent l'existence de ce groupement et suivent attentivement les activités et l'évolution du Marché commun. J'emploie à dessein les termes de la traduction officielle française du discours de M. Brejnev.

Nous trouvant à un peu plus de deux ans de l'application des dispositions du traité de Rome relatives à la conclusion progressive d'accords commerciaux communautaires, ce changement de tactique de l'URSS représente un incontestable avantage. M. Brejnev dit, un peu plus loin, à propos du Marché commun :

« Nos relations avec les participants à ce groupement dépendront naturellement de la mesure dans laquelle ils connaîtront pour leur part les réalités qui se sont établies dans les partis socialistes de l'Europe et notamment les intérêts des pays membres du Conseil d'entraide économique, le Comecon. »

Réalités pour réalités, ce n'est pas aujourd'hui que le Marché commun répond, en les satisfaisant du mieux qu'il le peut, aux demandes d'accord de portée limitée en provenance de l'Est.

En ce moment même, un dossier beaucoup plus important que les précédents est sur la table du Conseil de ministres en provenance d'un de ces pays. Après consultation avec les quatre États candidats, une décision pourrait être prise avant la fin de l'été. Je souhaite qu'elle soit positive. Je souhaite également une réaction positive à la citation que je viens de faire. Celle-ci demande de nombreux éclaircissements. L'élargissement de la Communauté nous permet de prendre des initiatives parce que nous avons les moyens de conduire une politique économique au sens moderne du terme, avec une puissance de la taille de l'Union soviétique. La même remarque vaut pour tous les pays de l'Est, soit pris ensemble au sein du Comecon, soit pris séparément. Et c'est ici que certains pays neutres dont j'ai parlé il y a un instant — je songe par exemple à l'Autriche, à la Finlande, à la Suisse — ont vocation pour favoriser ce genre de rapprochement.

La Communauté et la Chine : comme je l'ai écrit dans mon rapport, s'il est vérifié que la Chine est prête à donner à la Communauté le degré de reconnaissance qu'elle-même souhaite

et à remplacer par un traité avec la Communauté les traités bilatéraux existants, les relations CEE-Chine pourraient connaître un développement bénéfique pour les uns et les autres.

J'en viens maintenant à nos liens avec les États-Unis.

Dans nos rapports futurs avec les États-Unis, notre appartenance commune à l'Occident constitue le point de départ de notre comportement. L'interdépendance des deux ensembles est manifeste. Le problème de ce que l'on appelle la répartition du fardeau existe. L'état de santé de l'économie américaine reste, jusqu'à nouvel ordre, concluant pour l'établissement du bulletin de santé de l'Europe occidentale. La formule « parler d'égal à égal » souvent prononcée, mais moins souvent appliquée, deviendra effective avec l'élargissement de la Communauté, à la condition expresse, je me permets de le répéter, que l'union économique et monétaire entre en application le 1^{er} janvier prochain.

C'est en ayant tous ces éléments à l'esprit que nous devons aborder la grande négociation qui s'ouvrira entre nous et les Américains en 1973. Avec le concours d'autres pays industrialisés et d'autres nations, nous devons, ensemble, mettre sur pied un nouveau système monétaire international. Chacun des partenaires doit être persuadé que la négociation de 1973 va dans l'intérêt des deux parties, que les crises sont souvent les moteurs de l'action, que la crise déclenchée l'an dernier est l'occasion à saisir pour mettre en place un nouveau système monétaire.

Un autre effet heureux de l'élargissement est ce que l'on pourrait appeler la fin de certains complexes européens vis-à-vis de l'Amérique. C'est de la politique que nous suivrons à l'intérieur de la Communauté, c'est-à-dire de la création de notre puissance, dans le bon sens du terme, bien entendu, que dépendra une attitude saine à l'égard du partenaire d'outre-Atlantique.

Enfin, dans ce partage du fardeau des responsabilités de l'Occident, c'est en prenant une part plus considérable dans

l'aide aux pays en voie de développement que nous parviendrons le plus efficacement à un équilibre.

C'est pourquoi j'aborde maintenant ce problème. L'élargissement de la Communauté va lui permettre d'avoir un comportement tout différent dans les conférences entre les pays développés et ceux qui le sont moins. Dans l'obligation d'intervenir presque partout, l'Europe occidentale va progressivement remplacer les Commonwealth agreements par la *Community agreement*.

Tout à l'heure, j'ai implicitement placé notre politique relative à l'union économique et monétaire en tête des préoccupations de la prochaine conférence des chefs d'État et de gouvernement à Paris. Je situe résolument en seconde position notre politique vis-à-vis du tiers monde, le succès de celle-ci dépendant, en partie, de la réalisation de celle-là.

Si j'ai souligné que c'est avec d'autres pays que le monde industrialisé doit faire naître le successeur du défunt système monétaire international, je pensais également au tiers monde, car des solidarités nouvelles vont s'établir.

Autre considération relevant plus précisément des situations respectives des pays de la zone sterling et de ceux de la zone franc. A l'occasion des négociations entre les quatre pays candidats et les pays membres, les rapports avec le tiers monde ont été évoqués. Il a été décidé de ne pas supprimer les avantages accordés par les uns et par les autres mais d'aménager les politiques existantes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de terminer, permettez-moi de parler du Conseil de l'Europe.

L'élargissement de la Communauté signifie, sans doute, l'achèvement de certaines des tâches de cette institution. Mais il en fera naître de nouvelles. Le Conseil de l'Europe, en dehors de ses fonctions propres, est un auxiliaire de choix de la Communauté. En effet, en vertu des dispositions du traité de Rome,

des aspects importants de la vie européenne ne peuvent pas encore être traités par la Communauté.

Si l'on admet que les faits précèdent le droit — et je prononce cette phrase pour éviter de longues explications — on peut, à titre exemplatif, prévoir des initiatives du Conseil de l'Europe, par exemple les relations Est-Ouest.

En présence d'un dossier comprenant des aspects aussi différents que la défense collective et la façon de concevoir les relations culturelles, pourquoi le Conseil de l'Europe n'inviterait-il pas les pays de l'Est à rencontrer ici les pays de l'Ouest ? Le débat aurait lieu entre représentants reconnus par leurs pays respectifs comme parlant au nom de leurs opinions. Bien entendu, le moment auquel ce débat aurait lieu est extrêmement important parce qu'il serait prévu pour aider et non pas pour gêner.

Si tout va bien, la ratification des traités de Moscou et de Varsovie, d'une part, l'application de l'accord sur Berlin et des accords conclus entre les deux États allemands, d'autre part, vont conduire aux fameuses conversations multilatérales en vue d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes.

Il faudrait, par conséquent, que le moment de ce débat soit choisi avec un soin tout particulier.

Autre suggestion : le Moyen-Orient, et M. Reverdin en a parlé.

Voilà un endroit dans le monde où l'Europe est absente, alors que sa présence est souhaitée. Le Conseil de l'Europe pourrait prendre l'initiative d'une table ronde au niveau qui est le sien. J'ajoute que ce serait faire preuve de courage, mais aussi de lucidité politique de la part des parlementaires, d'intervenir dans un endroit où, grâce aux moyens économiques qui sont à notre disposition, nous pourrions jouer un rôle important.

On doit aussi s'interroger si ailleurs, dans le monde, notre absence n'apparaît pas comme un abandon de responsabilité, là où les difficultés sont grandes et où l'Europe, un peu facilement, se borne à quelques discrets conseils.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il ne m'est pas possible de terminer autrement qu'en revenant, avec d'autres mots, sur les propos du début de mon intervention.

En 1949, au moment où nous avons peur, la volonté de survivre a fait prendre de bonnes résolutions à l'Europe occidentale. Aujourd'hui, la volonté de vivre, nous fait constituer la Communauté la plus vaste possible. Or la grande inconnue du futur, nous le savons tous, ce sont les relations entre l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud de notre planète. Le fameux équilibre européen qui prend fin avec une époque a déjà sa relève, c'est l'équilibre mondial.

Par la place qu'elle s'apprête à occuper, l'Europe communautaire doit contribuer à établir cet équilibre. C'est une tâche redoutable. A elle seule, elle va exiger de nous tous un sens aigu des responsabilités.

C'est vrai, mes chers collègues, que le passé de l'Europe est prestigieux, mais, compte tenu des réalités du monde contemporain, pour la Communauté des Dix, ses États membres, pris séparément et les États qui lui sont associés, c'est encore dans le présent qu'ils devraient trouver les plus grandes occasions de se surpasser.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur. La parole est à M. Duncan Sandys.

M. Duncan Sandys. — (E) Je tiens tout d'abord à féliciter M. Reverdin et M. Radoux pour leurs remarquables rapports et la manière brillante dont ils les ont présentés. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier M. Reverdin de tout ce

qu'il a fait pour l'Europe pendant tout le temps où il a assuré avec beaucoup de distinction la présidence de l'Assemblée consultative. Nous avons perdu un président exceptionnel, mais, comme nous avons pu le constater ce matin, nous avons retrouvé un participant tout aussi exceptionnel à nos débats.

L'élargissement de la Communauté est un jalon historique sur la voie de l'unification européenne. En tant que citoyen de l'un des nouveaux pays membres de la Communauté, je dis à nos collègues du Parlement européen que nous attendons avec impatience le moment d'envoyer des représentants britanniques siéger parmi vous dans votre auguste Assemblée et de jouer notre rôle à vos côtés dans l'entreprise exaltante que constitue la création d'États-Unis d'Europe.

Les chefs de gouvernement vont bientôt se réunir pour examiner la situation nouvelle et dresser des plans en vue de la prochaine étape. Les décisions qui seront prises à la conférence au sommet détermineront pour longtemps l'orientation et le rythme du développement futur de l'Europe. Nous devrions donc profiter au maximum de l'important débat d'aujourd'hui pour exprimer nos vues et nos espoirs au sujet des principales questions qui seront discutées à cette grande conférence.

D'abord et avant tout, nous devrions inviter la conférence au sommet à réaffirmer sans équivoque que l'union politique de l'Europe est l'objectif commun de tous les membres actuels et futurs de la Communauté.

Nous attendons également de la conférence au sommet qu'elle reconnaisse la nécessité de renforcer le contrôle démocratique des institutions de la Communauté en accroissant les pouvoirs du Parlement européen et en organisant dès que possible des élections populaires au suffrage direct.

L'accroissement des pouvoirs du Parlement et l'institution d'élections au suffrage direct sont deux éléments essentiels ; mais je prétends que si nous insistons pour les obtenir simultanément, nous ne ferons que retarder indéfiniment le progrès.

La réalisation de l'un ne devrait donc pas être subordonnée à la réalisation de l'autre.

Le rapport Vedel propose un accroissement des pouvoirs du Parlement en deux étapes. Je crois que les recommandations de cet intéressant rapport vont en général dans le bon sens et méritent d'être appuyées. Si elles sont acceptées, elles représenteront sans conteste un progrès très important. Il est, toutefois, une autre amélioration du système de représentation que j'aimerais voir adopter. Elle augmenterait beaucoup l'influence effective du Parlement européen et ne nécessiterait aucun amendement au traité.

Comme nous le savons, si la Commission souhaitait renforcer la position du Parlement européen, elle pourrait le faire tout simplement en déclarant son intention de présenter ses propositions législatives en premier lieu au Parlement pour qu'il en discute. Cela permettrait au Parlement de donner son avis avant, et non après la prise de décisions par le Conseil de ministres, et cela permettrait à la Commission, si elle le jugeait bon, d'amender ses propositions à la lumière des débats du Parlement avant de soumettre ses recommandations définitives au Conseil de ministres. Cette importante modification de la procédure ne nécessiterait, comme je l'ai déjà dit, aucun amendement au traité. Elle pourrait en effet être introduite immédiatement par une décision de la Commission agissant de son propre chef.

Nous devons en même temps chercher à assurer l'élection au suffrage direct des membres du Parlement européen sur la base d'un système électoral européen uniforme, comme le prévoit le traité. Force nous est toutefois de reconnaître que l'adoption d'un système commun pose de nombreux problèmes pratiques et qu'il faudra inévitablement un certain nombre d'années pour y parvenir. Entretemps, pour ne pas freiner le progrès, il faudrait, à mon sens, laisser chaque pays libre d'adopter temporairement son propre système pour l'élection populaire de ses représentants au Parlement européen. Il est essentiel d'aboutir finalement à un système d'élections euro-

péen uniforme, mais l'introduction d'élections au suffrage direct dans certains pays au moyen de différentes procédures nationales, à titre de mesure temporaire, aurait, j'en suis sûr, un effet stimulant et contribuerait à hâter un accord général.

Outre le renforcement du contrôle démocratique sur les décisions de la Commission et du Conseil de ministres, la création d'une Europe politiquement unie requiert l'élargissement des attributions fondamentales de la Communauté. Celles-ci devront, le moment venu, englober non seulement des affaires économiques et monétaires, mais aussi tous les aspects de la politique internationale.

Cela obligera évidemment à modifier profondément le traité de Rome et il ne serait pas réaliste d'imaginer que les gouvernements y consentiront à leur prochaine conférence au sommet. Il est cependant une première mesure importante qui pourrait être prise sans soulever de problème constitutionnel fondamental. Je veux parler de la création d'un secrétariat chargé de la politique extérieure. Celui-ci devrait se composer de personnalités de haute réputation et de grande expérience et être, bien entendu, tout à fait indépendant des gouvernements. Il aurait pour mission d'étudier en permanence les problèmes relatifs aux affaires étrangères d'un point de vue européen commun, en vue de formuler des propositions sur lesquelles les gouvernements pourront fonder une politique européenne commune.

Etant donné les liens étroits qui existent entre les politiques commerciales internationales relevant de la Communauté et d'autres aspects des affaires internationales, une liaison étroite et effective devrait être établie entre la Commission et le secrétariat politique, qui devrait, bien entendu, avoir son siège à Bruxelles.

Après avoir parlé du développement futur de la Communauté, j'en viens à l'avenir du Conseil de l'Europe. Tant que la communauté ne réunira pas toutes les nations européennes démocratiques, le Conseil de l'Europe aura toujours un rôle

important à jouer. Il constituera un trait d'union essentiel entre ceux de ses membres qui appartiennent à la Communauté et ceux qui demeurent en dehors. L'Assemblée consultative continuera à fournir le forum indispensable à un échange régulier de vues entre nos représentants parlementaires sur toutes les questions d'intérêt commun.

Le Conseil de l'Europe restera aussi l'instance la plus appropriée pour l'étude des problèmes européens qui concernent un groupe de pays plus large que celui des membres de la Communauté. Je pense en particulier à des questions comme les droits de l'homme, l'environnement, les questions sociales et juridiques de toutes sortes.

Outre ces attributions fonctionnelles précises, le Conseil de l'Europe aura, je crois, de plus en plus l'occasion de jouer un rôle constructif dans l'instauration de meilleures relations et le développement d'une coopération pratique entre les nations européennes démocratiques et non démocratiques de toutes nuances politiques.

Le Conseil de l'Europe ne sera évidemment plus le même après l'élargissement de la Communauté. Il est bon de le reconnaître. Mais, s'il s'adapte à la nouvelle situation, il continuera, j'en suis sûr, à jouer un rôle important, voire essentiel, dans la vie européenne et il sera en mesure d'apporter une contribution sans égale au processus d'unification de l'Europe élargie.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Berkhouwer.

M. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés du Parlement européen. — (N) Monsieur le Président, on a parfois sous-estimé l'importance du dialogue entre le Parlement européen et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de cette tradition dans les années à venir. Nous devons, dans tous les cas, recon-

naître que la réunion d'aujourd'hui est particulièrement significative parce qu'elle a lieu à une époque de transition d'une importance vitale pour le développement de l'Europe — 1972, l'année qui doit voir l'achèvement de l'Europe au Nord-Ouest, en ce qui concerne le Marché commun, et à l'Est la ratification des traités entre la république fédérale d'Allemagne, la Pologne et l'Union soviétique.

L'importance de cette réunion vient aussi de ce qu'elle a lieu avec la participation d'un certain nombre de nos collègues de l'Assemblée consultative qui, nous l'espérons, après ratification des divers traités d'accession, appartiendront au Parlement européen de la Communauté à Dix, c'est-à-dire à un véritable Parlement.

Le mois de mai est une époque très importante pour l'Europe car il ramène un certain nombre de dates historiques : le 5 mai pour le Conseil de l'Europe et, pour les Communautés européennes le 9 mai, jour que l'on appelle la journée Robert Schuman, date importante à l'origine pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier et, plus tard, pour la CEE. Je me demande, en passant, si l'Europe à venir conservera ces deux journées de l'Europe ou s'il ne faudra pas chercher une autre solution. Étant donné le nombre de questions européennes que l'homme de la rue ne comprend qu'à moitié, il ne comprendrait certainement pas pourquoi il y aurait deux journées de l'Europe. Peut-être devrions-nous en faire une semaine de l'Europe. En tout cas, il nous faudra certainement longtemps pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé pour l'Europe.

Monsieur le Président, ce mois de mai marque une autre date importante, la récente visite de la reine Elisabeth II à Paris. Nous ne vivons plus dans l'Europe de « l'entente cordiale », qui était celle de la reine Victoria, d'Edouard VII. Nous nous acheminons vers une Europe de dix partenaires égaux.

Il y a aussi, bien sûr, une conférence au sommet qui doit avoir lieu à Moscou le 22 mai et une fois de plus, l'Europe, en tant qu'Europe occidentale, en sera absente, comme nous le

sommes fréquemment lorsque des décisions nous concernant sont prises dans nos pays sans qu'on nous consulte. Je n'entends même pas par là les problèmes brûlants qui intéressent les Quatre Grands et que nous regardons à distance. Je ne parle pas du Vietnam et je glisse sur l'Extrême-Orient. Ces problèmes revêtent une contradiction, c'est que notre absence et nos intérêts sont également importants. Où sont les Six au moment de CNUCED III et où serons-nous bientôt à Dix lors de CNUCED IV ?

Pour le moment, en tant que parlementaires, nous devons nous tourner d'abord vers ce que le *Times* décrit comme « le genre d'Europe que nous voulons ». Ce journal écrit :

« Le véritable débat actuel en Europe est le genre d'Europe que nous essayons de créer. Les décisions qui seront prises à la conférence au sommet, à Paris, lorsque les membres actuels et les pays candidats à la Communauté se rencontreront, détermineront l'avenir de l'Europe pour plusieurs années, le genre d'Europe que nous voulons. »

Ce point crucial, « le genre d'Europe que nous voulons », doit dominer les conversations sur les conséquences politiques d'un élargissement de la CEE. Ces conséquences ne découlent pas seulement d'une expansion géographique, mais aussi du fait que le club comptera davantage de membres. Si ce club élargi veut jouer son rôle dans le monde avec plus de succès qu'il n'en obtient à présent, il lui faudra un meilleur esprit d'équipe, entre les Six et entre les Dix. Ce travail d'équipe devra s'intensifier à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. Si nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis, doivent adopter à nouveau des mesures comme celles qu'ils ont prises en août 1971, il ne faut pas que chacun d'entre nous rencontre à nouveau individuellement l'exécutif américain. Nous devons trouver les moyens de défendre ensemble nos intérêts communs, dans le domaine monétaire comme dans les autres domaines.

En ce qui concerne le développement interne de notre Communauté, nous visons l'espoir en pensant à la conférence

au sommet, entre les chefs d'États ou de gouvernements qui doit avoir lieu à Paris au milieu d'octobre prochain.

Quel sera l'enjeu et de quoi discutera-t-on qui concerne l'Europe ? On voudrait faire de la Communauté à Dix une union économique et monétaire. Qu'est-ce que cela entraîne ? Est-ce que cela ne commence pas, pour l'homme de la rue, avec la taxe sur les cigarettes ? Et cela n'aboutit-il pas à une harmonisation des impôts sur le revenu, des politiques budgétaires, etc. ?... Quelles sont les conséquences de tout cela et quelle signification cela aura-t-il pour nous, en tant que délégués européens, étant donné que le fonctionnement de la représentation parlementaire européenne n'est pas encore assuré ?

Le deuxième point à l'ordre du jour de la conférence au sommet sera la position des institutions de la Communauté, c'est-à-dire celle des quatre institutions. Quant à nous, ce qui nous intéresse tout d'abord c'est l'organisation parlementaire démocratique de la Communauté. A cet égard, la question vitale — et je sais qu'elle est vitale pour les représentants de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de la Norvège et du Danemark — est de savoir ce qui remplacera la souveraineté nationale qui doit être abandonnée. Je peux vous donner une réponse immédiate : vous n'aurez rien dans vos propres parlements pour la remplacer. On abandonne déjà le pouvoir exécutif. Nous devons réfléchir à tous les autres pouvoirs, exécutifs et nationaux, auxquels il faudra renoncer lorsque nous formerons vraiment une union économique et monétaire. Il faudra alors renoncer à tout ce qui est national et le seul moyen de trouver une compensation à cette situation est une représentation parlementaire européenne véritablement démocratique. Le vide laissé par l'abandon de pouvoirs nationaux devra être comblé par le Parlement européen dont M. Duncan Sandys vient juste d'évoquer la réorganisation.

On ne vous présentera pas celle-ci sur un plateau, mais vous pouvez y travailler et c'est pourquoi, mes chers collègues des pays candidats et des six États membres, cette réunion est à la fois si profondément utile et nécessaire. Vous pouvez y

travailler dans vos propres parlements afin de vous assurer que vos ministres et chefs d'État n'acceptent pas, à Paris en octobre prochain, un nouveau transfert de pouvoirs nationaux à un exécutif européen s'il n'est pas accompagné d'un contrôle démocratique parlementaire renforcé confié au Parlement européen. La mise sur pied d'un tel contrôle est une question beaucoup plus importante que des élections directes. S'il est établi et si le Parlement européen se voit confier ce modeste mandat, les décisions concernant des élections européennes générales et directes s'ensuivront naturellement.

A cet égard, nos espoirs vont surtout à l'activité des Britanniques, des Irlandais, des Norvégiens et des Danois dans leurs parlements nationaux. Nous espérons que le transfert des pouvoirs, du niveau national au niveau européen, s'accompagnera d'un élargissement des pouvoirs du Parlement européen. Car, si ce que nous voulons n'est rien moins qu'une union économique et monétaire, le transfert de compétences doit se faire au niveau européen. Il ne saurait en être autrement.

Comme je l'ai dit, ce dialogue entre nos deux institutions est d'une extrême importance. Je pense, à cet égard, aux mots d'Abraham Lincoln : « La démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » « Du peuple », nous savons ce que cela signifie, puisque nous sommes tous gouvernés, d'une manière ou d'une autre, tant au niveau national qu'au niveau communautaire. Mais que dire de « par le peuple » ? En d'autres termes, quelle influence auront bientôt les 260 millions de citoyens européens dans l'élaboration des lois européennes d'après lesquelles ils devront vivre ? Pour le moment, c'est le Conseil qui fixe les directives et les règlements comme il lui convient. Actuellement, le Conseil a dans ses tiroirs 240 propositions de la Commission et aucune décision n'a été prise. Lorsque le Conseil prend une décision elle est prise, si l'on peut dire, dans le noir. Elle est prise de la même manière que l'on conduisait les débats et que l'on prenait les décisions dans les conseils municipaux des Pays-Bas, avant 1851.

Quelle influence ont ces 260 millions de personnes lorsqu'il s'agit d'adopter les lois qui gouvernent leur vie ? Ce point est beaucoup plus important que l'adoption du budget de la Communauté parce qu'il n'est pas possible de modifier celui-ci de plus de cinq pour cent environ ; le reste découle de règlements fixés par la législation européenne ; et, du point de vue budgétaire, nous n'avons pratiquement plus d'influence. Il est par conséquent plus important de créer une Assemblée parlementaire européenne qui aura le dernier mot dans la détermination des règles qui gouvernent la vie quotidienne des classes moyennes de l'Europe élargie.

Finalement, il y a le troisième point de la trilogie Abraham Lincoln — « pour le peuple ». Que voit l'homme de la rue, qu'observe-t-il actuellement de l'Europe que nous construisons ? Tout ce qu'il peut voir sont d'énormes bâtiments à Bruxelles et il entend parler de toutes sortes de choses qu'il ne comprend pas — prix planchers, poids et taille de pots de confiture et de plateaux de chargement, phares et lanternes arrière, et toutes sortes de questions techniques.

Que devons-nous souhaiter à l'homme de la rue qui veut bénéficier de l'Europe et de qui, à la longue, tout dépend ? Tout d'abord, cet homme doit pouvoir se faire une idée de ce qui se passe dans l'Europe à laquelle nous travaillons. Deuxièmement, cette Europe doit avoir un sens pour lui dans toutes ses activités quotidiennes. En d'autres termes, nous devons créer une Europe aussi vaste que possible. J'ai éprouvé précisément le sentiment contraire — ce fut une déception — le 5 mai dernier, cette fameuse Journée de l'Europe. Ce jour-là, j'allais à Bonn et, à la frontière, une armée de douaniers et de toutes sortes d'autres fonctionnaires est montée dans le train pour examiner nos passeports, nos bagages, etc. Dans les plus hautes sphères européennes, nous discutons actuellement de la question de savoir si l'on devrait autoriser les voyageurs à emporter d'un pays à l'autre deux cents ou trois cents cigarettes ; des sessions entières sont consacrées à cette question, sinon des sessions marathons. Il nous faut régler cela aussi rapidement que possible si l'on veut que cette Europe ait vraiment un sens

pour l'homme de la rue. Lorsque, le 5 mai, j'ai demandé à un douanier s'il savait que c'était la Journée de l'Europe, il m'a regardé d'un drôle d'air. Il s'est probablement dit : je me demande si ce type sait de quoi il parle ! Voilà ce que j'ai retenu de la Journée de l'Europe.

Faisons donc en sorte que l'union économique et monétaire du plan Werner devienne une réalité d'ici 1980. Vous aurez alors un instrument qui permettra de contrôler, au moyen d'organes parlementaires institutionnels, l'élargissement de l'union monétaire. Faisons en sorte que l'idéal que traduit le plan Werner soit atteint le plus rapidement possible, c'est-à-dire que l'Européen moyen puisse se déplacer librement et sans contrôle du nord au sud, de Trondheim à Tarante, sans document, et sans avoir à changer de devises six ou sept fois. Nous devons, par conséquent, disposer d'une monnaie européenne avec laquelle il nous sera possible de voyager librement sur ce territoire.

Telle est, Monsieur le Président, la contribution que je désirais apporter à cette intéressante réunion, au nom de mes amis politiques et en mon nom propre.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mes chers collègues, je vous invite tous à être aussi concis que possible.

La parole est à Lord Gladwyn.

Lord Gladwyn. — (E) Monsieur le Président, si je comprends bien, nous discutons en ce moment toute la question de l'avenir probable du Conseil de l'Europe après l'élargissement de la CEE, dont les membres vont passer de six à dix et après l'écoulement d'un laps de temps suffisant pour démontrer que la Communauté élargie se transformera en une entité politique, quelle qu'en soit la forme.

Je suis entièrement d'accord avec M. Reverdin lorsqu'il fait observer dans son très intelligent rapport que cela ne

pourra vraiment se produire que lorsque la Communauté élargie aura affronté et résolu la question vitale d'une politique de défense commune dans le cadre général de l'Alliance occidentale. Je pense aussi, il est à peine besoin de le dire, que des progrès devraient être accomplis prochainement dans le sens général indiqué avec tant d'éloquence par notre brillant rapporteur M. Radoux. Enfin, je voudrais ajouter que je m'associe pleinement aux mesures immédiates proposées par mon collègue M. Duncan Sandys : je préconise en effet nombre d'entre elles depuis plusieurs années.

Mais ce que nous examinons aujourd'hui, ce sont en fait, j'imagine, des situations hypothétiques et, si nous voulons envisager des probabilités, il en est certaines, me semble-t-il, qui n'ont peut-être pas été suffisamment étudiées ou mises en évidence dans les deux rapports dont nous sommes saisis. Par exemple, la création au cours des prochaines années, mettons — pour donner une date — avant 1980, d'une entité politique du type qui vient d'être évoqué à l'instant, aura manifestement pour effet, si elle se réalise, de confier à la Communauté un énorme pouvoir d'attraction, et j'ai peine à croire qu'au moins deux, peut-être trois, des démocraties européennes qui vont se trouver pour le moment en dehors de la Communauté des Dix n'auront pas pris d'ici-là, c'est-à-dire d'ici à 1980, la décision d'y adhérer elles aussi. J'estime qu'elles seront obligées de le faire pour des raisons purement économiques. Dans ce cas, la Communauté élargie comprendra douze et peut-être treize États.

Je ne peux pas non plus m'empêcher de penser que d'ici-là, ou peut-être un peu plus tard, les États de la péninsule ibérique — après, bien sûr, un changement de régime — auront également adhéré à la Communauté. Si c'est le cas elle comptera quinze membres. Les deux États européens neutres restants, dont l'un est neutre par traité, ne pourront guère faire autrement que d'établir une étroite association avec la Communauté ainsi élargie, tout au moins sur les plans économique, culturel et social. On en arrive ainsi en fait à 17 États.

En dehors des États communistes, donc les seuls pays européens n'appartenant pas à cette immense organisation seront vraisemblablement en 1980 la Grèce, la Turquie, Chypre et Malte. Encore lui seront-ils certainement associés d'une manière ou d'une autre, et il y a tout lieu d'espérer qu'il en sera de même pour un autre des États méditerranéens, la Tunisie.

Dans ces conditions, si nous envisageons les choses ainsi, que resterait-il à faire au Conseil de l'Europe, du moins dans tous les domaines de la politique, et ne serait-on pas peut-être fondé à se demander s'il y a lieu de le laisser subsister comme organisation séparée ? Je crois qu'il faut en tout cas poser la question pour être réaliste, même s'il est possible d'y apporter une réponse parfaitement satisfaisante au cours de ce débat.

Car il se peut, bien entendu, que les événements prennent un tour différent : on ne saurait avoir pour l'instant aucune certitude à ce sujet. Si les gouvernements des démocraties de l'Europe de l'Ouest ne manifestent pas une volonté suffisante d'accepter certaines obligations supranationales, notamment en ce qui concerne les affaires étrangères et la défense, et si l'on ne peut même pas envisager la formation d'une sorte de noyau mettant en œuvre une politique de défense commune, la confédération — ou toute autre forme d'union — qui est actuellement en gestation, risque de ne jamais voir le jour. En pareil cas, il y a tout lieu de penser que, bien que nous exercions un pouvoir d'attraction sur les pays de l'Est, ce seraient ces pays qui exerceraient sur nous un pouvoir d'attraction !

Dans des circonstances aussi regrettables, il pourrait peut-être sembler souhaitable — et il le serait même sûrement — de fonder l'union de l'Europe occidentale, quelque dénomination qu'on lui donne, non pas tant sur une Communauté politique irréalisable que sur un Conseil de l'Europe non politique, c'est-à-dire non supranational.

Quelles que soient nos spéculations, je souscris entièrement à l'opinion du rapporteur, M. Reverdin je crois, selon laquelle, pour l'instant du moins et peut-être indéfiniment, il importe de

maintenir le Conseil de l'Europe comme centre d'organisation des activités techniques européennes en général. Celles-ci ont été précisées par M. Reverdin, qui a énuméré les droits de l'homme, la science, l'éducation et la culture, la coopération des pouvoirs locaux, l'environnement, les affaires juridiques et sociales, la santé publique, etc... Même si d'ici à 1980 la Communauté atteint les dimensions auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, il pourrait fort bien être souhaitable qu'elle fasse appel à une instance européenne plus large qui, dans ces domaines non politiques, pourrait elle-même avoir plus de facilité à coopérer avec les États communistes de l'Est.

J'en arrive donc pour ma part à cette conclusion provisoire : bien que nous ne puissions absolument pas savoir dès maintenant avec certitude quel sera l'avenir du Conseil de l'Europe, il est tout à fait probable qu'il subsistera sous une forme ou une autre. Autrement dit, je n'imagine pas un seul instant que le grand bâtiment dont la première pierre a été posée hier puisse être devenu en 1980 une sorte de salle de concerts ou de centre de conférences. Il pourra être ou non le lieu d'où l'Europe sera gouvernée — personnellement je ne le crois pas — mais il sera en tout cas, pour ainsi dire, la vitrine de l'Europe, l'endroit où pourra le mieux être exposé aux regards du monde extérieur ce que nos peuples ont de meilleur.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Bousquet.

M. Bousquet. — Monsieur le Président, mes chers collègues, lundi dernier, en présence de M. le Président de l'Assemblée consultative et de M. le Vice-président Furler, nous avons assisté à la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau Palais de l'Europe. Cette cérémonie, présidée par M. Pierre Graber, président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et chef du département politique de la Confédération helvétique, nous a beaucoup réjouis. Il ne s'agissait pas d'une simple mise en scène. La construction a effectivement commencé le lendemain, c'est-à-dire hier, avec les travaux de terras-

sement qui doivent précéder la mise en place des fondations. Heureux présage ! Ces travaux commencent deux mois avant la date prévue. C'était en effet le 1^{er} juillet seulement que devait démarrer la construction. Grâce au dynamisme avec lequel les études préparatoires ont été conduites, le départ a été pris avec deux mois d'avance. Qu'il me soit permis de louer ici les personnalités concernées. En premier lieu, naturellement, l'architecte, M. Henri Bernard et ses collaborateurs qui ont travaillé sans relâche à établir les plans. Je les félicite de leur talent, de l'élégance des lignes du Palais qu'il vont nous construire et de ses remarquables avantages fonctionnels. Le bâtiment dont la construction vient de débiter sera plus important que prévu. Depuis 1967, date à laquelle les besoins ont été évalués par un comité d'experts gouvernementaux, la coopération européenne, chacun le sait, s'est développée avec, d'une part un accroissement des effectifs du secrétariat du Conseil de l'Europe, d'autre part, l'élargissement des Communautés européennes.

Dans ces conditions, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé d'ajouter un étage supplémentaire de bureaux afin que le nouveau bâtiment puisse accueillir non seulement l'ensemble des organes et des services du Conseil de l'Europe, mais également le Parlement européen dans sa composition élargie, avec les services étendus correspondants. Le Conseil et la Commission des Communautés européennes, lorsqu'ils participent à Strasbourg aux réunions du Parlement européen, y disposeront bien entendu des nouvelles installations nécessaires.

Les plans ont prévu une réserve de bureaux disponibles, après la mise en service du bâtiment. Celui-ci sera à la mesure des besoins du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

A ce sujet, je voudrais rendre hommage au Comité des ministres qui, par sa décision d'ajouter un étage supplémentaire, a fait preuve de réalisme et de sage prévoyance.

Allons plus avant dans le détail, si vous le voulez bien, mais très rapidement. Lorsque le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a chargé un groupe de travail de déterminer les besoins

à couvrir pour la Maison de l'Europe à Strasbourg, ce groupe de travail a reçu mandat de prendre contact avec le Parlement européen. Ce dernier a fait connaître ses besoins au groupe de travail par la voix de M. Poher, alors président de l'Assemblée parlementaire européenne.

Voici le catalogue des besoins exposés en 1967 par le Parlement européen :

178 bureaux, dont 8 pour la présidence, les vice-présidents et le secrétariat général, 25 pour le service de la séance, 32 pour le service des commissions, 28 pour les groupes politiques, 11 pour les délégations nationales, 55 pour le Conseil de ministres et la Commission, une réserve d'environ un quart, soit 50 bureaux, dans l'hypothèse d'un élargissement des Communautés européennes. Un hémicycle conçu de telle sorte qu'il puisse accueillir ultérieurement 400 représentants ; au moins 4 salles de commissions, deux salles de presse, un complexe de bars et de restaurants adéquats, des guichets de renseignements (voyages, banque, poste, journaux, etc.), des studios d'enregistrement et de photographie, des ateliers de reproduction et salles de distribution, des salles d'attente pour interprètes et chauffeurs.

Enfin, le Parlement européen demandait à pouvoir disposer en permanence de vingt bureaux.

Toutes ces demandes ont été entérinées par le groupe de travail et par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le nouveau Palais de l'Europe comportera tous les bureaux et toutes les facilités souhaités par le Parlement européen.

J'ajoute, puisque nous sommes en réunion jointe, que le Comité des ministres a également accepté toutes les demandes de l'Assemblée consultative.

Comment va se présenter ce nouveau Palais de l'Europe ?

Il y aura tout d'abord un grand hall d'honneur réservé au public qui y aura sa propre zone, une bibliothèque, une salle de

lecture et une salle de travail pour les parlementaires, des bureaux de contact, des locaux destinés aux visiteurs de marque, un bar pour les parlementaires, des restaurants qui seront installés sur les anciennes fortifications et qui domineront le canal de la Marne au Rhin, l'Ill et les terrains de sport qui compléteront le décor. Il y aura d'une part les bureaux de la présidence et du secrétariat général du Parlement européen et d'autre part ceux de la présidence et du greffe de l'Assemblée consultative. Des bureaux en nombre adéquat sont prévus pour les groupes politiques, les présidents de commissions et les délégations parlementaires nationales.

Quant à la salle des séances, elle aura une forme circulaire et sera construite de telle sorte qu'elle puisse accueillir 400 parlementaires conformément à la demande faite en son temps par le président Poher. Il y aura 14 salles de commissions, dont 10 utilisables par les commissions parlementaires.

Les cinquante bureaux prévus jadis en réserve dans le programme pour répondre aux besoins supplémentaires dans le cadre d'un élargissement des Communautés ont été répartis, en accord avec le secrétariat du Parlement européen, suivant les nécessités des services intéressés.

Le nouveau Palais de l'Europe sera donc conforme à tous nos besoins, qu'il s'agisse du Parlement européen ou du Conseil de l'Europe. Le nouvel édifice sera terminé à la fin de 1975 ou au début de 1976. C'est alors que nous pourrons abandonner notre actuel hémicycle pour entrer en possession des nouvelles installations.

Il demeure cependant un problème, celui de la période interimaire entre le 1^{er} janvier 1973, date à laquelle le Parlement européen devra se réunir dans sa composition élargie, et l'ouverture du nouveau Palais.

A cet égard, je puis vous assurer que les mesures nécessaires ont été prises. Tout d'abord, notre salle actuelle est suffisamment vaste pour accueillir le Parlement européen avec ses

dix États membres. Les crédits nécessaires ont été votés par le Comité des ministres pour que l'équipement d'interprétation soit modifié afin de permettre l'utilisation de langues supplémentaires.

Pour ce qui est des bureaux, je puis vous annoncer que des bureaux préfabriqués, de type temporaire et démontable, vont être édifiés dans nos jardins pour donner satisfaction aux services du Parlement européen. Il s'agit d'un peu plus de cent bureaux. Ainsi, le Parlement européen pourra-t-il se réunir dans des conditions convenables à partir du 1^{er} janvier 1973 et pendant la période intérimaire, qui prendra fin avec l'inauguration du nouveau Palais de l'Europe.

Monsieur le Président, les perspectives que je viens d'indiquer sont non seulement satisfaisantes, mais elles sont particulièrement prometteuses. Après une vingtaine d'années de labeur dans des conditions difficiles, nous allons bientôt posséder un palais digne de l'Europe que nous construisons, et surtout mieux adapté à notre travail.

Sur le plan des liaisons et communications, un progrès réel et important vient d'être réalisé, comme vous le savez, avec l'ouverture des lignes Strasbourg-Milan et Strasbourg-Bruxelles-Londres. D'autres améliorations s'imposent encore, avec des avions plus rapides et fonctionnant le dimanche, jour où beaucoup de parlementaires, de fonctionnaires ou de diplomates sont appelés à se déplacer pour être à pied d'œuvre le lundi matin.

Je sais aussi qu'une liaison devra être établie avec Francfort. Tous ces problèmes doivent être étudiés et j'ai bon espoir que la voie dans laquelle nous nous sommes engagés, avec l'inauguration des lignes Strasbourg-Milan et Strasbourg-Bruxelles-Londres, pourra être amplifiée.

Monsieur le Président, c'est avec optimisme que nous devons envisager l'avenir, notamment celui de Strasbourg comme capitale parlementaire de l'Europe.

Pour ma part, je considère — et je suis sûr de traduire ici à la fois le sentiment de nos collègues français et étrangers du Conseil de l'Europe et du Parlement européen — qu'il y a dans ce qui est en cours aujourd'hui et qui sera accompli demain, un encouragement précieux où tous ceux qui consacrent dans cette enceinte une part importante de leur temps et de leur labeur à l'idéal d'une Europe unie.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je crois pouvoir me permettre de rappeler que l'objet de cet échange de vues, c'est les prolongements politiques de l'élargissement de la Communauté économique européenne.

La parole est à M. Gratz.

M. Gratz. — (A) Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est en tant que représentant d'un État qui ne fait pas partie des quatre pays adhérant aux Communautés que je voudrais dire combien nous nous réjouissons de l'élargissement des Communautés européennes. Cette Assemblée a d'ailleurs, à maintes reprises, demandé cet élargissement. C'est à présent chose faite et nous partageons la joie des quatre pays candidats. En effet, cela a demandé beaucoup de temps et nous avons souvent observé qu'après la guerre, alors qu'il n'y avait pas de produits donnant matière à litige pour la simple raison que tout manquait, l'accord entre Européens se faisait plus facilement que maintenant qu'il s'agit de partager l'abondance. Mais, Dieu merci, le but est désormais atteint.

Je voudrais dire aussi qu'en notre qualité de représentants d'un pays non candidat nous suivons avec sympathie les efforts que nos collègues du Parlement européen déploient pour obtenir de véritables droits parlementaires, non seulement parce qu'il s'agit de collègues, mais parce que nous partageons leur conviction que seule une assemblée active et dotée de toutes les compétences d'un véritable parlement est capable de four-

nir la base spirituelle indispensable à une aussi grande puissance économique.

L'un des orateurs qui m'ont précédé a déjà exprimé l'idée que nous assistions au renouvellement, à l'échelle européenne, à quelques siècles de distance, de la lutte menée au niveau national pour les droits des parlements. Je ne puis qu'espérer que le Parlement européen n'aura pas à employer à l'égard de la Commission des moyens aussi énergiques que les Parlements nationaux à l'égard de leurs monarques.

Mais je voudrais aussi avec franchise et même, si vous le permettez, avec un certain scepticisme, exposer les problèmes tels que les voit l'Autriche. Je sais gré aux deux rapporteurs et particulièrement au rapporteur du Parlement européen d'avoir dit clairement que, même à dix, la Communauté n'est pas l'Europe entière, car celle-ci compte plus de dix pays ; nous l'avons d'ailleurs toujours dit : elle compte encore plus d'États que le Conseil de l'Europe n'a de membres.

Je voudrais revenir sur un passage du rapport de M. Radoux, dans lequel notre collègue fait observer que l'Europe a besoin d'États neutres parce que ceux-ci font en quelque sorte fonction de passerelle entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Nous acceptons cette définition car, comme je le disais ici même il y a deux jours dans un autre contexte, pour l'Autriche la détente n'est pas une notion théorique : il s'agit pour nous de savoir si notre frontière sera une frontière pacifique ou hérissée de barbelés.

Nous acceptons ce rôle, mais nous tenons à affirmer sans ambiguïté que pour nous cela n'a jamais signifié et ne peut signifier que nous nous tenons à égale distance des deux parties, sans appartenir ni à l'une ni à l'autre. Ce serait une définition complètement fautive.

Pour l'Autriche, la neutralité n'est pas quelque chose qui l'éloigne de la communauté spirituelle européenne ; au contraire, comme l'a dit le rapporteur, elle est devenue pour

nous le moyen de conserver à notre pays sa liberté et son intégrité et de rester dans cette communauté.

C'est pourquoi, sur le plan spirituel, nous nous considérons comme partie intégrante de cette Communauté européenne, et pour cette même raison, nous nous intéressons à la question de savoir quelle sera à l'avenir la fonction du Conseil de l'Europe, la fonction de l'Assemblée consultative. Disons-le sans ambage : l'élargissement des Communautés européennes, le passage de six à dix, entraînent-ils du même coup le rétrécissement de l'Europe de dix-sept à dix ? C'est pour nous le cœur de la question.

Partant de la conviction passionnée que le Conseil de l'Europe conserve sa raison d'être, je vous dirai très sincèrement, mes chers collègues, que personnellement je ne suis pas encore tout à fait persuadé que nous ayons tous le même objectif en vue lorsque nous parlons de l'avenir du Conseil de l'Europe.

Lorsqu'à plusieurs reprises, dans les débats sur la question du rôle futur du Conseil de l'Europe, on entend dire que celui-ci est, bien sûr, nécessaire comme lieu de rencontre, comme carrefour des idées, je vous dis tout net que, pour nous, cette phrase ressemble trop à une consolation. Nous ne voulons pas être consolés, nous ne voulons pas être tranquilisés, mais nous voulons que cette communauté dont nous croyons qu'elle a une mission à remplir puisse continuer à le faire. Je tiens à ce que cela soit absolument clair.

Je crois d'autre part que — bien que telle n'ait peut-être pas été l'intention — l'emploi de l'expression « technical activities » pour désigner les droits de l'homme, la coopération culturelle européenne, la tentative d'uniformiser les systèmes d'enseignement, tend à minimiser très fortement cette partie de nos travaux. J'estime qu'il ne s'agit pas là d'activités techniques, je considère que les efforts pour resserrer la coopération culturelle, uniformiser les systèmes d'enseignement, vont bien au-delà d'une coopération technique, car cette action fait partie, au mê-

me titre que l'unification du secteur économique, des conditions de l'édification de l'Europe.

J'estime de plus que le rayonnement de l'Europe démocratique dans les pays du bloc oriental ne tient ni à des chiffres de production ni à des souvenirs historiques communs. Les deux tentatives de libération, de libéralisation dans les pays communistes, en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968, n'ont été faites ni pour des chiffres de production ni en pensant à l'histoire commune. Leur objectif était de donner à l'homme plus de liberté. C'est pourquoi je crois que nos idéaux : les droits de l'homme, la démocratie, la coopération culturelle, ont une force d'attraction beaucoup plus grande — si l'on se place sur ce plan — que les chiffres de production ou d'autres détails techniques.

Il n'est nullement question de déprécier les Communautés européennes, mais de tenter de montrer ce que devrait être à l'avenir le rôle du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée consultative.

Je voudrais dire quelques mots des trois secteurs d'activité que les deux rapporteurs ont proposés pour l'Assemblée consultative et dont je tiens à souligner l'importance.

Il s'agit tout d'abord de poursuivre dans tous les secteurs de l'économie l'activité que cette organisation et cette assemblée ont menée depuis leur création. Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans les détails mais le rapport de M. Reverdin contient toutes les précisions nécessaires.

Je crois en second lieu qu'il s'agit d'une coopération positive avec les États d'Europe orientale et, à ce propos, j'ai déjà dit qu'à mon sens la force de rayonnement du Conseil de l'Europe tenait à la démocratie, à l'action en faveur des droits de l'homme et au développement des relations culturelles.

Je voudrais dire enfin que personnellement, en tant que représentant de l'Autriche, je suis tout à fait favorable à la pro-

position de M. Reverdin de nous servir pour les liaisons entre les pays associés et les Communautés européennes, non pas de sept comités parlementaires bilatéraux, mais d'un organe multilatéral unique qui existe déjà, je veux parler du Conseil de l'Europe. Je crois que cette idée devrait être reprise par les délégations de tous les États qui ont entamé des négociations avec les Communautés européennes.

Mes chers collègues, permettez-moi en terminant de remercier les deux rapporteurs. J'espère que mon scepticisme est injustifié, car il est extrêmement important pour nous que cette communauté ne soit pas dissoute.

Le précédent orateur a parlé du nouveau bâtiment qui doit s'élever ici. Qu'il me soit permis d'exprimer bien sincèrement un espoir : des constructions monumentales et inutiles ont parfois été la dernière manifestation de puissances sur leur déclin. J'espère qu'il n'en ira pas de même de ce bâtiment et qu'il sera vraiment la maison de l'Europe, pleine de vie et d'activité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Deniau.

M. Deniau, *membre de la Commission des Communautés européennes.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord remercier M. Radoux et M. Reverdin pour l'analyse qu'ils ont faite de la situation telle qu'elle se présentera pour la Communauté élargie, ainsi que des tâches qui l'attendent et des méthodes qu'il convient d'appliquer.

J'aimerais, Monsieur le Président, ajouter quelques commentaires, soit positifs, soit négatifs, parce que, lorsqu'on s'intéresse un peu à l'avenir et qu'on essaie de le préparer, il est bon de savoir ce qu'on veut et il est parfois utile aussi de savoir assez précisément ce qu'on ne veut pas.

Je crois que la base que nous avons à l'heure actuelle et qui est constituée par les traités d'élargissement peut être consi-

dérée pour l'avenir de la Communauté élargie comme une bonne base.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce traité tel qu'il a été négocié avec les quatre pays candidats est un bon traité, dans la mesure très précise où il tient compte des intérêts de l'ensemble des pays en cause, dans une perspective qui est celle d'une solidarité européenne croissante et non pas d'une dispersion de nos efforts.

Cela dit, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, un traité est seulement un traité ; il n'est pas facile d'enfermer la vie ni les hommes dans des textes et beaucoup, bien évidemment, dépendra de l'évolution, dépendra des événements et dépendra des hommes qui auront la responsabilité pour les années très importantes qui vont venir.

Je crois, en effet, que les principaux problèmes n'ont été évoqués et réglés ni au cours de ces négociations ni au cours des négociations qui ont encore lieu. Les principaux problèmes pour nous tous seront sans doute ceux, si j'ose ainsi m'exprimer, de l'après-adhésion. Je voudrais à ce titre donner quelques exemples.

La Communauté élargie, ensemble considérable, va avoir à se définir elle-même. Il y a de nouvelles possibilités, il y a de nouvelles chances et de nouveaux apports. Ceci en plus, bien sûr, de ce que M. Radoux a rappelé lui-même, c'est-à-dire de la disparition d'un certain nombre d'alibis qui pouvaient être utilisés contre nos progrès éventuels.

Mais la Communauté élargie va avoir en même temps à se définir sur le plan intérieur et sur le plan extérieur et nous devons tous être très conscients que ces deux aspects sont indissociablement liés.

Comme l'a dit M. Radoux, l'axe principal de nos efforts sera certainement l'union économique et monétaire, c'est-à-dire le souci de constituer en Europe une aire de cohérence écono-

mique et de progrès social, de stabilité, qui puisse être bonne pour nous et aussi apporter quelque chose d'assez indispensable sur le plan de l'équilibre international.

Mais cette définition interne pour nous, pour nos industries, pour nos populations, pour nos niveaux de vie, nécessaire en raison de toutes ces considérations qui nous sont propres, a bien évidemment des implications internationales et il n'est pas question de s'engager dans la recherche d'une plus grande cohérence économique sans en même temps s'engager dans la recherche d'une plus grande solidarité monétaire, ce qui pose évidemment le problème des relations monétaires internationales et notamment de ce que doit être l'attitude de l'Europe à cet égard et plus précisément à l'égard du dollar.

Nous allons aussi avoir une série de tâches sur le plan extérieur qui vont nous obliger en quelque sorte à nous définir vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi, par voie de conséquence, entre nous, en ayant en quelque sorte une politique coordonnée sur le plan européen dans ces différents domaines.

Vers l'extérieur, la première question qui se pose, ce sont les négociations avec les pays de l'AELE qui n'ont pas été candidats à l'adhésion.

La situation de départ est la suivante. Un certain nombre de pays membres de l'AELE, tous européens, se trouvent à la fois avoir avec des États candidats des liens très importants, des liens juridiques se traduisant matériellement par un certain degré de libre-échange, au moins dans certains secteurs ; ces pays européens ont aussi, avec les États actuellement membres de la Communauté, des liens très importants et déjà un assez grand degré d'intégration économique, même si cela ne se traduit pas sous la forme multilatérale d'engagements juridiques.

Compte tenu de cette situation, l'objectif était double. Il était, d'une part, que l'adhésion d'un certain nombre de pays de l'AELE à la Communauté européenne ne se traduise pas

par un recul ou par des difficultés pour les pays qui ne souhaitent pas être candidats, c'est un objectif que je qualifierai en quelque sorte de négatif, mais qui a son importance.

C'était, d'autre part, un objectif plus positif, celui d'assurer pour l'avenir les bases et l'expérience d'une coopération accrue en Europe.

Il me semble que les négociations telles que nous les connaissons actuellement et dont nous espérons tous qu'elles se termineront avant l'été, sont en train de répondre, compte tenu des conditions de départ, à ce double objectif : Il n'y aura pas de recul sur le plan des échanges mais une amélioration certaine.

En outre, compte tenu des positions prises, il y aura là la base qui permettra une expérience commune, et nous devons, à cet égard, éviter qu'*a priori* toute évolution, tout progrès, soient interdits.

Nous devons faire confiance au haut degré de relations que nous avons déjà et à l'expérience même qui sera celle du développement de nos échanges et de nos relations, pour espérer une coopération plus étroite à l'avenir, bien évidemment, compte tenu de la façon dont a été posé le problème, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas d'une adhésion ; les traités actuels, tels qu'ils sont négociés, restent limités à certains secteurs, voire même frappés de certaines limites aussi en ce qui concerne leur sécurité puisque, en dehors d'un système institutionnel comme celui de la Communauté elle-même, on est fatalement conduit à retomber sur des systèmes bilatéraux sur le plan institutionnel, c'est-à-dire comportant l'autonomie de chacune des parties ; cela se traduit par des clauses de sauvegarde. Mais même avec ces limites, la tâche la plus importante pour la Communauté élargie consiste, je crois, à prendre conscience du désir de tous les pays européens de participer à cette grande opération à éviter dans l'immédiat des difficultés commerciales et à plus long terme, à préparer les bases d'une coopération plus étroite.

Nous allons avoir aussi à aborder un autre sujet qui, à très bref délai, sera sans doute l'un des plus importants. Il s'agit de nos relations avec les États-Unis. Certes, l'apparition de la Communauté élargie change quelque chose dans le monde et je considère que l'on peut s'en féliciter. Cela peut provoquer des inquiétudes et il est aussi assez normal que ces inquiétudes soient systématiquement exagérées afin de préparer les meilleures bases d'une négociation. Si l'on en reste là, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de ce que pourrait être une négociation avec les États-Unis, étant bien entendu qu'elle aura pour objet de rechercher un nouvel équilibre et que la négociation implique très clairement réciprocité. C'est sur la base de concessions mutuelles, en fonction d'intérêts communs évidents, non seulement pour les États-Unis et pour l'Europe, mais aussi pour l'ensemble du monde, que nous devons rechercher ce nouvel équilibre, dans nos relations avec les États-Unis.

Je suis parfois un peu surpris des attaques lancées contre la Communauté, notamment du côté américain. Je me demande s'il est question, en déclarant la Communauté en quelque sorte coupable *a priori*, d'éviter la négociation par un autre procédé qui serait celui de l'accusation pour obtenir ainsi de la Communauté des paiements sans contrepartie. Cela me paraît pouvoir être envisagé dans une tactique à assez courte vue, mais je craindrais qu'un tel fait, s'il devait se développer, ne gêne à la longue précisément les choses sérieuses, qui sont la négociation équilibrée sur la base de concessions raisonnables des deux parties.

En ce qui concerne les relations avec l'Europe de l'Est, la Communauté élargie va devoir, là aussi, faire face avec réalisme, avec sagesse, à de grandes responsabilités et à de grands problèmes qui peuvent durablement engager son avenir.

Il est clair que l'Europe que nous sommes en train de construire n'est pas et ne sera pas celle de la guerre froide. Je ne veux pas m'engager dans des métaphores climatiques délicates, mais si l'Europe que nous construisons ne doit en aucun

cas être celle de la guerre froide, la recherche de nouvelles conditions de dialogue avec l'Europe de l'Est ne doit pas se traduire par un gel de la Communauté elle-même. Le plus grand danger pour une entreprise comme la nôtre, c'est le maintien du *statu quo ante*, c'est l'arrêt du progrès. Notre liberté de mouvement doit être absolue, bien entendu dans un sens positif ; nous avons tous intérêt à la détente en Europe, au développement de nos relations de toutes sortes avec les pays de l'Est et notamment avec l'Union soviétique. D'ailleurs, ces échanges, comme ces relations, se développent. Des progrès considérables ont déjà été accomplis par rapport à la situation d'il y a dix ou quinze ans. Nous devons les réaliser avec assez de coordination entre les pays européens pour assurer notre propre cohésion.

Par ailleurs, que nous soyons reconnus en tant que tels ou non, ce n'est pas pour moi le problème fondamental. Savoir si nous existons, c'est notre affaire, c'est notre responsabilité. Savoir si les autres acceptent de constater la réalité ou pas, c'est leur affaire ; ils peuvent avoir sur ce point des conceptions plus ou moins élaborées de leur intérêt. Ce qui compte, c'est que nous-mêmes, nous continuions à progresser et que nous développons ce dialogue avec l'Europe de l'Est.

Je trouve excellente la suggestion qui a été faite tendant à ce que le Conseil de l'Europe puisse servir précisément de lieu de contact avec l'Europe de l'Est. Nous avons besoin d'une enceinte où nous puissions procéder à des échanges de vues avec les pays de l'Europe de l'Est. Cette nécessité a peut-être toujours été évidente, Monsieur le Président, mais compte tenu de la dimension de la Communauté élargie, de l'ensemble des relations qui sont les siennes, je crois que cela devient particulièrement nécessaire pour les années à venir.

Sans entrer dans un débat d'ordre juridique sur ces questions, on peut penser à développer les contacts ou les échanges de vues au sein de l'autre CEE c'est-à-dire de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, mais il s'agit là

sans doute d'un cadre assez technique, assez limité. Personnellement, je serais très heureux que, sur un plan plus politique et plus général, nous trouvions l'occasion, notamment avec l'aide du Conseil de l'Europe, d'organiser de tels échanges de vues, un tel dialogue avec l'Est.

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, une des tâches les plus importantes également de la Communauté élargie sera sa place, son rôle, son action, à l'égard des pays en voie de développement. A mon sens, ce serait une véritable catastrophe si la Communauté apparaissait comme une sorte de club de pays riches.

Il est indispensable pour l'image de l'Europe, notamment de l'Europe élargie, que nous menions une politique plus consciente, plus coordonnée, plus active, à l'égard des pays en voie de développement. C'est un des points pour lesquels, dans la négociation d'adhésion, nous avons, je crois, été un peu plus loin que le simple règlement des problèmes transitoires et au sujet desquels un certain nombre d'indications positives ont été données pour la politique future de la Communauté élargie, indications qui dans un certain sens engagent déjà l'avenir, j'en suis personnellement très heureux.

Nous avons une base, nous avons un acquis communautaire : une politique d'association qui intéresse plusieurs pays et qui présente l'avantage de regrouper — c'est un cas unique — l'ensemble des moyens qu'ils soient commerciaux, financiers, humains, culturels, susceptibles d'intéresser les pays en voie de développement, et de traiter le problème du sous-développement, dans un cadre unique et dans un système qui, sur le plan politique, technique, diplomatique, offre la possibilité de dialogues, dispose d'institutions organisant des échanges de vues à tous les niveaux, de la façon la plus strictement paritaire et la plus démocratique.

Dans la négociation, nous sommes tous convenus qu'il fallait travailler sur cette base et bien sûr l'élargir dans la mesure où d'autres pays souhaitent y participer, mais aussi la

compléter par une action de la Communauté à l'égard d'autres régions en voie de développement, car, si le problème du sous-développement comporte des distinctions et des catégories, il est aussi un problème mondial, et la Communauté ne peut évidemment pas se limiter à une seule zone. Encore faut-il être très clair sur ce point. Il ne s'agit pas de substituer un système à un autre. Il ne s'agit pas, en décidant de faire la même chose pour tous, de faire moins pour chacun. Je souhaite, bien au contraire, que partant de ce que nous faisons, nous le complétions, nous allions plus loin et ne revenions pas en arrière.

Je crois aussi, M. Reverdin l'a souligné, que nous ne pouvons pas nous désintéresser de la Méditerranée. Nous avons actuellement, en ce qui concerne la Méditerranée, des accords qui sont d'ordre plutôt négatif. Je m'explique tout de suite : il s'agit de supprimer les droits de douane, ce qui a un avantage positif pour les pays intéressés, mais qui ne va pas plus loin dans l'organisation d'une aide et qui ne comporte pas la coordination suffisante des différents moyens, du point de vue communautaire comme du point de vue des aides bilatérales, qui puissent apporter quelque chose de sérieux à des pays qui sont nos voisins et qui sont également en voie de développement.

Ce sera une des tâches très importantes de la Communauté élargie de définir aussi une action un peu plus ample et un peu plus cohérente à l'égard de cette région du monde, qui est pour nous si proche et qui est en même temps pour le monde entier d'une importance si vitale.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce sont là des tâches peu commodes, car toute question posée est dirigée à la fois vers l'extérieur, ce qui suppose une négociation, des contacts et un dialogue avec d'autres pays et d'autres régions du monde, mais c'est aussi, et c'est parfois le plus difficile, une question que nous nous posons à nous-mêmes, sur ce que nous voulons que soit la Communauté élargie, sur ce que nous voulons que soit l'avenir d'une Europe digne de ce nom, c'est-à-dire ayant sa physionomie propre.

On peut penser que l'avenir de la Communauté élargie va grandement se jouer, au cours des années qui viennent, en fonction des réponses que nous serons capables ou non de donner aux questions qui concernent nos relations tant avec les États-Unis qu'avec l'Europe de l'Est et le tiers monde.

Mais je répète que sur ce point un traité, aussi bon qu'on puisse le souhaiter, ne peut pas tout régler. Ce sera en fonction des événements et par les hommes qui auront la responsabilité de traiter ces événements qu'on pourra apprécier les résultats et voir si les traités européens ont été ce cadre, cette occasion permanente donnée à chacun de nous, d'avoir en plus de ses dimensions nationales, une dimension européenne et d'agir et de réagir aussi en tant qu'Européen.

La deuxième nécessité sera l'imagination. Compte tenu de cette situation, dont il est difficile maintenant de prévoir tous les éléments, dans un monde qui comporte un certain nombre de mouvements assez imprévisibles, il est indispensable que nos pays, nos institutions, nos opinions publiques, soient aptes à devancer les difficultés et à créer un certain nombre de solutions nouvelles.

La construction de l'Europe n'a de chances de se poursuivre que si elle intéresse, et elle n'intéressera véritablement que dans la mesure où nos opinions publiques auront l'impression qu'il se passe quelque chose de profondément nouveau. Or, nous nous heurtons là à deux difficultés. La première, c'est la nature du pari fait il y a quinze ans pour la construction européenne : on devait faire l'Europe progressivement et partir d'un certain nombre de règlements et d'harmonisations ; je crois que cette approche reste entièrement valable et qu'elle est la base de nos travaux futurs, mais elle n'est pas de nature à susciter l'enthousiasme immédiat ni à être comprise très facilement, il faut le savoir.

La seconde difficulté que nous pouvons rencontrer est que les motivations que nous avons il y a quinze ans, et que tous

C'est pourquoi j'estime que nous devons nous opposer à cette institutionnalisation. Notre statut — M. Reverdin l'a d'ailleurs signalé — est à la fois assez complet et assez souple pour nous permettre de traiter tout problème qui subsisterait après la réunion d'une conférence sur la sécurité.

Autre chose : certains d'entre nous ont déjà participé à de nombreuses sessions et en sont repartis bien informés, certes, mais pas toujours pleinement satisfaits. Et ce non seulement parce qu'il faut visiblement pour pouvoir dire en un mot, faire partie des privilégiés, mais aussi parce qu'après que cette Assemblée s'est séparée ses suggestions et ses excellentes initiatives sont souvent allées se perdre dans les sables. C'est pourquoi il me semble qu'il serait bon que ces deux organes parlementaires ne se bornent pas à prendre possession des nouveaux locaux, qu'ils doivent partager, mais y installent aussi un bureau permanent responsable des questions reconnues comme communes, dont M. Reverdin a parlé dans son rapport ; simultanément, ce bureau devrait s'efforcer d'établir une division du travail propre à assurer l'efficacité.

Une chose encore sur laquelle il convient d'insister : dans ce Parlement européen renforcé, il faut que puissent se faire entendre ceux qui ne peuvent ou, pour des raisons particulières, ne veulent pas en faire partie. Il leur faut plus qu'un simple statut d'observateur, qu'une simple possibilité d'information. Il n'est pas question d'une faveur spéciale accordée aux neutres, par exemple. Il s'agit en fait d'un droit d'information des membres du Parlement européen qui doivent, avant de prendre des décisions dont les répercussions se feront sentir hors de leur propre sphère économique, s'informer auprès de ceux qui, précisément, subiront le contrecoup de ces décisions.

Monsieur le Président, nous avons tenu ici de longs débats sur la possibilité d'un élargissement des Communautés. Nous avons aussi discuté longuement des problèmes particuliers de l'adhésion de la Grande-Bretagne ; ces problèmes ont souvent plané comme une ombre sur nos débats. Dieu merci, nous avons progressé et il n'est plus question aujourd'hui de savoir

occidentale et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Le traité de Bruxelles révisé dispose que les représentants parlementaires des puissances parties au traité de l'Union de l'Europe occidentale doivent être les mêmes que ceux du Conseil de l'Europe. Étant donné la situation nouvelle créée par l'élargissement de la Communauté et son évolution, il serait bon que les pays membres délèguent à l'Assemblée de l'Atlantique Nord un certain nombre de leurs représentants parlementaires au Parlement européen et un certain nombre de leurs représentants auprès de l'Union de l'Europe occidentale.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Goëss.

M. Goëss. — (A) Monsieur le Président, mes chers collègues. Le rapport de M. Reverdin est si complet et témoigne d'une telle compétence que tout commentaire est en fait superflu. Si je prends néanmoins la parole, c'est uniquement pour insister encore sur trois aspects.

Tout d'abord, l'importance croissante du Parlement européen fera inévitablement décliner celle du Conseil de l'Europe, évolution qui peut être fatale pour le Conseil de l'Europe si nous ne gardons pas clairement présentes à l'esprit les tâches que nous avons encore à remplir. Car tant à cause de la matière que de par sa composition, un Parlement européen, même renforcé, ne saurait s'en charger à notre place. M. Reverdin l'a d'ailleurs fort bien montré.

Il ne faut pas non plus oublier que l'existence du Conseil de l'Europe peut aussi être mise en question d'un autre point de vue et que nous pouvons tomber dans un champ de forces entre deux pôles. Cela sera le cas si nous assistons véritablement à cette évolution que certains prévoient : la réunion d'une ou plusieurs conférences sur la sécurité et l'institutionnalisation de cette conférence. On ne voit pas très bien, à mon avis, quelles attributions le Conseil de l'Europe pourrait encore conserver dans ces conditions.

du Parlement britannique entretiennent avec leurs électeurs. Il se trouve des membres de la Chambre des communes pour penser qu'il leur sera impossible de servir à la fois leur circonscription, la Chambre des communes et le Parlement européen.

Pour cette raison, on avance actuellement en Grande-Bretagne un certain nombre d'idées ingénieuses en vue d'élections directes du Parlement européen. Je les trouve ingénieuses et dignes d'une étude attentive, bien qu'elles présentent sans conteste des inconvénients aussi bien que des avantages. Mon avis personnel est que nous devrions — nous y serons d'ailleurs, selon moi, obligés — nous en tenir pendant quelque temps au système européen en vigueur. J'espère que la charge imposée aux membres du Parlement britannique ne se révélera pas trop lourde. Il faudra organiser une bonne campagne de publicité pour informer l'électorat britannique des problèmes en cause et de l'importance, pour lui-même, pour la Grande-Bretagne et pour l'Europe, du travail du Parlement européen.

Je sais que l'Assemblée du Conseil de l'Europe ne s'occupe pas en principe des questions de défense, mais c'est, à mon sens, à juste titre que les deux rapporteurs les ont évoquées ce matin. Une Europe unie devra assurer plus complètement sa propre défense. Il se peut fort bien que nous voyions un jour un soldat de la Communauté économique européenne. A cet égard, je suis tout prêt à souscrire aux remarques de M. van der Stoep, car une défense efficace du monde libre ne sera possible que dans le cadre de l'Alliance Nord-Atlantique. Il faudra pour cela un dialogue très poussé entre les institutions européennes et celles de l'Amérique du Nord. Je crois savoir que certains entretiens ont déjà eu lieu entre des membres du Congrès américain et des parlementaires européens. Il est très important de développer et d'élargir ce dialogue.

Cela m'amène à la nécessité d'apporter certains changements à la composition et au champ d'action de deux autres institutions parlementaires internationales, dont l'une a été, au cours des années, étroitement liée à l'Assemblée du Conseil de l'Europe : je veux parler de l'Assemblée de l'Union de l'Europe

M. le Président. — La parole est à M. Peel.

M. Peel. — (E) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter chaudement M. Reverdin pour son rapport, que je trouve de tout premier ordre et que j'approuve dans sa quasi totalité. Ce document a été bien présenté et les suggestions qui y sont formulées sont remarquables.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Reverdin pour juger très grave le risque de voir la Communauté devenir, en s'élargissant, un géant économique sans tête politique et incapable de se défendre. Ce serait assurément une tentation pour les nations prédatrices qui existent encore de par le monde. La mise en place, dans des délais raisonnables, d'institutions politiques adéquates est dès lors une incontestable nécessité. Cela suppose un élargissement des compétences du Parlement européen et aussi une révision de sa composition.

M. Duncan Sandys a évoqué le récent rapport de la commission Vedel et ses suggestions sur le point de savoir comment, et dans quelle mesure, les compétences du Parlement européen devraient être élargies dans un proche avenir.

En ce qui concerne la composition du Parlement européen, la commission Vedel semble penser que s'il arrivera nécessairement un jour où il faudra organiser les élections directes comme le prévoit le traité de Rome, il n'est pas tellement urgent de modifier le système actuel de recrutement au sein des Parlements nationaux. Quel que soit le système finalement retenu, je suis persuadé qu'il sera aussi très important d'assurer d'étroites relations entre le Parlement européen et les Parlements nationaux, et il y aura lieu de mettre au point les mécanismes nécessaires à cet effet.

Un problème assez spécial se pose, je crois, à la Grande-Bretagne, non seulement à cause du volume du travail à la Chambre des communes — il en est certainement de même pour les autres parlementaires de la Communauté —, mais aussi et surtout en raison des rapports particuliers que les membres

régions périphériques sous-développées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté européenne. C'est dans l'espoir que la Communauté honorerait l'engagement pris dans le traité de Rome de favoriser un développement et un progrès égaux dans toutes les régions que mes compatriotes ont voté pour la CEE. Il est évident que, jusqu'à présent, on n'a pas accordé une attention suffisante à l'amélioration des régions déprimées. L'Irlande entend réclamer des réformes substantielles dans ce domaine, afin que la politique régionale bénéficie de la priorité absolue qui permettra d'aboutir à cette égalité dans la prospérité et à cette égalité des chances qui ont été assignées pour buts à la CEE. Tout en poursuivant ces objectifs pour ses propres membres, la Communauté doit également venir en aide à ses membres associés dans les régions périphériques pour que, nulle part dans l'Europe libre il ne subsiste de poches de pauvreté.

Dès lors que la Communauté européenne croît en dimensions et en puissance, la démocratisation de ses institutions devient d'une urgence vitale. La participation constructive de toute la population à la prise des décisions est depuis longtemps reconnue comme un élément essentiel dans l'équilibre de l'État-nation. Elle n'est pas moins importante pour la survie et le bien-être de la Communauté européenne. « Pas d'impôts sans représentation », tel a été le mot d'ordre opposé par les hommes aux systèmes de gouvernement qui entendaient les soumettre à des lois imposées sans décision parlementaire. Mais, à mesure que la Communauté étendra son influence à des aspects de plus en plus nombreux de la vie, on risque de voir une opposition prendre corps si la volonté populaire ne peut s'exprimer par des élections directes à un Parlement efficace. Dès lors, quelles que puissent être les difficultés administratives, l'Europe doit entreprendre de renforcer son Parlement et d'offrir à ses populations un système d'élections directes qui leur permette de participer à l'élaboration des décisions et des politiques qui façonneront leur avenir.

(Applaudissements)

sionnaires ont répandu le christianisme à travers le continent. Les incroyants et les philistins qui se trouvent parmi vous se réjouiront peut-être que nous ne disposions plus de nos jours de sainteté et d'érudition en quantités exportables, mais nous nous distinguons aujourd'hui par un fort attachement à la neutralité. La neutralité militaire, l'insistance en faveur d'une aide économique spéciale aux régions périphériques, la volonté de renforcer les liens avec les États européens non membres et la résolution d'aider à la démocratisation du Parlement européen sont les quatre éléments de la contribution que l'Irlande espère apporter à la Communauté européenne.

Du fait qu'elle est neutre, l'Irlande a des intérêts identiques à ceux des autres pays neutres, la Suède, la Suisse, l'Autriche et la Finlande. Elle n'est pas et ne deviendra pas membre de l'OTAN ou de l'UEO. La neutralité de l'Irlande n'est pas simplement une question d'intérêt personnel ; elle est fondée sur notre conviction qu'un monde où sévissent des guerres se trouvera toujours mieux de l'existence de quelques oasis de paix et de bon sens. En votant pour l'Europe, le peuple irlandais a montré sa confiance dans la volonté de ses partenaires européens de maintenir la paix intérieure et extérieure en Europe et, par conséquent, de ne rien demander à l'Irlande neutre qui compromette sa détermination de se tenir à l'écart des guerres des autres peuples.

Nous estimons que la Communauté européenne gagne à avoir un pays neutre comme l'Irlande dans son « club », car cela rend les intentions pacifiques de l'Europe plus manifeste tant pour ses amis que pour ceux qu'elle inquiète. L'Irlande espère vivement voir un jour les autres pays neutres d'Europe suivre son exemple en entrant comme membres à part entière dans les Communautés européennes. C'est le moyen le plus sûr d'assurer la paix de notre temps et de la sauvegarder pour les enfants de nos enfants.

Étant située à la périphérie de l'Europe, l'Irlande comprend le sentiment d'abandon qu'éprouvent les contrées éloignées, les inquiétudes et les problèmes des habitants de ces

ples européens et de formation de la CEE elle-même, c'est-à-dire de subordination des intérêts internes à des forces opérant de l'extérieur. Désormais, ce sont les intérêts des peuples européens qui devront trouver une juste expression et conditionner les relations extérieures d'autonomie et de collaboration avec tous les pays du monde.

La récente crise monétaire a montré qu'en l'absence d'une indépendance vis-à-vis des États-Unis, l'union économique et monétaire est impossible. Par ailleurs, la collaboration économique doit être considérée comme la base la plus solide pour garantir la détente et la sécurité, c'est-à-dire pour affronter et résoudre de façon durable les problèmes des relations avec les pays à régime socialiste qui seront abordés à la conférence de la sécurité.

Enfin, seules des formes nouvelles et plus poussées de collaboration assureront de nouveaux rapports avec les pays du tiers monde dont dépend l'existence même des nations de notre continent, plus que de tout autre continent.

M. le Président. — La parole est à M. Ryan.

M. Ryan. — (*E*) Avec toute la modestie qui convient, j'ose prétendre parler, sur le sujet de l'unité européenne, d'une voix plus autorisée que le délégué de n'importe quelle autre nation ici représentée ; mercredi dernier, en effet, au cours d'un référendum organisé dans mon pays, le peuple irlandais a voté, à une majorité de cinq contre un, en faveur de l'entrée de l'Irlande dans les Communautés européennes. Cela prouve assez — je voudrais le faire observer à M. Digby et à ceux qui, comme lui, doutent de l'intérêt des masses pour le principe de l'intégration européenne — que les peuples d'Europe sont bien plus disposés que ne le croient certains des hommes politiques que nous sommes à progresser rapidement vers l'unification européenne.

Aux jours obscurs où l'Irlande était connue dans toute l'Europe comme l'île des saints et des érudits, nos moines mis-

au Parlement européen et l'exclusion de notre délégation des activités parlementaires. Nous avons eu un exemple de cette exclusion ces derniers jours à l'occasion de la composition de la délégation qui devra prendre contact avec la Chambre des représentants des États-Unis. Nous estimons que les systèmes de représentation n'ont de sens que s'ils représentent les forces réelles. Or, nous savons tous que si le parti communiste était représenté ici proportionnellement à ses forces réelles, il constituerait le troisième groupe par ordre d'importance et n'aurait donc aucune difficulté en ce qui concerne sa participation à toutes les activités du Parlement européen.

Je m'associe donc aux propos tenus par notre collègue M. Radius selon lesquels il faut rompre le cercle vicieux des grands pouvoirs et du mode d'élection. Toutefois, ce que nous pouvons faire aujourd'hui même, c'est de nous employer à rendre le Parlement européen plus représentatif et d'aider au maximum les oppositions, car il ne saurait y avoir de Parlement sans opposition.

Nous croyons qu'un des moyens d'expression des forces internes des peuples européens consistera à demander une série de politiques actives pour un nouveau type de développement qui se traduisent par des politiques communes de solidarité. Il ne suffit pas de réclamer des politiques communes dans le domaine des transports, de l'énergie ou de l'industrie ; il faut voir qui décide ces politiques et qui les applique. Nous avons d'ailleurs la preuve de l'actualité de ces problèmes dans les interventions, fussent-elles ambiguës et contradictoires, du président Mansholt lors de la récente conférence de Venise sur la politique industrielle.

Des relations nouvelles et différentes avec le monde extérieur, avec les États-Unis, les pays socialistes et le tiers monde constitueront un élément essentiel de ce nouveau type de développement. L'élargissement de la Communauté et, partant, la consolidation de sa puissance économique et politique devront mettre en mouvement un processus inverse de celui qui a prévalu pendant les années de grande faiblesse des peu-

M. Leonardi. — (I) Monsieur le Président, je prends la parole après que vous nous avez demandé de limiter nos interventions à 5 minutes, bien que j'y voie un motif de dénoncer une situation que nous trouvons injuste pour ce qui concerne notre participation aux travaux du Parlement européen, mais je me conformerai bien entendu à votre vœu.

Je voulais simplement dire que l'élargissement ne constitue pas, à notre avis, une condition nécessaire et suffisante pour l'approfondissement qui devrait conduire au développement politique souhaité, c'est-à-dire au développement de la Communauté en tant qu'unité politique. Nous estimons au contraire, qu'en raison même de son agrandissement, la Communauté européenne se heurtera à de plus grosses difficultés, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Il est impossible de prévoir un développement de la Communauté à Dix comparable à celui de la Communauté à Six.

D'autre part, en ce qui concerne justement l'union économique et monétaire, les grandes difficultés sont apparues au moment précis où la Communauté est passée de l'union douanière à l'union économique et monétaire, et je rappelle que les déclarations du sommet de La Haye touchant la réalisation de l'union économique et monétaire n'ont pas été suivies d'effet ou ne l'ont été que partiellement.

Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente de celle qui régnait au moment de la création de la Communauté à Six. Si l'on veut réaliser un développement politique de la Communauté élargie et surmonter les difficultés extérieures qui s'y opposent, il faut pouvoir compter sur des forces intérieures solides, sur de véritables intérêts communautaires des peuples européens. C'est pourquoi, il est à notre avis essentiel que l'élargissement soit accompagné d'une réforme institutionnelle qui permette aux intérêts des peuples européens de s'exprimer. Pour ce faire, il convient tout d'abord d'améliorer le fonctionnement du Parlement européen en supprimant les discriminations à l'égard des forces d'opposition dont témoignent encore l'absence de représentants du parti communiste français

crits. Si chacun d'eux parle pendant dix minutes, il nous faudra 160 minutes, ce qui nous mènera fort tard. Je vous signale à ce propos que tant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe que le Parlement européen ont prévu des réunions de commission pour cet après-midi. A cela s'ajoute enfin que M. Radoux a pris toutes ses dispositions pour partir à 14 heures. Si je l'ai bien compris, il envisage de répondre encore à certains points. Vous pourriez m'aider à sortir de cette difficulté en décidant de limiter le temps de parole à 5 minutes au lieu de 10 minutes. Dans ce cas, nous pourrions terminer la séance vers 14 h.

La parole est à M. Radoux.

M. Radoux, rapporteur. — Dans le souci de vous aider, j'ai demandé à M. le président Reverdin s'il voulait avoir l'obligeance de répondre collectivement pour nous deux. Il m'a donné son accord. Par conséquent, nous pouvons, là également, gagner un peu de temps.

M. le Président. — Merci beaucoup, Monsieur Radoux.

La parole est à M. Goëss.

M. Goëss. — (A) Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Le nombre des orateurs était connu depuis trois heures au moins ; pourquoi alors ne limiter que maintenant le temps de parole ?

M. le Président. — Je ne puis que difficilement répondre à cette question. Nous avons attendu pour voir si certains orateurs ne renonceraient pas à leur temps de parole, ce qui aurait résolu le problème. L'Assemblée est-elle d'accord avec ma proposition ?

Le temps de parole est donc limité à cinq minutes.

Je le regrette, mais je pense que vous me comprendrez.

La parole est à M. Leonardi.

égard, je ne partage pas l'avis de M. Reverdin et c'est le seul point de son remarquable rapport sur lequel je me sépare de lui. Je crois que la Communauté jouera un beaucoup plus grand rôle que ce Conseil dans le développement des relations avec l'Europe de l'Est, tout simplement parce qu'elle sera plus puissante et plus importante et que ce sera un organisme auquel les nations de l'Europe orientale accorderont beaucoup plus d'attention.

Cela dépendra des relations avec l'Union soviétique, puisque les nations de l'Europe orientale ne peuvent agir indépendamment de l'Union soviétique. Celle-ci a cherché, au fil des années, à empêcher l'élargissement de la Communauté et notamment à empêcher la Grande-Bretagne d'y adhérer. Elle se rend compte maintenant qu'elle a échoué. Comme c'est une puissance très réaliste, elle arrivera à un accommodement avec la Communauté. M. Brejnev s'est déjà engagé dans cette voie. Une fois la Communauté élargie, les relations des nations de l'Europe occidentale avec celles de l'Europe de l'Est et l'Union soviétique s'amélioreront progressivement, car l'Union soviétique ne peut méconnaître une force aussi considérable dans le monde.

Il faudra longtemps pour parvenir à des relations convenables et naturelles avec les pays de l'Europe orientale. Les problèmes que pose l'adaptation de la Communauté à dix membres nous préoccupent longtemps, mais n'oublions jamais que nous aurons toujours le devoir de travailler à la reconstruction d'une Europe complète et intégrale, qui comprenne les nations de l'Est comme celles de l'Ouest. Tant que nous n'aurons pas atteint ce but, nous ne serons pas fondés à dire que nous avons fait l'Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir m'accorder votre attention pendant quelques instants. Il a été convenu que la séance durerait jusqu'à 13 h 30. En ce moment, seize orateurs sont encore ins-

chir suffisamment. Il soulève de très graves difficultés. Les élections directes doivent, par définition, couper le lien entre les Parlements nationaux et le Parlement européen, lien qui, jusqu'à présent, a revêtu une très grande importance.

Je crois, en outre, qu'il sera extrêmement difficile d'amener les partis politiques, dans chaque Parlement national, à s'intéresser et à donner leur appui à des élections générales au Parlement européen, car elles ne leur apporteront aucune aide ni aucun profit dans leurs propres Parlements nationaux. Si l'on précipite le processus des élections, on risque fort que la participation ne soit très faible. Je suis tout à fait d'accord avec M. Habib-Deloncle et d'autres orateurs pour estimer qu'il est beaucoup plus important d'accroître les pouvoirs du Parlement européen et que nous ne devrions pas trop nous préoccuper d'élections directes. En tout cas, nous devrions y réfléchir beaucoup plus que nous ne l'avons fait, de manière réaliste et pratique.

Le fait de détenir les cordons de la bourse est très important pour un Parlement. En dernière analyse, c'est de là que dérivent les droits de tout Parlement. Nous devons — je suis sur ce point d'accord avec M. Duncan Sandys — exercer un plus grand contrôle sur le Parlement, sur le Conseil de ministres et sur la Commission. Mais il est une initiative utile que le Parlement peut prendre de lui-même : il doit, s'il veut être un véritable Parlement, couvrir tout le champ des questions dont discutent les Parlements, notamment la défense et la politique étrangère. Un Parlement qui ne s'occupe pas de défense et de politique étrangère n'est pas un Parlement dans toute l'acceptation du terme. Il ne peut prétendre à ce titre que s'il se comporte comme un véritable Parlement. Quoi qu'en dise le traité de Rome, chaque Parlement détermine l'objet de ses débats et rien ne saurait l'en empêcher. Le Parlement ferait un grand pas en avant s'il décidait purement et simplement de débattre du genre de questions qui doivent être discutées dans un véritable Parlement.

Je voudrais, pour finir, dire un mot des relations extérieures de la Communauté élargie et des rapports Est-Ouest. A cet

la Communauté qui serait économiquement très puissante représenterait, sans assumer des responsabilités correspondantes dans les domaines de la politique et de la défense, un danger potentiel pour le monde.

Comme l'a dit M. Reverdin, nous devons améliorer nos moyens d'expression politiques et autres, mais le progrès de la Communauté ne se réalisera pas par les moyens classiques du passé, par une fédération, par des méthodes qui ont jadis permis aux États-Unis, à l'Australie et à d'autres pays — dont les problèmes étaient fort différents — d'aller de l'avant.

« Communauté » est un mot unique en son genre et même un concept sans équivalent. La Communauté se développera — et devra se développer — par des moyens qui lui seront adaptés et qui seront nouveaux dans le monde.

Ce n'est pas en pesant tout bien à l'avance et en adoptant des résolutions ingénieuses et formalistes que la Communauté parviendra à se doter de moyens d'expression sur le plan politique, sur celui de la défense et dans d'autres domaines. Elle ne pourra le faire qu'en ayant à affronter des crises et des défis spécifiques — le genre de crises et de défis qui résulteraient d'une dépression économique prolongée ou d'une réduction considérable, sinon d'un retrait des forces américaines en Europe.

Nous nous unirons lorsque nous serons obligés de le faire, et nous ne nous unirons pas avant d'y être obligés. Je suis sûr que nous y serons obligés. Mais, lorsque ce moment viendra au cours d'une crise ou d'une autre, nous trouverons les moyens de le faire. Je crois que c'est la bonne manière d'aborder ce problème, plutôt que de chercher à tout prévoir trop longtemps à l'avance.

C'est aussi un truisme de dire que le Parlement européen doit obtenir de plus grands pouvoirs et les développer, et, en particulier, que ses membres devraient être élus au suffrage direct. La chose est éminemment souhaitable, mais on a beaucoup trop parlé de ce problème des élections directes sans y réflé-

M. Habib-Deloncle, qui m'a précédé à la tribune, a dit que l'Europe devrait à l'avenir constituer une société d'un type nouveau ; il a parlé d'idées pour l'avenir et aussi d'utopies. Monsieur le Président, nous avons souvent expliqué que l'esprit — on pourrait dire la philosophie — de l'Europe unie est une philosophie du pluralisme spirituel qui repose historiquement sur trois piliers : la démocratie chrétienne, le libéralisme et le socialisme démocratique. Je ne sais pas si M. Habib-Deloncle sera d'accord avec moi, mais j'estime que cette société européenne de l'avenir doit être une synthèse de ces trois mouvements spirituels, une synthèse du libéralisme, de la démocratie chrétienne et du socialisme démocratique.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Gordon Walker.

M. Gordon Walker. — *(E)* Nous venons d'entendre un discours très bref et mordant de M. Czernetz. Mon point de vue est très proche du sien, mais je voudrais, pour ma part, aborder une ou deux questions différentes.

Comme l'a dit M. Reverdin dans son excellent rapport, le prochain élargissement de la Communauté va créer pour nous une situation nouvelle dans le cadre mondial. Les deux choses vont de pair. Nos dix pays se trouveront dans une situation différente et, en raison de l'importance de l'Europe, ce fait aura des répercussions sur l'ensemble du monde.

Une CEE élargie deviendra nécessairement un élément majeur dans le monde ; mais cela veut dire que la Communauté élargie pourra influencer sur le monde extérieur en assumant ses responsabilités ou en les négligeant. Si elles les assume, elle servira le monde ; si elle les néglige, elle lui portera préjudice.

Une Communauté de dix nations qui n'aurait pas les moyens de s'exprimer serait plus dangereuse pour le monde qu'une Communauté à Six dépourvue de tels moyens, car elle comptera davantage dans le monde. Une grande entité comme

Je suis absolument d'accord avec M. Radoux lorsqu'il dit que le Conseil de l'Europe pourrait rencontrer des membres des représentations nationales des États non démocratiques de l'Europe de l'Est. Sa proposition de tenir de temps en temps des colloques ou des tables rondes me paraît tout à fait acceptable. Mais à mon avis, il ne saurait être question d'accepter d'ouvrir l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à des représentants d'États non démocratiques. J'estime par ailleurs que l'idée que le Conseil de l'Europe pourrait devenir une assemblée non politique est inutilisable. Je crois que le Conseil de l'Europe n'aurait plus alors aucun avenir.

Je partage entièrement l'avis de mon ami Gratz : la Convention des droits de l'Homme, l'organisation d'une tribune parlementaire pour l'OECD, etc., sont autant de questions éminemment politiques.

M. Habib-Deloncle a tenu à souligner l'importance que revêtent pour lui les relations entre les parlementaires de la CEE et les représentants de l'AELE et je l'approuve sans réserves.

Je ne sais pas très bien ce que M. Radoux veut dire lorsqu'il conclut au paragraphe 20 de son rapport que c'est aux assemblées communes, Parlement européen et Conseil de l'Europe, c'est-à-dire aux « joint sessions » qu'il incombe de remplir cette fonction. Je crois que ce contact entre les parlementaires de la CEE et de l'AELE s'est déjà établi dans le cadre du Conseil de l'Europe, au sein de l'Assemblée consultative. J'estime que nous avons là la plus importante tribune parlementaire d'Europe, qui n'est pas destinée à devenir spécialisée, technique, mais doit garder son caractère politique. A une condition pourtant : la CEE, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ne devront pas se borner à coexister ; nous avons besoin d'une véritable coopération, qui exige de toutes les parties compréhension, bonne volonté et désir de collaboration amicale. Cette bonne volonté doit être présente de part et d'autre. Je ne crois pas me tromper en disant qu'elle existe au sein de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. J'espère que nous la trouverons aussi au Parlement européen.

tés bilatéraux avec des États du bloc oriental. Je précise à nouveau que je ne suis pas certain d'avoir bien compris. Mais si tel était le cas, je serais enclin à déplorer cette situation et je demanderais s'il ne conviendrait pas d'envisager de tels accords bilatéraux. Il est très important, me semble-t-il, que le Marché commun fasse preuve de compréhension et de libéralisme à l'égard des pays européens, y compris ceux du bloc oriental, qui souhaitent contracter des accords bilatéraux ; car une attitude rigide, doctrinaire sur cette question serait contraire aux intérêts européens.

Quand on est à la fois observateur et acteur de cette unification progressive de l'Europe, on s'aperçoit qu'actuellement l'édification de l'Europe unie se fait par cercles concentriques. Les observations de M. Habib-Deloncle qui m'a précédé à la tribune et a parlé de la multiplicité des institutions et de la souplesse de la construction vont également dans ce sens.

Une partie importante de nos débats d'aujourd'hui est consacrée à la question de l'existence future du Conseil de l'Europe face à une Communauté et à un Parlement européen élargis. Inutile de dire que je me réjouis des propos de M. Reverdin — que mon ami Gratz a déjà approuvés — selon lesquels nous pourrions considérer le Conseil de l'Europe et l'Assemblée consultative comme un organisme multilatéral de liaison entre la CEE et l'AELE.

Mais plusieurs orateurs ont ensuite présenté au sujet du Conseil de l'Europe toute une série d'observations sur lesquelles, sans pouvoir entrer dans le détail, j'aimerais m'arrêter un peu.

M. Radoux a parlé des questions techniques, non-politiques, traitées par le Conseil de l'Europe ; Lord Gladwyn a parlé du Conseil de l'Europe à l'avenir comme d'une assemblée non politique ; M. Duncan Sandys a dit que le Conseil de l'Europe pourrait accepter des représentants d'assemblées non démocratiques. Tout cela demande à être examiné de très près ; et je serais plutôt enclin à dire non.

parlé des relations des trois neutres — Autriche, Suède, Suisse — avec le Marché commun. Il faut évidemment se demander de plus sur quelles bases reposeront les relations de la Finlande et de l'Islande avec les Communautés européennes. D'un point de vue purement économique, il faut aussi se demander quels principes régiront les relations du Portugal avec le Marché commun ?

Une autre question importante se pose : si les trois neutres parviennent grâce à ces traités bilatéraux avec le Marché commun à organiser une sorte de zone de libre-échange, trouvera-t-on des solutions analogues pour les autres États de l'AELE ? Voilà une question importante jusqu'ici sans solution.

Un autre problème encore, celui des relations entre le Marché commun et le reste de l'Europe. M. Radoux a constaté que le bloc oriental — notamment l'Union soviétique, est prêt à reconnaître l'existence du Marché commun. Mais le fait est qu'on ne sait pas encore si, quand et dans quelle mesure le bloc oriental et l'Union soviétique sont disposés à négocier des traités avec le Marché commun considéré comme un partenaire collectif valable.

Dans les conversations que nous avons eues à Vienne lors de rencontres récentes avec des représentants de plusieurs pays du bloc oriental, il est apparu très nettement qu'il y avait là matière à d'intéressants débats.

On constate pour l'instant que des pays du bloc oriental recherchent individuellement des relations bilatérales avec le Marché commun. Je citerai deux exemples. La Yougoslavie, pays indépendant des deux blocs, cherche à traiter directement avec le Marché commun. Les représentants du Parlement européen et du Marché commun pourraient-ils nous dire ce que l'on en pense dans ces sphères ? Un second exemple : La Roumanie, même membre du Pacte de Varsovie, envisage un accord avec le Marché commun. Je ne sais pas si j'ai bien compris M. Radoux lorsqu'il a dit que de telles relations n'étaient pas possibles actuellement, c'est-à-dire qu'il n'existe pas pour l'instant de trai-

donner d'abord à l'Europe les moyens de jouer son rôle, non seulement en renforçant ses structures, mais en établissant entre les membres de la Communauté cette union économique et monétaire qui apparaît comme la première des priorités. Nous espérons aussi que le sommet donnera une définition, sur la base de celle qui fut déjà énoncée à La Haye, des relations de l'Europe avec le monde extérieur, qui permette enfin à notre continent de jouer ce rôle dont nous sentons très bien qu'il ne le joue plus depuis maintenant un demi-siècle, ce qui n'est probablement pas à l'avantage du monde.

Nous avons passé l'heure où les utopies deviennent des espérances. Des choses impossibles, ou qui paraissent telles, ont été réalisées. Nous sommes maintenant au temps fécond, j'espère, où les espérances se transforment en réalité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz. — (A) Monsieur le Président, devant les progrès de l'effort d'unification de l'Europe on se souvient de la vieille querelle de doctrine entre fédéralistes et « fonctionnalistes ». Je suis entièrement de l'avis de M. Radoux lorsqu'il dit que cette querelle est dépourvue de sens et que le sort des méthodes empiriques qui ont permis les progrès, maintenant visibles, de l'unification de l'Europe.

Il ne fait pas de doute que, à la base du processus d'intégration actuellement observable, se trouvent des solutions pragmatiques et non un plan général. Cette évolution se fait sentir à des niveaux différents et avec des intensités différentes. Le maximum d'intensité s'observe au niveau de l'élargissement, du passage de sept à dix dans le cadre des Communautés européennes sur la base des traités de Rome.

Mais c'est là que surgit toute une série de difficultés : comment cette Communauté élargie à Dix va-t-elle organiser ses relations avec ce qui reste de l'AELE ? Mes collègues ont déjà

Je voudrais aussi m'associer à ce qu'a dit le président Re-verdin sur la nécessité, pour nous, d'accorder une attention spéciale aux problèmes de la coopération sur tout le pourtour de la Méditerranée.

Mais il y a un problème global du tiers monde, et les débats de la CNUCED ont récemment montré que les pays européens ne l'abordaient pas encore avec une même doctrine.

Définir cette doctrine vis-à-vis de l'ensemble du tiers monde et la mettre en œuvre, la définir dans le respect de l'idéal de liberté auquel tous sont attachés, mais en se rendant compte qu'il faut autre chose pour venir en aide aux pays du tiers monde et, notamment, garantir aux plus pauvres d'entre eux leurs revenus, telle me paraît être une tâche urgente de la Communauté et des pays qui coopèrent avec elle en Europe pour que celle-ci soit présente dans cette tâche, qui est celle de la fin de notre siècle et qui consiste à éviter que se creuse encore ce fameux fossé entre les pays en voie de développement et les pays riches auxquels nous avons le bonheur d'appartenir.

Et puisque je parle de pays riches, j'en arrive à la troisième dimension des finalités de l'Europe : le progrès pour nos propres peuples.

Est-il trop ambitieux de penser que les Européens peuvent dégager un nouveau type de société, fondée bien entendu sur tous nos substrats chrétiens et humanistes, mais adaptée aux problèmes économiques, aux problèmes du genre de vie de la fin du vingtième siècle, une société où l'homme ait le sentiment de participer pleinement dans la liberté à la définition de son destin, non seulement politique, mais économique, et où les richesses soient équitablement réparties et non pas confisquées au profit de l'État ou de telle ou telle classe de la société?

De tout cela, je dirai en conclusion que le sommet de Paris, qui va se réunir au mois d'octobre, aura l'occasion de traiter, et nous espérons qu'il le fera d'une manière positive, pour

Enfin, le troisième aspect qui a retenu mon attention, c'est la conscience que nous avons ici, il faut le dire globalement, du rôle mondial que doit jouer l'Europe indépendante. Mais à cet égard, rappelons-nous toujours que si exaltant que soit l'idéal européen, l'Europe n'est pas une fin en soi. L'Europe n'a de sens que si elle contribue à un bienfait pour l'humanité. Et je vois cette contribution dans trois directions : la paix, la coopération et le progrès.

La paix, c'est d'abord la détente. La détente, c'est la fin des blocs qui se sont opposés peu après l'issue de la Deuxième Guerre mondiale. C'est une approche nouvelle des problèmes de la sécurité où l'accent est mis davantage sur la personnalité des nations que sur leurs appartenances idéologiques. Bien sûr, il faut manier avec beaucoup de précaution les problèmes de défense, car nous nous heurtons immédiatement ici même, entre membres de la Communauté, à une différence de situations qu'un habillage sous les termes de défense européenne ne saurait effacer. Ce n'est faire qu'à moitié de l'humour que de dire que, puisque l'on parle de défense, on manie des choses explosives et qu'il faut y regarder à plusieurs fois avant d'aller plus loin.

Le but de l'Europe doit être davantage de s'efforcer d'effacer la coupure intérieure de notre continent tout en restant attachée aux liens qui unissent l'Europe occidentale aux grandes démocraties d'Amérique du Nord : les États-Unis et le Canada.

Là aussi, il y a peut-être à mener conjointement des actions qui sont apparemment divergentes. Mais là aussi, l'imagination et la bonne volonté permettront de trouver des formules.

Dans l'ordre de la coopération — je ne voudrais pas insister, car on en a beaucoup parlé et M. Deniau l'a fait notamment avec beaucoup d'éloquence — il y a le tiers monde.

La Communauté a eu des problèmes du tiers monde, une approche régionale qui, à mon sens, est parfaitement légitime.

ment habilité à exercer ce contrôle. Et si l'on parle toujours du fameux dilemme dans lequel on se trouve de ne pas élire le Parlement au suffrage universel parce qu'il n'a pas de pouvoirs, mais ne pas lui donner de pouvoirs parce qu'il n'est pas élu au suffrage universel, mes amis et moi-même avons, pour notre part, depuis longtemps tranché.

Nous estimons que c'est en donnant au Parlement plus de pouvoirs et en lui permettant notamment d'exercer pleinement des pouvoirs de contrôle, que l'on provoquera non seulement les évolutions dans l'opinion publique, comme le disait M. Digby mais aussi les évolutions institutionnelles qui permettraient, dans une étape ultérieure, l'élection du Parlement européen au suffrage universel, au principe duquel nous ne sommes pas opposés, mais qui ne nous paraît pas une réforme « isolable » de tout son contexte.

Le respect des diversités et des personnalités nous amène à constater que des raisons valables, même si quelquefois nous les regrettons, maintiennent des membres du Conseil de l'Europe en dehors de la Communauté et que des circonstances, que nous regrettons plus encore, s'opposent à l'entrée de certains Européens dans la Communauté comme dans le Conseil de l'Europe. Mais, à nos yeux, cette constatation ne doit pas entraîner l'établissement de cloisons étanches, de séparations infranchissables, de cordons sanitaires. Même si nous constatons ces circonstances ou ces raisons, nous devons mettre en œuvre toutes les formes de coopération pour multiplier les ponts et préparer les évolutions futures. Et parmi ces formes de coopération, comment ne retiendrons-nous pas, à l'intérieur de la Communauté, les associations bilatérales, conclues entre la Communauté et certains pays, auxquelles je crois qu'il convient de garder leur caractère spécifique, quelque tentantes que puissent être, du point de vue intellectuel, les suggestions émises ici et là, dans cet hémicycle, et qui tendraient à conférer au Conseil de l'Europe le soin de traiter de leurs problèmes. Ne soyons pas plus restrictifs sur la diversité des formes que sur la diversité des institutions et prenons garde de ne pas schématiser pour ne pas scléroser.

Je crois, en effet, que l'Europe se construit entre les États qui ont leur histoire, leurs traditions, leur culture, leurs intérêts auxquels je n'accolerai pas l'adjectif « égoïstes » qu'on a l'habitude de toujours placer à côté de ce mot, comme si l'intérêt national était fatalement égoïste et l'intérêt européen fatalement désintéressé. Tout cela commande l'empirisme dans la construction de l'Europe.

Des relations bilatérales amicales, celles auxquelles a fait allusion tout à l'heure le président Berkhouwer, plus ou moins étroites, mais les plus étroites possibles entre tel et tel pays, ne menacent plus personne comme c'était le cas autrefois, et ces amitiés privilégiées servent à la cohésion de l'ensemble.

Dans les institutions communautaires proprement dites, il faut s'efforcer de concilier l'efficacité indispensable — et les parlementaires que nous sommes s'impatientent souvent devant la lenteur des décisions en instance — et l'impossibilité, reconnue par tous, quel que soit l'habillage juridique dont on se sert, d'imposer à un État membre, par un vote d'autres États membres, une décision qui serait contraire à ses intérêts essentiels.

Cette volonté de faire l'Europe du consentement et non pas l'Europe de la contrainte, aura des répercussions aussi bien sur le Conseil de ministres et son fonctionnement que sur les pouvoirs de décision d'un Parlement dont la vocation est, par nature, majoritaire. Nous devons, dans cet esprit original que soulignait si justement M. Radoux, essayer de faire œuvre d'imagination pour chercher des solutions neuves qui tiennent compte du caractère spécifique de notre Communauté européenne. Il est, en tout cas indéniable que, dans les différents pays, s'élèvent de plus en plus de voix pour constater qu'au sein de la Communauté élargie et au fur et à mesure que la Communauté gagne en délégation de pouvoirs par rapport aux États nationaux, il est nécessaire d'instaurer un plus large contrôle parlementaire. A cet égard, je considère que le Parlement européen, dans sa composition actuelle, est parfaite-

Il y a, entre les pays membres de la Communauté présente et future, l'union politique avec ses démarches propres, ses institutions propres qui correspondent à un but différent de celui qui a été fixé par les traités à la Communauté économique proprement dite.

Il y a le Conseil de l'Europe dont je conçois très bien qu'il s'interroge aujourd'hui sur son avenir, à un moment où l'équilibre intérieur est modifié au profit de la Communauté élargie par rapport aux pays non membres, mais qui peut être aussi bien sur le plan ministériel que sur le plan parlementaire, un forum pour l'échange entre les pays membres et les pays non membres, qui peut approfondir des domaines fort importants de la vie qui ne sont pas couverts par les traités communautaires, qui peut aussi, entre autres choses — et j'y attache, pour ma part, une certaine importance — devenir le lieu d'échange et de contact avec tous les pays extérieurs et, notamment, avec ces pays qui appartiennent géographiquement à l'Europe, mais que leur appartenance également au monde communiste tient éloignés de nous.

Et puis, il y a l'Union de l'Europe occidentale dont chacun sent bien que les compétences en matière de défense, qui ne sont assumées ni par la Communauté, ni par la coopération politique, ni par le Conseil de l'Europe, doivent être examinées avec beaucoup d'attention avant que l'on songe à y toucher.

Le second trait complémentaire sur lequel je veux m'arrêter maintenant, c'est le respect des diversités et des personnalités. A cet égard, je crois qu'il n'est pas inutile que ce soit un Français qui rassure M. le président Reverdin sur le fait que nous n'entendons nullement transposer sur le plan européen — il le sait bien d'ailleurs — le processus qui a conduit à l'unification et à la centralisation de notre pays, même si je ne partage pas entièrement les appréciations pessimistes qu'il a pu, dans l'ordre interne, formuler sur cette forme de gouvernement.

M. Habib-Deloncle. — Monsieur le Président, les deux excellents rapports que nous avons entendus de M. le président Reverdin et de M. Radoux ont confirmé, si besoin était, l'utilité d'une confrontation entre les deux institutions parlementaires européennes, d'autant plus proches l'une de l'autre et à même de se comprendre, qu'elles ont la même origine juridique, puisque l'une et l'autre sont formées de délégations de leurs Parlements nationaux par l'intermédiaire desquels elles reçoivent leur légitimité et gardent le contact avec la réalité.

En tant que membre du Parlement européen je saluerai d'ailleurs l'antériorité de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui a permis à beaucoup de faire l'apprentissage des Assemblées multinationales et au moment où l'élargissement de la Communauté va amener quatre pays nouvellement adhérents au sein du Parlement européen, je pense que, comme moi-même, ils trouveront qu'ils ne font pas dans l'ordre parlementaire un saut dans l'inconnu, ayant pris l'habitude de ces confrontations d'un genre, il faut bien le dire, assez nouveau dans cet hémicycle, au sein de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de ce débat, où beaucoup de choses excellentes ont été dites, je voudrais retenir trois traits de la construction européenne.

D'abord, la souplesse de cette construction qui, nous le voyons bien, est au centre de toutes nos discussions.

Il y a une multiplicité des institutions européennes, et je crois qu'il ne faut pas s'en offusquer, chacune répondant, pour l'instant, à un objet précis et étant partie intégrante d'une construction d'ensemble.

Il y a la Communauté économique européenne proprement dite, à Six hier, à Dix dans un futur très proche, avec les pays aussi qui lui sont associés.

avaient il y a quinze ans, ont disparu aujourd'hui ; on avait vu deux guerres mondiales nées en Europe très précisément de conflits européens, et il fallait inventer un système absolument différent qui interdise en fait pratiquement des conflits entre pays européens ; on avait vu l'ensemble de l'Europe ruinée, détruite par la guerre, hérissée de barrières. Enfin, il fallait un minimum d'espace économique suffisamment large, pour donner à nos économies, à nos populations, des possibilités de développement.

Les motivations ont disparu en raison même de ce qui a été fait et de nos progrès, et cela est considéré comme acquis.

Nous devons désormais en trouver de nouvelles, qui ne peuvent résider, bien évidemment, que dans la définition d'une certaine image de l'Europe par rapport aux autres continents, mais aussi dans la recherche d'un certain nombre de progrès qui nous soient propres et qui ne peuvent être détachés de la recherche d'une nouvelle civilisation européenne.

On demandait un jour à un écrivain français s'il était vraiment révolutionnaire, et il répondait, si mes souvenirs sont exacts :

« Non, non, je ne suis pas un partisan du désordre, mais précisément je n'aime pas que l'on dise que personne ne bouge alors que personne n'est encore à sa place. »

Dans le monde qui est le nôtre, on ne peut pas dire que nous soyons tout à fait à notre place, que l'Europe soit tout à fait à sa place. L'important, pour nous, c'est, bien sûr, comme je l'ai dit, la cohérence, mais c'est aussi l'imagination. Nous devons bouger pour que les choses, désormais, soient un peu plus à leur place, mais nous devons bouger ensemble.

(Applaudissements)

PRÉSIDENTE DE M. SCHUIJT**Vice-président du Parlement européen**

M. le Président. — La parole est à M. van der Stoel.

M. van der Stoel. — (E) Le présent débat a pour thème « Les prolongements politiques de l'élargissement de la Communauté économique européenne ». Ce titre implique, dans une certaine mesure, que l'élargissement de la Communauté aura lieu. La chose semble virtuellement acquise dans le cas de l'Irlande et du Royaume-Uni. Les gouvernements du Danemark et de la Norvège ont signé le traité, mais les parlements et la population de ces pays doivent encore se prononcer. C'est à eux qu'il appartient de trancher.

Je voudrais parler de l'expérience que nous avons vécue, nous autres Néerlandais, dans la Communauté européenne. Je le fais parce qu'à bien des égards, les Pays-Bas sont comparables à des pays comme la Norvège et le Danemark. Tous trois sont de petits pays.

Nous avons tout d'abord constaté que le processus d'intégration ne signifie pas pour les petites nations la perte de leur identité nationale. Des politiques communes impliquent nécessairement une moins grande liberté d'action dans la détermination des politiques nationales, mais il en va de même chaque fois qu'un traité est conclu. Si l'identité nationale n'existe plus, toute la vie nationale est anéantie, mais tel n'a assurément pas été le résultat de l'intégration telle que nous l'avons vécue. En second lieu, il importe de se rendre compte que l'Europe de demain ne sera pas imposée aux nouveaux membres, en particulier aux plus petits, dans la Communauté élargie. Ils ont, au contraire, un rôle capital à jouer dans la tâche qui consiste à modeler le visage futur de l'Europe. Troisièmement, notre expérience de petite nation montre, à mon sens, qu'il est possible de sauvegarder les intérêts nationaux vitaux dans le cadre de la Communauté. On pourrait s'imaginer que, dans une telle

Communauté, les grandes nations dominent toujours. Or, nous avons constaté que nous ne nous sommes à peu près jamais trouvés entièrement seuls. Il s'est toujours trouvé d'autres nations pour partager notre point de vue et, de ce fait, nous avons toujours réussi à sauvegarder nos intérêts nationaux vitaux. Pour conclure mes remarques sur notre expérience de petite nation, nous espérons aux Pays-Bas voir, dans un très proche avenir, deux autres petites nations se joindre à nous dans la Communauté élargie et nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir y coopérer très étroitement avec elles.

Ma seconde remarque aura trait à la question de la coopération politique en Europe. Je pense au Comité Davignon et aux plans qui pourraient être élaborés pour un futur sommet à Paris. La question que je voudrais d'abord poser est la suivante : où finit l'intégration économique et où commence la coopération politique ? En d'autres termes, est-il possible de tracer une ligne de démarcation entre l'intégration économique et l'intégration politique ? Pour ma part, je ne le crois pas. Il n'y a pas de distinction nette entre les deux. Pour citer quelques exemples, qu'en est-il de la politique méditerranéenne de la Communauté élargie, des relations économiques avec l'Europe orientale, des relations avec les pays en voie de développement ou des relations avec les États-Unis d'Amérique ? Nul ne peut dire que tel sujet est purement politique et tel autre purement économique. Il s'agit toujours d'un mélange des deux.

Si l'on se base sur cette conclusion, il faut en tirer d'autres. Tout d'abord, il ne sera pas souhaitable d'avoir des secteurs distincts pour la coopération et l'intégration économiques et politiques. Deuxièmement, dans les nombreux domaines distincts que l'on englobe souvent dans la coopération politique, la Commission européenne a inévitablement un rôle capital à jouer. Il ne s'agit pas de lui concéder ce rôle. Il lui est bel et bien attribué par les traités existants dans un très grand nombre de matières que l'on considère souvent comme relevant de la coopération politique. Cela veut dire, en fait, que c'est la Commission européenne qui doit prendre l'initiative de faire des propositions concrètes sur un grand nombre de questions qu'il

y a lieu de discuter dans le cadre de la coopération politique. Non seulement la Commission européenne devra-t-elle être présente, mais il lui faudra véritablement jouer un rôle moteur.

C'est dans ce contexte que nous devons envisager la structure future d'un secrétariat politique. Étant donné le rôle capital qui revient à cet égard à la Commission européenne, cette structure devra forcément être de caractère modeste et, de plus, étroitement rattachée aux institutions communautaires.

J'en viens au contenu de la coopération politique européenne et, en particulier, à la question de savoir si cette coopération devrait s'étendre aussi à la défense. Tout d'abord, il serait essentiel que toute coopération en matière de défense dans le cadre élargi des Dix s'inscrive rigoureusement dans le cadre atlantique — en d'autres termes, elle ne devra jamais se développer au détriment des relations atlantiques, ce qui ne manquerait pas de porter atteinte à des aspects vitaux de la coopération européenne. Deuxièmement, à mes yeux — et je suis heureux que ce point de vue soit largement partagé dans mon pays — cette coopération en matière de défense, si elle se développe, devrait se limiter aux armements classiques. Une force nucléaire européenne n'unifierait pas l'Europe : elle la diviserait. Elle créerait des tensions et des désaccords avec les États-Unis et elle compromettrait les chances d'une détente avec l'Europe de l'Est. Elle ferait obstacle, à bien des égards, à la possibilité de faire progresser l'unité européenne, car il existerait sur le problème fondamental des divisions profondes qui entraveraient la marche vers cette unité.

Passons maintenant aux institutions. Le Président français a évoqué, il y a un an environ, la possibilité de nommer des ministres européens, dans l'espoir que cela contribuerait à stimuler le processus d'intégration européenne. Je me demande si ce serait là une solution pratique. Il y a, à cet égard, deux possibilités. L'une d'elles est de faire des ministres européens des « super-ministres » ou des « suzerains », en ce sens que les ministres des affaires étrangères, de l'économie, des finances et de l'agriculture devraient leur être subordonnés. L'expé-

rience montre, à mon avis — par exemple, dans un pays comme la Grande-Bretagne — que ce système n'a jamais fonctionné. Je connais au moins un pays où les ministres des finances et des affaires étrangères seraient foncièrement opposés à une telle formule et, sans nul doute, bon nombre de ministres d'autres pays auraient la même réaction. Selon l'autre possibilité, le ministre européen ne serait guère plus qu'un représentant permanent pourvu d'un titre plus grandiose. Quelle que soit la solution retenue, il ne semble guère probable qu'une contribution réelle puisse être ainsi apportée à la cause de l'unité européenne.

Une proposition beaucoup plus réaliste, quoique modeste, serait de tenir des réunions régulières, peut-être même hebdomadaires, de secrétaires d'État européens qui pourraient s'efforcer d'alléger quelque peu la charge imposée aux ministres réunis au sein du Conseil de ministres de la Communauté — il s'agirait, en fait, de constituer un groupe de secrétaires d'État chargé de régler les questions secondaires. Cela permettrait aux ministres de se concentrer sur les questions vitales et pourrait avoir pour effet d'accélérer la procédure d'adoption des décisions dans la Communauté européenne. Cet aspect du problème est très important, car il y a actuellement dans la Communauté un arriéré de travail très lourd. Lorsque le nombre de ses membres passera à Dix, il sera encore plus difficile d'empêcher un ralentissement de ce processus. Nous devons réfléchir très sérieusement à la nécessité de revenir à un système de décisions majoritaires, tout au moins au début, pour les questions secondaires.

Quant aux institutions parlementaires, je suis de l'avis de M. Duncan Sandys, qui a déjà évoqué le rôle vital que le Conseil de l'Europe aura à jouer. Je souscris également à nombre de remarques formulées par M. Gratz sur ce point. La situation est toutefois légèrement différente dans le cas de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Je ne parle pas ici du traité de l'Union de l'Europe occidentale, que nous devons veiller à maintenir, mais de l'Assemblée de l'Europe occidentale elle-même. Je pense qu'à mesure que la coopération politique européenne se développera, le Parlement euro-

péen aura de plus en plus tendance à tenir des débats analogues à ceux qui se déroulent actuellement au sein de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale pour y discuter de questions semblables. S'il doit effectivement en être ainsi — et nous serons fixés sur ce point dans quelques années — ne serait-il pas souhaitable de coordonner plus étroitement les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et ceux du Parlement européen ? On se heurte là à un obstacle institutionnel : les parlementaires des sept États membres de l'Union de l'Europe occidentale qui siègent à l'Assemblée du Conseil de l'Europe sont aussi, d'office, membres de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Si l'on considère les perspectives d'avenir de la coopération politique en Europe, ne serait-il pas, peut-être, plus pratique de modifier l'article pertinent du Traité de l'Union de l'Europe occidentale afin que les parlements nationaux des sept États membres de l'UEO ne soient plus obligés d'envoyer à son Assemblée les mêmes délégués qu'à celle du Conseil de l'Europe ? Il pourrait être plus pratique à l'avenir de réaliser l'union personnelle des membres du Parlement européen et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Une certaine coordination s'instaurerait ainsi automatiquement au bénéfice des deux Assemblées, car il existe au sein de l'Assemblée de l'UEO une tradition de grande valeur que je ne voudrais en aucun cas voir abandonnée.

Pour terminer, j'ai deux remarques à faire sur les rapports de la Communauté élargie avec le monde extérieur. La première a trait aux relations entre la Communauté élargie et les États-Unis. Elles ont été marquées par un assez grand nombre de difficultés et même de tensions. Je ne cherche pas ici à jeter le blâme sur qui que ce soit. Je conclus seulement que cette situation a été sans conteste préjudiciable aux relations atlantiques et nous ferions bien de veiller à ce que ces tensions ne s'accroissent pas à l'avenir.

Dans ces conditions, il y aurait intérêt à reprendre une vieille idée de la Commission Monnet en proposant une sorte

de dialogue institutionnalisé entre la Communauté et les États-Unis, soit au niveau ministériel, soit au niveau des hauts fonctionnaires.

Ma seconde remarque portera sur les responsabilités de la Communauté élargie envers le monde extérieur. C'est là un des problèmes les plus vitaux auxquels la Communauté élargie sera confrontée. Jusqu'à présent, — je le dis sans ambages — la Communauté n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités à l'égard du monde sous-développé.

Sa contribution à la solution du problème de la pauvreté dans le monde a été tout à fait insuffisante, et ce qui s'est passé dernièrement à la CNUCED l'a amplement démontré. Cela ne peut pas durer. Nous devons non seulement doubler, mais au moins tripler nos efforts si nous voulons vraiment apporter une contribution notable à la solution de ce problème qui est si vital non seulement pour l'avenir des pays en voie de développement, mais pour l'avenir et la sécurité du monde entier.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Digby.

M. Digby. — (*E*) Je suis heureux de prendre la parole après M. van der Stoel, qui a l'avantage de bien connaître l'Union de l'Europe occidentale et l'Assemblée consultative tout autant que le Parlement européen, ce qui le place dans une position particulièrement favorable pour porter un jugement sur ces questions.

Je suis heureux de pouvoir participer à ce débat à la veille de l'élargissement, qui représente pour l'Europe tout entière un défi à relever et une chance à saisir. Je voudrais ajouter mes félicitations à M. Reverdin pour son rapport très lucide, que j'ai trouvé excellent, et à M. Radoux pour son rapport d'une très grande précision. M. Reverdin a eu raison, à mon sens, de s'étendre assez longuement sur la question des neutres — ces « voisins comparables », comme il les appelle —, car

je crois qu'ils sont dans une certaine mesure au centre du problème de l'avenir de l'Europe occidentale et du problème du Conseil de l'Europe. Si la Communauté doit rester strictement économique, il semble qu'ils en feront partie, mais si la coopération en matière politique et en matière de défense progresse rapidement, comme je pense qu'elle devrait le faire il leur faudra, je suppose, rester en dehors.

Les objectifs du rapport de M. Radoux sont très vastes. Une autre solution pourrait consister, j'imagine, à séparer le développement des institutions politiques et de défense d'une Communauté élargie — au moyen, par exemple, de l'UEO — de celui des institutions économiques. Cette formule entraînerait des chevauchements et nous sommes, je crois, parvenus à un stade où nous ne pouvons plus nous permettre d'autres chevauchements dans les institutions européennes — il y en a vraiment déjà trop ! Et pourtant, les trois neutres, et en particulier la Suisse, ont une contribution particulièrement importante à apporter à l'avenir de l'Europe.

Pour ce qui est du Conseil de l'Europe, un des problèmes de l'élargissement est qu'il laisse seulement sept de ses membres hors de la Communauté et certains de ces pays sont petits, numériquement comme à d'autres égards. Cela veut dire que, tant que l'Espagne et le Portugal n'auront pas retrouvé un régime démocratique qui permette leur admission, les Dix domineront fatalement le Conseil de l'Europe de demain. Dès lors, je crois qu'il doit se donner pour but d'entreprendre des tâches dont ne s'acquitte pas la Communauté élargie, en jouant peut-être un rôle plus officieux.

M. Reverdin a bien fait de souligner la domination croissante des exécutifs nationaux sur la CEE par l'intermédiaire du Conseil de ministres ; cependant, j'ai peine à imaginer comment le Conseil de l'Europe pourrait devenir le gardien de la **démocratie**. Peut-être avons-nous trop porté notre attention là-dessus et ne nous sommes-nous pas assez attachés à jeter les bases d'une unification des peuples européens, quels que soient les régimes sous lesquels ils vivent actuellement.

De nombreuses suggestions ont été formulées quant à l'avenir de l'Assemblée Consultative et plusieurs d'entre elles m'ont paru remarquables. Je souscrirais, en particulier, à celles qui tendent à en faire : premièrement, une sorte d'instrument officieux et non engagé pour une coopération technique avec les pays d'au-delà du rideau de fer, si difficile que celle-ci puisse paraître pour le moment ; deuxièmement, un forum général ouest-européen pour les questions qui ne sont pas strictement du ressort de la Communauté ; troisièmement, un organe de liaison entre la Communauté et les pays qui resteront en dehors ; quatrièmement, un forum où débattre les rapports d'organisations internationales dont certaines sont essentiellement mais pas exclusivement européennes, telles que l'OCDE.

En attendant, je me rends compte que la question du caractère démocratique des décisions se pose au sein de la Communauté. Beaucoup, je le sais, se réjouiraient de voir organiser à bref délai des élections au suffrage direct, mais, ayant participé à des élections pendant plus de trente ans, je dois avouer que j'éprouve quelques doutes à ce sujet, car le droit de vote n'est pas synonyme du désir de l'électeur d'utiliser ce droit et nous constatons, dans les élections qui ont lieu dans mon pays pour les pouvoirs locaux, que seul un petit pourcentage des électeurs se rend aux urnes. S'il devait en être ainsi dans le contexte européen, je crois que cela causerait un grave préjudice parmi la grande masse des électeurs européens, à tout l'idéal européen.

Je crois qu'en cette matière nous devons procéder avec une grande prudence et chercher plutôt à obtenir que les électeurs prennent davantage conscience des problèmes européens. A cet égard, je trouve décevant que les media, qui sont de nos jours si puissants — la télévision, la presse, etc. —, restent cantonnés exclusivement au niveau national et qu'on ne songe absolument pas à mettre sur pied une sorte de société de radio-télévision européenne qui pourrait faire valoir un point de vue européen auprès des électeurs pour préparer l'élection directe de leurs représentants.

A mon avis également, la localisation géographique des institutions européennes n'est toujours pas satisfaisante. J'aurais cru qu'il y aurait grand intérêt à installer le Parlement européen à proximité des autres institutions — la Commission, etc. — soit à Paris, si l'on pouvait l'y transférer, soit, en fait, à Bruxelles. Lorsque je considère les exemples de parlements qui, dans d'autres parties du monde, au niveau national, se trouvent éloignés du gouvernement, je ne vois pas qu'ils en aient retiré de bien grands avantages. Je pense immédiatement à la séparation, en Afrique du Sud, entre le gouvernement installé à Pretoria et le Parlement siégeant au Cap pendant environ six mois de l'année. De même, lorsque je songe aux cas où le Parlement siège loin des grands centres de population, je ne crois pas que cette formule ait été très satisfaisante. Je pense à cet égard à Canberra, à Ottawa et à Brasilia, une ville fort intéressante que certains représentants ont peut-être eu le plaisir de visiter. Ces considérations me paraissent revêtir une extrême importance.

Si le Parlement européen doit gagner en importance et en influence comme nous souhaitons qu'il le fasse, il y a, je crois, un avantage énorme à ce qu'il soit très près de l'exécutif et du Conseil de ministre. C'est là, à coup sûr, une leçon que nous avons apprise au cours des siècles dans mon pays.

Enfin, je crois que, dans une Europe moderne, il y aura place pour le Conseil de l'Europe aussi bien que pour la Communauté, mais ce qui est essentiel à mes yeux — et c'est un point qu'il faudra absolument régler au cours de l'année qui vient — c'est de définir avec précision leurs domaines respectifs, car je ne crois pas que l'Europe puisse continuer à se permettre de sérieux chevauchements après 1973.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Habib-Deloncle, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne du Parlement européen.

si mais *comment* se fera cet élargissement qui touchera aussi les États qui ne peuvent adhérer aux Communautés élargies. Quand il s'agissait de savoir *si*, nous ne pouvions pas dire grand chose ; mais pour ce qui est de savoir *comment*, notre contribution est loin d'être négligeable. Lorsque nous nous séparons aujourd'hui, le résultat de ce débat devrait montrer que les membres du Conseil de l'Europe ont quelque chose d'essentiel à dire sur les modalités de l'élargissement du Marché commun.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Delforge.

M. Delforge. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au moment où l'élargissement de l'Europe se réalise, le remarquable rapport de M. le Président Reverdin constitue certainement un document de référence.

Même les personnalités les plus réticentes à la constitution de l'Europe ne nient plus la nécessité de réaliser l'union politique des États ayant adhéré au traité de Rome ou allant y adhérer. Notre Assemblée a déjà souhaité la réalisation de cette union.

Les thèses divergent au sujet des modalités et il n'est pas possible d'aborder dans ce débat les aspects divers d'une conférence d'États, d'une fédération d'États, voire même d'une fédération de régions. Mais l'unanimité des Assemblées politiques se reforme pour réclamer l'établissement d'organes démocratiques.

A côté du Conseil de ministres, qui constitue une assemblée des États, il faut permettre aux nations et aux peuples de se faire entendre en instituant une assemblée parlementaire élue au suffrage universel et dotée de pouvoirs réels. Cette assemblée pourrait posséder une double composition : d'une part l'Assemblée parlementaire européenne, qui grouperait les représentants des dix nations composant la Communauté européenne ; d'autre part l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui, outre les représentants de la première insti-

tution, rassemblerait les représentants des sept autres nations européennes démocratiques. Cette dernière institution pourrait, enfin, organiser des réunions d'études qui examineraient des problèmes concrets tels que, entre autres, la coopération culturelle, la défense de l'environnement. A ces réunions d'études seraient invités des représentants de tous les États européens quel que soit leur régime politique.

Le rapport de M. Reverdin attire notre attention sur deux points importants au sujet de l'élargissement de nos contacts. C'est d'abord la nécessité de développer notre politique d'ouverture vers les pays de l'Est ; c'est ensuite le danger que constitue notre ignorance de la majorité des pays méditerranéens qui connaissent un régime de dictature d'un type différent de celui que nous rencontrons dans les pays de l'Est.

Vous vous rendrez aisément compte combien il est pénible pour un ancien prisonnier politique de préconiser ces ouvertures, mais dans les deux cas nous dialoguerions avec des gens qui emprisonnent pour délit d'opinion. Pourtant, il faut également tenir compte du fait qu'il n'est plus possible d'ignorer ces États. Nos conversations pourraient peut-être entr'ouvrir une fenêtre dans des domaines limités et d'autres essentiellement pratiques, car nous ne devons pas oublier que nos électeurs ont déjà engagé ces contacts, que ce soit à Madrid, à Belgrade ou à Varsovie. Nos peuples ont déjà adopté des solutions pragmatiques dans les domaines qui les intéressent directement, mais cette tâche particulière ne peut nous retarder dans notre mission principale qui doit consister à réaliser l'union politique des Dix et l'étendre au maximum vers les Dix-sept.

Cette union politique, on l'a rappelé à de nombreuses reprises ce matin, postule également l'union des défenses. Citoyen d'un pays neutre, le Président Reverdin n'a pu aborder ce sujet. Mais il ne sera pas possible de faire entendre la voix de l'Europe si celle-ci ne constitue qu'une entité économique. La défense de l'Europe démocratique ne permet que l'examen d'une alternative : ou bien l'Europe assurera sa propre défense au sein de l'OTAN, ou bien cette défense sera basée sur la force

américaine, toujours au sein de l'OTAN. Qu'on le veuille ou non, jusqu'à ce jour la majorité des États ont opté pour la seconde solution, mais nous devons nous demander aujourd'hui, alors que l'Europe s'est élargie, si la formule retenue est bien la meilleure.

La première solution n'a jamais été complètement étudiée depuis l'échec de la Communauté européenne de défense. Ce que les États n'osent ou ne veulent plus entreprendre ne peut-il être étudié par des assemblées chargées de l'avenir de l'Europe ?

Je livre cette réflexion à vos pensées, ne désirant pas ouvrir un débat à ce sujet.

M. le Président. — Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Delforge, mais votre temps de parole étant épuisé, je vous demande de bien vouloir conclure rapidement.

M. Delforge. — Je conclus, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur un fait. Nous voulons faire l'union politique de l'Europe : je ne crois pas qu'elle puisse se réaliser si au sein de cette Europe nous ne parvenons pas à l'union sur le plan social. A ce sujet, je me demande si une initiative ne devrait pas être prise par le Conseil de l'Europe ou par l'Assemblée parlementaire européenne de manière que, à côté de nos réunions des mandataires et des représentants de nos Parlements, nous puissions un jour organiser une conférence à laquelle seraient invités les partenaires sociaux de nos différents pays, afin qu'eux aussi puissent collaborer à la construction de l'Europe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, en m'excusant d'avoir dépassé mon temps de parole.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Andersen.

M. Andersen. — (E) Nous discutons de ce qui va se passer en Europe après l'élargissement de la Communauté. J'aimerais toutefois commencer par dire quelques mots sur une importante question qui concerne la situation avant l'élargissement.

Dans trois ou quatre des pays candidats, des référendums ont été ou vont être organisés. Je félicite nos collègues irlandais de l'écrasante majorité obtenue dans leur pays en faveur des modifications constitutionnelles indispensables pour que l'Irlande puisse entrer dans la Communauté européenne. Ce résultat serait utile dans mon pays. Au Danemark, les sondages d'opinion ont jusqu'ici été positifs et, selon les plus récents d'entre eux, la majorité favorable à l'adhésion s'est considérablement accrue au cours des deux derniers mois.

Il est peut-être difficile aux citoyens d'autres pays européens de comprendre pourquoi nous allons procéder à ces référendums et pourquoi toute la question de l'entrée en Europe donne lieu chez nous à un débat aussi animé. J'ai écouté ce matin avec grand intérêt les remarques de notre collègue des Pays-Bas, M. van der Stoep, sur la position des petits pays dans la Communauté européenne. Il serait très utile que de telles déclarations puissent être portées à la connaissance du public, même dans mon pays, car il y subsiste de graves malentendus sur la question du caractère réel de la coopération européenne, vue dans l'optique d'un petit pays.

Les inquiétudes exprimées dans bien des milieux au Danemark ont trait surtout aux conséquences politiques de l'élargissement, qui va créer une situation fondamentalement différente de la coopération que nous pratiquons aujourd'hui au sein de l'AELE ainsi que du Conseil nordique. Nos contacts avec les autres pays nordiques, sur le plan de la culture et du langage, sont beaucoup plus étendus et profonds que nos contacts avec les huit autres pays qui constitueront la CEE élargie : il est donc tout naturel que beaucoup de gens pensent que notre adhésion, avec notamment ses conséquences politiques, marque une réorientation radicale de notre politique extérieure. Cela explique l'intensité du débat qui se déroule

actuellement dans mon pays, de même qu'en Norvège. Un débat public qui suscite un vif intérêt et une large participation dans toutes les couches de la population constitue une préparation démocratique très importante au rôle que nous allons être appelés à jouer dans la construction d'une Europe nouvelle.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport Vedel sur le système institutionnel présent et futur au sein de la Communauté. Ce rapport juge important que les activités de la Communauté aient le soutien de l'opinion publique et il ajoute :

« L'opinion publique n'est pas engagée. Tout ou moins est-elle indifférente ou ne se manifeste que dans la contestation. L'Europe a sa « majorité silencieuse » ; elle est comme les autres peu efficace ».

Je puis vous assurer qu'aujourd'hui au Danemark ni la majorité ni la minorité ne sont silencieuses sur la question européenne, ce qui, je l'espère, est de bon augure pour une contribution active du peuple danois à l'avenir d'une Europe démocratique.

En ma qualité de ministre danois chargé de l'intégration européenne jusqu'en octobre de l'an dernier, j'ai beaucoup insisté auprès du Conseil de ministres de la Communauté, au cours des négociations relatives à l'adhésion, sur le fait qu'il faudrait, à notre avis, renforcer le rôle du Parlement européen parallèlement à l'élargissement et à l'approfondissement de la coopération européenne en général. Nous étudions en ce moment les propositions du rapport Vedel et nous attendons avec impatience de pouvoir participer aux travaux du Parlement européen.

A la session du Conseil nordique qui s'est tenue à Helsinki en février dernier, la volonté politique manifestée par les gouvernements nordiques de poursuivre leur coopération dans tous les domaines possibles, malgré leurs positions différentes à l'égard de la Communauté européenne, a recueilli un soutien unanime. Le Conseil nordique espère jouer ainsi dans le

cadre de sa composition limitée, un rôle analogue à celui que M. Reverdin a envisagé dans son rapport pour le Conseil de l'Europe, c'est-à-dire assurer la liaison entre les pays membres et les pays non membres de la Communauté.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Joachim Weber.

M. Joachim Weber. — (A) Monsieur le Président, j'aimerais remercier et féliciter les deux rapporteurs de leur excellent travail. J'approuve sans réserve tout ce qu'a dit M. Reverdin. Quant au rapport de M. Radoux, je me réjouis particulièrement de ce qu'il ait rappelé la nécessité de la présence des neutres en Europe. Les temps ne sont plus où les neutres pouvaient pour ainsi dire se retrancher dans leur abri et observer de là la marche du monde. Dans la mesure où sa neutralité et la pratique de la démocratie directe le lui permettent, notre pays s'intégrera lui aussi à ce monde de plus en plus unifié.

Dans une déclaration de principe, l'Assemblée fédérale suisse a récemment souligné la nécessité d'une ouverture de la Suisse sur le reste du monde, notamment sur l'Europe, ainsi que la nécessité d'une intensification des relations avec les pays européens. L'accord envisagé pour régler nos relations avec le Marché commun sera la consécration officielle des liens étroits qui existent déjà entre l'économie suisse et les Six. L'étroitesse de ces liens avec la Communauté apparaît nettement dans les chiffres du commerce extérieur de la Suisse. Dans un Marché commun élargi, les importations en provenance des Dix représenteront 75 à 80 % des importations totales de la Suisse et les exportations à destination de la Communauté représenteront 58 % environ des exportations totales. On est fondé à espérer que les négociations pourront être conclues à temps pour permettre l'entrée en vigueur simultanée de l'accord de libre-échange qu'il est prévu de signer avec la Communauté européenne élargie. C'est le seul moyen d'échapper à la nécessité de remettre en place les barrières commerciales supprimées dans le cadre de l'AELE.

Je voudrais en résumé souligner l'importance du Conseil de l'Europe pour un État neutre comme le nôtre. Non seulement Strasbourg et le Conseil de l'Europe restent la seule tribune, le seul lieu de rencontre de l'Europe occidentale, ou du moins des pays démocratiques, mais il est de plus le seul organe au sein duquel des parlementaires des États de la Communauté et de l'AELE peuvent se réunir régulièrement.

Je dirai en conclusion que tant pour notre pays que pour d'autres, — nos collègues autrichiens l'ont d'ailleurs souligné — toute limitation des droits et compétences du Conseil de l'Europe, même après l'élargissement des Communautés européennes et un éventuel renforcement de la position du Parlement européen, serait extrêmement regrettable et doit être évitée à tout prix.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Barry Jones.

M. Barry Jones. — *(E)* Je ne crains pas, dans cette Assemblée en effervescence, de faire figure d'hérétique en contestant l'opportunité pour la Grande-Bretagne d'adhérer à la CEE dans la conjoncture actuelle, à ces conditions et sous le gouvernement Heath. Il apparaît d'ores et déjà que la remarquable industrie britannique de l'acier, par exemple, va être sauvagement mutilée pour payer une partie du prix de notre entrée dans l'Europe. La capacité de production est actuellement de 27 millions de tonnes par an ; or, semble-t-il, on prévoit maintenant un plafond de 28 millions de tonnes et d'importantes compressions de personnel dans cette industrie. Cet objectif ridicule est pure folie, du moins apparaît-il ainsi aux habitants des villes britanniques où sont implantées des aciéries. Des millions de gens en Grande-Bretagne sont extrêmement inquiets de notre décision d'adhérer à la CEE.

Certains trouvent qu'on prend en Europe des airs supérieurs, qu'on paraît s'y soucier fort peu de nos affaires et que

notre Parlement risque d'être ficelé comme un poulet sans défense. Je reconnais l'intégrité de mes collègues qui sont d'un avis opposé au mien, car ce sont des hommes éminents, riches d'une très longue expérience et de convictions bien affirmées, mais il semble à nombre d'entre nous que la Commission est le porte-parole des « gros », d'après industriels, de financiers louches, de banquiers et d'assureurs influents, de trusts et de sociétés multinationales.

Je partage les idéaux de nombreux socialistes démocrates qui croient en la nécessité de tenir en bride le pouvoir capitaliste et qui pensent également que les simples citoyens devraient avoir accès aux leviers de commande de l'économie. Qu'en est-il des « petits » en Grande-Bretagne et en Europe ? On n'en a guère parlé aujourd'hui dans cette atmosphère raréfiée. Il va se former, je le présume, une nouvelle élite européenne de législateurs, d'hommes de radio-télévision, de journalistes et de fonctionnaires se déplaçant sans cesse en « jet » d'une capitale à l'autre. Mais les gens qui me tiennent à cœur, la grande masse des travailleurs, semblent avoir été tenus à l'écart du grand dessein. Bien plus, les défenses fondamentales des travailleurs au Royaume-Uni sont maintenant en butte à des attaques. Le Parlement, qui représente le peuple, est sous la néfaste influence de Bruxelles et les syndicats font l'objet d'une législation pernicieuse. Je dirai donc que, dans ce climat de scepticisme qui règne en Grande-Bretagne, il y a toute œuvre missionnaire à accomplir et les participants à cette Assemblée se tromperaient s'ils pensaient que les Britanniques travaillent d'arrache-pied pour combler le Pas-de-Calais.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Karasek.

M. Karasek. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, considérant que le temps nous presse et que l'intérêt faiblit un peu, ce qui est compréhensible après plusieurs heures de débats, je serai, comme on l'a demandé, extrêmement bref.

Les parlementaires autrichiens remercient vivement les deux rapporteurs ; ils ont fait un travail remarquable.

Je voudrais prier M. Reverdin de dire à M. Radoux qu'un point de son rapport, le point 6, est quelque peu irritant pour nous. Il dit — ce qui n'est pas très grave, mais peut provoquer des malentendus — qu'il y a des pays neutres qui adhèreraient volontiers mais ne le peuvent pas, et d'autres qui le peuvent mais ne le veulent pas, si je peux m'exprimer ainsi.

Je dois dire avec la plus grande netteté que la neutralité autrichienne est une neutralité librement choisie. Contrairement à ce qu'ont expliqué certains orateurs victimes d'un malentendu, elle ne nous a pas été imposée. Elle ne nous a pas été dictée par le « Staatsvertrag » mais résulte d'une décision unilatérale de la législation autrichienne.

Je veux dire par là que nous revendiquons cette neutralité et que nous croyons jouer grâce à elle un véritable rôle de stabilisation politique en Europe.

J'y insiste parce que je voudrais dire parallèlement que nous approuvons expressément l'intégration européenne telle qu'elle s'est réalisée dans la Communauté des Six et qu'elle se poursuivra dans la Communauté des Dix. Mon compatriote Gratz l'a déjà dit : nous ne voyons pas là un obstacle, même dans notre cas, à notre participation à cette grande Europe.

Mais j'estime qu'on ne doit pas — et c'est peut-être un point important — considérer la neutralité comme quelque chose d'immoral et s'attendre que les Autrichiens y renoncent dans les dix ou quinze années qui viennent. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe est pour nous, et aussi pour les autres États européens intéressés, un instrument des plus utiles.

Très brièvement une autre considération sur laquelle l'un de mes compatriotes a d'ailleurs déjà attiré l'attention : les deux rapports n'ont pas tenu suffisamment compte des ombres que projette déjà la conférence sur la sécurité. Outre le renon-

cement à la force et la reconnaissance des frontières, cette conférence traitera sans doute essentiellement de la coopération économique, culturelle, scientifique et technique. Les contacts que nous avons eus avec des représentants des pays de l'Est nous permettent de dire qu'un appel sera lancé en faveur de la dislocation des blocs en Europe, en faveur du remplacement des instruments d'intégration déjà existants par une coopération au niveau de l'Europe entière selon la conception de ceux qui attachent beaucoup de prix à la réunion d'une conférence sur la sécurité. Il faut, à mon sens, souligner que nous sommes, certes, absolument prêts à une telle coopération dans ces domaines, mais non au prix de l'abandon de l'intégration déjà réalisée à l'Ouest.

Le temps ne me permet pas de développer plus longuement ces considérations. Je voulais simplement les exprimer aujourd'hui avec l'espoir qu'à une autre occasion nous pourrions étudier cet aspect de manière plus approfondie. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Walder.

M. Walder. — (E) Prenant la parole pour la première fois à Strasbourg, ce n'est pas sans une certaine appréhension que je vais essayer d'évoquer quelques-unes des questions qui ont été discutées dans mon pays à propos de son entrée dans la CEE. Ceux qui, comme moi, ont toujours été des Européens résolus ont cherché à expliquer la position des Six par rapport à notre propre peuple. Nous avons parlé de la paix et chacun, je crois dans cette Assemblée, adhère à cet objectif. Mais je dois dire qu'à l'intérieur des Six, à l'intérieur de l'Europe de l'Ouest, la paix règne et il n'existe à mon avis pour le moment aucun risque de la voir rompue par qui que ce soit.

Nous avons aussi parlé de la prospérité et, sur ce plan, il est incontestable que les Six ont connu une belle réussite. C'est

évidemment une des raisons pour lesquelles nous souhaitons nous joindre à eux, mais nos concitoyens nous ont aussi posé une question. Ils nous ont demandé : « Quel est l'objet de cette Communauté ? » outre les buts dont j'ai déjà fait état. On a mentionné une unification plus poussée de l'Europe, mais, à mon sens, c'est là une chose qui pourra se réaliser dans l'avenir. De petits pas en avant sont possibles dans le cas des petites nations, mais pour envisager ici aujourd'hui une unité complète de l'Europe, de l'Est et de l'Ouest, au cours de la présente génération ou de la suivante, il faut être vraiment optimiste.

Ainsi donc, devant la perspective d'une Communauté élargie passant de six à dix membres, nous devons songer à des objectifs plus immédiats et aussi plus réalistes. Les dangers qui menacent actuellement la paix du monde ne viennent pas, je crois, de l'Europe, mais ont leur origine ailleurs, dans le tiers monde, au Moyen-Orient, en Extrême-Orient. Ce sont là des questions qu'une Communauté élargie devra examiner si elle veut avoir un but moral et politique en même temps qu'un objectif économique. Le risque que nous courons est de faire une Communauté économiquement prospère, mais sans orientation politique définie.

Certains de nos amis européens se méfient de nous autres Britanniques, parce que nous étions naguère encore possesseurs d'un vaste empire, devenu maintenant un Commonwealth. Certains Européens disent : « Ah ! mais leurs intérêts sont encore hors d'Europe ». C'est en partie exact, mais j'y vois pour ma part un appoint non négligeable pour une Communauté à Dix. Quoi qu'il en soit, les Six en étaient arrivés, selon moi, à un point où il leur fallait envisager de s'assigner un objectif politique et moral. Maintenant, qu'ils sont en passe d'être Dix, de devenir plus puissants, plus prospères, la définition de cet objectif me paraît être une nécessité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Gislason.

M. Gislason. — (E) En raison du temps très court qui m'est imparti, je me vois contraint de laisser de côté plusieurs points dont je souhaitais parler.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les rapports de M. Reverdin et de M. Radoux. Nous avons entendu leurs brillantes interventions.

Je suis d'accord avec M. Reverdin et d'autres orateurs pour estimer que l'élargissement envisagé de la Communauté européenne est un événement d'une très grande portée politique. Il marque un tournant dans l'histoire de l'Europe. Ce qu'il importe surtout de relever aujourd'hui c'est que l'élargissement de la Communauté économique est pour ainsi dire arrivé à destination. Nous ne pouvons aller plus loin, du moins pour de nombreuses années. Il n'est pas réaliste de s'imaginer que la Communauté va encore être élargie dans un proche avenir.

Je ne pense pas que les sept membres du Conseil de l'Europe qui sont restés en dehors de la Communauté économique européenne la rallieront à brève échéance. Nos discussions et nos politiques futures devraient donc ne pas être autant axées sur l'idée d'un nouvel élargissement des Communautés. Nous devons être réalistes et ne pas faire preuve d'un enthousiasme excessif à ce sujet.

M. Reverdin nous a donné les raisons pour lesquelles les sept pays restés en dehors de la Communauté ne veulent pas s'engager dans la voie suivie par les quatre États candidats. La principale de ces raisons est qu'ils ne peuvent pas s'insérer dans le cadre préétabli de la Communauté économique. Ils sont, pour citer M. Reverdin, à la périphérie. Ils ne sont pas soit politiquement, soit économiquement, disposés ou préparés à adhérer à la CEE.

Les États dits neutres — la Suède, la Suisse et l'Autriche —, qui remplissent les conditions d'adhésion à la Communauté du point de vue industriel et commercial, ne veulent

politique absolument vitale. Nous sommes néanmoins prêts à discuter cette politique dans les instances et selon les modalités qui s'y prêteront le mieux.

L'Assemblée nationale islandaise a voté à l'unanimité, le 15 février 1972, une résolution sur la juridiction des pêcheries en Islande. La principale cause en est l'approbation de la décision gouvernementale de porter les limites de pêche à 50 milles marins le 1^{er} septembre 1972. Cette décision a donné lieu à un sérieux désaccord entre l'Islande et deux de nos partenaires du Conseil de l'Europe.

Ces deux importants États soutiennent que la décision islandaise d'étendre ses limites de pêche affectera l'industrie de la pêche chalutière de Grande-Bretagne et d'Allemagne. L'Islande ne nie pas l'existence du problème. Le gouvernement islandais est tout à fait disposé à en discuter avec les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces questions sont venues sur le tapis.

Ma principale conclusion sera que le Conseil de l'Europe répond toujours à un besoin. Il demeure le lieu de rencontre des pays démocratiques d'Europe et le coordinateur des activités européennes menées sur le plan intergouvernemental. Il est utile, et il continuera à être utile, d'organiser des réunions conjointes de ces deux organes parlementaires qui travaillent maintenant ensemble.

Malgré notre enthousiasme pour l'intégration européenne, le panorama politique, économique et culturel qu'offre l'Europe comporte tant de complexités que nous ne pouvons nous permettre de suivre la droite ligne d'une politique orthodoxe. J'espère que la politique européenne de l'avenir sera souple et libérale au meilleur sens du terme.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Treu.

pas se joindre aux Communautés en raison de leur neutralité. Ils refusent de modifier leur statut de neutralité politique.

J'ai le sentiment que la Turquie et les îles méditerranéennes de Chypre et de Malte ne sont ni politiquement ni économiquement prêtes à se joindre à la Communauté.

Il faut bien comprendre que la philosophie fondamentale de la Communauté européenne se fonde jusqu'ici sur les besoins et les aspirations de l'Europe industrielle, c'est-à-dire la Communauté des pays européens riches et hautement industrialisés.

L'Islande est à la périphérie. Nous ne sommes pas un pays industriel. Mais nous ne sommes pas non plus un pays sous-développé. Nous avons rattrapé notre retard et sommes sortis de la pauvreté en utilisant la seule ressource naturelle importante que nous possédions ; les pêcheries. Grâce à elles, nous sommes devenus un pays prospère.

J'avais l'intention de m'étendre quelque peu sur les problèmes fondamentaux que nous posent nos pêcheries et d'expliquer les raisons de notre politique de limitation des zones de pêche, qui semble contestable à certains des partenaires du Conseil de l'Europe. Force m'est cependant de laisser cette question de côté ou, du moins, d'être très bref.

L'Islande est membre de l'AELE. Nous ne sommes pas un des États candidats à la CEE. Nous avons engagé des négociations avec la CEE au sujet de nos liens futurs ou de notre coopération avec les Communautés. Je ne doute pas que les dirigeants très compétents et les experts de la Communauté européenne comprennent les problèmes de l'Islande. Mais la Communauté a eu tendance à essayer de persuader l'Islande de modifier sa politique en matière de pêcheries.

Si désireuse que soit l'Islande de vendre son poisson à la Communauté européenne, il y a peu de chances que nous nous écartions beaucoup de ce que nous considérons comme une

M. Treu. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, étant donné le temps très court dont je dispose et les louanges qu'appelleraient les deux excellents rapports, je serais tenté de ne pas prendre la parole du tout. Mais je dois relever, très rapidement, deux éléments tirés, l'un du rapport du président Reverdin et l'autre du jugement porté par M. Radoux sur la méthode et la gestion.

Il est vrai, Monsieur le président Reverdin, que l'élargissement de la Communauté constitue, comme vous l'avez dit, une étape très importante dans la construction de l'Europe, mais il pourrait s'agir d'une construction massive, plus grande que la précédente, mais dépourvue de tête.

Et voilà ma première observation : je ne voudrais pas que cette étape prolonge encore la période de consolidation technico-économique de la Communauté et nous fasse oublier une autre étape beaucoup plus importante, la restructuration de l'organisme politique plusieurs fois évoquée aujourd'hui et précédemment.

Rappelant une phrase latine très connue : « *dum Romae consulitur* », je tiens à faire observer que, si nous attendons encore des études, des analyses, pour définir (point n° 44) les compétences et les tâches de la Communauté, du Parlement, du Conseil, si nous nous arrêtons encore — je le répète — sur des distinctions et des compétences, Sagonte ne sera pas prise, elle disparaîtra. En somme, l'Europe restera purement économique.

C'est pourquoi, même si l'on doit affronter une élection directe au suffrage universel des membres de l'organisme législatif communautaire — je fais ici allusion au rapport de notre collègue M. Radoux, — le risque vaut la peine d'être couru.

Certains collègues ont formulé des critiques et des réserves au sujet d'une élection directe des membres du futur Parlement européen, par crainte d'une faible participation

électorale. Je crois au contraire que l'élection directe au Parlement européen des membres des divers parlements intéressera beaucoup plus qu'aujourd'hui l'opinion publique, la presse, les partis, les syndicats et les divers organismes de la société actuelle.

Monsieur le Président, mes chers collègues (cette question, je le répète, mériterait d'être traitée plus longuement), s'il est vrai, et c'est le cas, que le temps s'écoule terriblement vite, que l'évolution de la société fait mentir la loi d'Einstein selon laquelle le temps s'allonge à mesure que la vitesse s'accroît, puisqu'en fait le temps s'écoule plus vite, si cela est vrai, dis-je, nous devons nous hâter, car, si nous ne faisons pas droit aux demandes, aux requêtes de notre génération, celle-ci sera bientôt remplacée par une génération qui n'aura pas connu l'époque où Churchill, De Gasperi, Schuman et d'autres de nos amis, présents ou non, ont fixé à l'Europe les buts que nous savons. Si la nouvelle génération se trouve dans quelques mois ou dans quelques années en présence d'une Europe unie sur le plan économique mais inconsistante sur le plan politique, elle aura le devoir et le droit de dire que nous aurons perdu trop de temps à étudier, à élaborer, à définir, mais elle devra reconnaître que nous aurons pris le risque dont je viens de parler.

Qu'il me soit permis de donner un exemple : en Italie, nous venons de créer, avec vingt ans de retard, les régions ; il s'est révélé que, même après vingt ans, cette idée n'était pas encore entrée dans l'esprit des citoyens. Pourtant, les premiers pas, quoique difficiles parce qu'ils ont été faits sans beaucoup de conviction, montrent que le risque valait la peine d'être couru. La Communauté européenne des Dix pourra avoir son propre instrument législatif qui n'aura pas seulement une fonction de contrôle, mais aussi d'initiative politique et naturellement économique.

Dans cette perspective, le Conseil de l'Europe se sera donné d'autres moyens et d'autres horizons en mettant surtout à profit la participation active des citoyens au Parlement

européen, actuellement limité aux Dix mais qui ne tardera pas, espérons-le, à accueillir encore d'autres pays.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Stewart.

M. Stewart. — (*E*) Monsieur le Président, j'ai depuis longtemps déchiré les notes du discours que je voulais faire. Je commencerai donc par dire quelques mots en réponse à mon honorable ami M. Jones. Il a souligné que l'opinion britannique fait preuve de beaucoup de scepticisme en ce qui concerne l'entrée dans le Marché commun. Il est tout à fait vrai que le peuple britannique est sceptique à ce sujet, mais son scepticisme s'étend à tout, en particulier aux vastes perspectives d'avenir de toutes sortes. Néanmoins, je doute qu'il se trouve en Grande-Bretagne quelqu'un pour qui l'adhésion à la Communauté revienne à négliger les intérêts des simples citoyens et en particulier, des syndicalistes et des travailleurs.

Il serait bon, me semble-t-il, que ceux-ci considèrent l'opinion qui prévaut parmi leurs homologues des pays membres de la Communauté. Il est remarquable, en effet, que tous les syndicats démocratiques, tous les partis politiques des Six comparables au parti auquel M. Jones et moi-même appartenons, sont non seulement nettement favorables à l'appartenance de leurs pays à la Communauté mais très désireux de voir la Grande-Bretagne et les autres pays candidats se joindre à eux.

Il y a par ailleurs un aspect du scepticisme britannique que l'on ferait bien d'examiner. Nul ne conteste plus, je crois, que si la Grande-Bretagne restait en dehors de la Communauté, sa position serait sans doute loin d'être impossible, mais tous ses problèmes économiques seraient plus difficiles à résoudre que si nous en faisons partie.

L'élargissement de la Communauté ouvre des perspectives considérables d'accroissement de la prospérité matérielle.

Mais on ne manquera pas de nous poser des questions à ce sujet. On nous demandera tout d'abord : « Cette recherche de la prospérité matérielle nous conduit-elle à une société purement matérialiste ? » Il est tout un ensemble d'éléments, allant des Droits de l'Homme à la pollution et à l'environnement, qui font d'un continent prospère un continent civilisé. Il me semble que ce sont précisément là les domaines où le Conseil de l'Europe fait œuvre utile. Ce sont précisément ceux auxquels il devrait consacrer une attention spéciale dans l'avenir.

Le scepticisme régnant s'exprime aussi en partie par la question : « S'agit-il de la constitution d'un gang exclusif des puissances occidentales, susceptibles de mettre en danger la paix du monde ? On a déjà souligné au cours de ce débat, et M. Reverdin l'a mentionné dans son rapport, que d'une façon générale, le contraire semble être vrai. Toute nouvelle affirmation par l'Europe de l'Ouest d'un resserrement de son unité a été suivie d'une initiative relativement conciliatrice de l'Est.

Cela revient à dire qu'il nous faut convaincre les peuples d'Europe de la valeur de la Communauté. Si nous n'arrivons pas à les en convaincre, il ne sert à rien de se préoccuper du mode d'élection d'un Parlement. Il faut avoir derrière soi la foi et l'imagination du peuple. On les obtiendra si l'on démontre, entre autres choses, que la Communauté, avec l'aide du Conseil de l'Europe, est soucieuse de parvenir à une détente avec les pays d'Europe de l'Est et entend prendre au sérieux le problème de l'aide au développement.

Ce sont là autant de possibilités. A mon avis, si la Grande-Bretagne demeure en dehors de la Communauté, ses problèmes économiques seront tels qu'elle ne pourra faire ce qu'elle voudrait dans le domaine de l'aide au développement. Mais notre adhésion ne signifie pas automatiquement que nous ferons ce que nous pourrions ou devrions faire. Il faudra un nouvel effort de volonté pour veiller à ce que les politiques de la Communauté soient telles qu'elles satisfassent les hommes au cœur

généreux. Notre devise doit être : « Pour l'Europe, mais avec l'Europe pour l'humanité. »

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Molloy.

M. Molloy. — (*E*) Monsieur le Président, ce qu'a dit mon collègue M. Stewart est parfaitement exact : effectivement, nombre de travailleurs et de syndicalistes en Europe souhaitent nous voir entrer dans la Communauté. Ils le souhaitent parce qu'ils ne veulent pas demeurer isolés, ils veulent que nous soyons là pour leur tenir la main au cas où quelque chose surviendrait. Ils sont pleins d'appréhension. La vérité est que le traité de Rome, dans sa rédaction actuelle, ne leur donne pas les assurances qu'ils pourraient obtenir pensent-ils, si nous étions à leurs côtés.

Il est aussi parfaitement exact de dire que la richesse de l'Europe et de la CEE s'est accrue, mais il est non moins vrai qu'elle s'accroissait à un rythme encore plus rapide avant que la CEE ne soit vraiment constituée.

Je tiens à féliciter ici M. Reverdin et M. Radoux pour leurs très utiles documents. M. Reverdin, au cours de son intervention, a dit espérer que la CEE deviendrait quelque chose de semblable au Saint-Empire romain. Je me vois contraint de lui rappeler la phrase de Voltaire au sujet de celui-ci, à savoir qu'il n'était ni saint, ni romain, ni empire ; et la CEE n'est ni entièrement européenne, ni entièrement une communauté.

Il ressort, me semble-t-il, de nos discussions de ce matin que le Conseil de l'Europe, cette institution si utile, risque fort d'être lentement étranglé. Ce serait, à mon sens, un scandale. Le Conseil de l'Europe a beaucoup œuvré pour l'idéal, d'une union véritable de l'Europe. J'espère que la première pierre que nous avons vu poser hier ne sera pas une pierre tombale.

Je ne puis que faire écho à mon collègue M. Barry Jones lorsqu'il dit que le peuple britannique craint de perdre sa démocratie traditionnelle. Qu'on le veuille ou non, nous avons tous lutté pour cette démocratie. Si elle n'avait pas survécu, nous ne serions pas maintenant engagés dans ce débat et il n'y aurait pas de discussions sur la CEE ou d'autres organisations économiques.

Les traditions de notre Chambre des communes ont été l'un des grands bastions où les peuples du monde entier ont trouvé inspiration et soutien.

Beaucoup de Britanniques, et beaucoup d'entre nous qui sommes membres de cette Haute Chambre, craignent que si nous entrons dans le Marché commun aux conditions actuelles, la Chambre des communes ne commence à périlcliter, ce qui ne profiterait à personne. Le prix à payer pour accéder au Marché commun est trop élevé. Nombre d'entre nous ne sont pas disposés à abandonner notre mode de démocratie pour un autre qui ne le vaudrait pas.

Le Commonwealth britannique nous pose aussi de nombreux problèmes. On nous dit, et je le comprends : « c'est votre affaire », mais n'oublions pas que le Commonwealth a contribué massivement à l'établissement, ou au rétablissement, de la démocratie en Europe. Je crains que, dans la mesure où nous vivons déjà dans une Europe divisée, notre engagement dans le Marché commun ne divise encore davantage l'Europe.

J'ai été assez alarmé et consterné — encore que je pourrais, si je le voulais, l'exploiter à mon profit — par le passage du discours de M. Duncan Sandys où il a formulé l'espoir de voir se créer une sorte de commission des affaires étrangères analogue à l'actuelle Commission de la CEE. De nombreux partisans du Marché commun en Grande-Bretagne s'inquiètent déjà vivement des pouvoirs beaucoup trop étendus que détient la Commission du Marché commun et ils se demandent ce qu'il adviendra si l'on institue une commission des affaires étrangères dotée de pouvoirs importants.

Le développement de la bureaucratie s'effectue au détriment de la démocratie. Ce qui risque de se produire, c'est que le simple citoyen ne soit plus au centre des préoccupations mais se trouve rejeté à la périphérie. Une bureaucratie dominante menace l'intégrité de l'homme politique et pourrait l'amener à renoncer à ses aspirations de pionnier pour recueillir les récompenses d'un laquais. La vitalité politique s'épuiserait. Les politiques pourraient finir par se retrouver sans carte ni boussole, le gouvernail leur ayant échappé, si nous suivions la voie tracée par les méthodes de contrôle du Marché commun.

Force m'est de dire à cette Assemblée qu'à mon avis, et, je l'espère, de l'avis de nous tous, l'ilotisme politique ne s'accorde pas avec la psychologie d'une population laborieuse. Une Europe *entièrement* unie, certes, mais non pas une Europe *ligotée*. Une Europe non liée par le traité de Rome peut être la pierre angulaire sur laquelle édifier la paix mondiale. Mais, quoi que nous décidions, nous devons faire preuve de beaucoup d'idéalisme pour surmonter les craintes et les ambitions limitées qui placent actuellement les relations internationales dans une situation inextricable.

Cette tâche ne saurait être accomplie par une seule nation ni par une association limitée de nations. C'est l'Europe tout entière qui doit s'y atteler. Nous devons arriver à une détente avec l'Europe de l'Est, car celle-ci fait aussi partie de l'Europe. La détente ne doit pas non plus se limiter au seul Marché commun, qui semble à beaucoup d'entre nous menacer la vraie démocratie à laquelle nous sommes attachés. Quelle que soit l'organisation que nous chercherons à créer, nous devrions avoir toujours présent à l'esprit et défendre l'idéal le plus large axé non seulement sur un Marché commun particulier mais sur la commune des hommes en Europe et, en fin de compte, dans le monde entier.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Reverdin pour répondre aux diverses interventions.

M. Reverdin, rapporteur. — Je vous remercie, Monsieur le Président. Bien que je parle au nom de deux personnes, rassurez-vous ! J'aurais beaucoup de choses à vous dire, mais je vous en dirai fort peu.

Je pense qu'il est symbolique que ces deux Assemblées parlementaires, dont on a voulu parfois faire des rivales, aient fini par choisir, pour des raisons d'ailleurs qui ne sont pas d'importance primordiale, un seul porte-parole pour la fin de ce débat.

Nous avons beaucoup discuté entre parlementaires de ce que devrait être le contrôle démocratique dans l'Europe telle qu'elle se forme. Nous avons là à faire prévaloir des vues. Nous avons à conquérir des positions que nos deux Assemblées n'ont pas.

Permettez-moi de citer Aristote. Il analyse les magistratures d'Athènes, constate qu'il y a trois archontes. Le plus ancien est le roi. Il n'a pour ainsi dire pas de pouvoirs. Le second est le polémarque qui est censé conduire à la guerre les troupes d'Athènes ; mais comme on a élu des polémarques qui n'étaient pas capables de faire la guerre, il n'a pas de pouvoirs. Le troisième est l'archonte tout court. Et pourquoi a-t-il une importance décisive ? A cause de *Ta epiphêta* « tout ce qu'on a ajouté ».

Nos Parlements nationaux et, j'en suis convaincu, les Assemblées parlementaires, puis les Parlements européens prendront du poids grâce à tout ce qu'on ajoutera, les organes centraux de la Communauté prendront du poids grâce à tout ce qu'on ajoutera.

Il me suffit de considérer les choses dans mon pays pour voir que l'État central, qui a été créé en 1848, n'a cessé de prendre du poids, non pas au détriment des cantons des États membres, mais simplement parce qu'on était bien obligé de lui

confier, à lui, toutes sortes de tâches nouvelles qu'il était seul à pouvoir résoudre.

Je suis convaincu que nous avons une lutte parlementaire à mener pour que cessent d'exister en Europe ces zones d'ombres économiques ou politiques que personne ne contrôle réellement aux noms de nos peuples. Je pense que c'est un des éléments essentiels de notre discussion d'aujourd'hui.

En ce qui concerne nos relations avec le reste du monde, beaucoup de choses ont été dites qui me paraissent importantes. Nous ne pouvons que nous réjouir tous à l'idée que l'Europe sera à l'avenir très vraisemblablement mieux en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde, qu'elle pourra ainsi contribuer à assurer, pour l'ensemble de l'humanité, des équilibres plus subtils et des pouvoirs plus vrais.

En ce qui concerne la coopération de nos deux institutions, je voudrais insister sur un point.

Des suggestions intéressantes ont été présentées que nous devons étudier pour dégager les meilleures façons de travailler ensemble et de nous partager les tâches.

Par ailleurs, il me paraît évident que le Conseil de l'Europe tout entier, et non pas seulement son Assemblée, perdrait singulièrement de son importance si on lui enlevait sa dimension politique.

L'Assemblée du Conseil de l'Europe doit conserver des dimensions politiques et non pas seulement subsister pour régler quelques affaires qu'on considère comme secondaires et qui d'ailleurs, comme l'a très bien démontré M. Gratz, ne sont pas, car les domaines dont le Parlement européen ne peut pas s'occuper pour le moment — ses membres n'en auraient pas le temps, car ils ont trop de tâches complexes et difficiles à affronter — sont très importants et qui, autant que l'économie, pourront contribuer à fonder sur des bases nouvelles cette

unité européenne que nous souhaitons tous, mais à laquelle nous n'avons pas encore pu donner des structures véritables.

Nous sommes au terme de cette dix-neuvième réunion jointe. Je pense que l'avenir nous imposera d'autres formes de concertation de nos deux Assemblées et que, de toute manière, nous avons une tâche commune qui exige que nous unissions nos forces — *viribus unitis* — : c'est de faire prévaloir en Europe des formes de contrôle démocratique et efficace dans tous les secteurs.

Le jour où les membres de ces organes parlementaires européens tireront directement du peuple leurs pouvoirs et leur mandat, sera un jour heureux. En attendant, nous devons nous contenter de solutions qui sont peut-être intellectuellement moins favorables, mais qui sont les seules praticables.

Un dernier point. M. Radoux m'a chargé de répondre à M. Czernetz qu'il s'agissait de distinguer très nettement, en ce qui concerne ce dossier dont il vous a parlé sans le nommer — le dossier roumain qui est à Bruxelles — entre une adhésion aux Communautés qui, comme pour le Conseil de l'Europe, exige un régime démocratique, et des relations entre les Communautés et les États tiers. A cet égard, nous ne pouvons pas exiger que chacun, dans le monde, ait le régime que nous considérons, pour de valables raisons, comme étant le meilleur.

J'ajouterai une simple remarque.

Il me semble que nous sommes parfois enclins à manifester par trop de zèle pour nous rapprocher des pays de l'Est dont les régimes sont, à notre point de vue, encore pires, et par trop de prudence pour trouver des formes de collaboration avec un certain nombre de pays, notamment méditerranéens, qui ont des régimes autoritaires, mais qui ne sont tout de même pas aussi « perfectionnés » dans la répression des idées et des personnes.

J'espère que nous arriverons à assouplir cela pour le plus grand bien des peuples européens, car c'est pour eux que nous travaillons.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je remercie M. le rapporteur Reverdin pour la façon remarquable dont il a su tirer des conclusions de ce débat certes long, mais fort intéressant.

4. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Nous sommes arrivés au terme de notre échange de vues.

Je déclare close la dix-neuvième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 14 h 10)









